

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures,

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 39

procurations : 8

votants : 47

Date de convocation :
15 septembre 2022

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nicolas LAKS, J-L PECORINI, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C BONNAMOUR, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE (procuration) Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), C. VINCENT par L. VESIN (procuration), S. LOYAU par J. CHEVALIER (procuration), G. NICOUD par D. BESSON (procuration), J.-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS (procuration) S. DUBEAU par E. BATTISTELLA (procuration), F. GUILLET par F. BENOIT (procuration)

ABSENTS : C. MARX, L. JACQUET

Délibération n° 20220926_cc_eauasst98

8.8 ENVIRONNEMENT

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif doivent être présentés, au Conseil communautaire, dans les neuf mois suivant la fin de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les communes en disposant, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Vice-Président procède à la présentation des documents annexés :

- RPQS Eau potable 2021
- RPQS Assainissement collectif 2021
- RPQS Assainissement non collectif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 1411-13 et D. 2224-1 et suivants,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** les Rapports 2021 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Genevois tels que joints à la présente délibération.

- ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION (JL PECORINI) -

VOTE : POUR : 46
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Joëlle LAVOREL



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

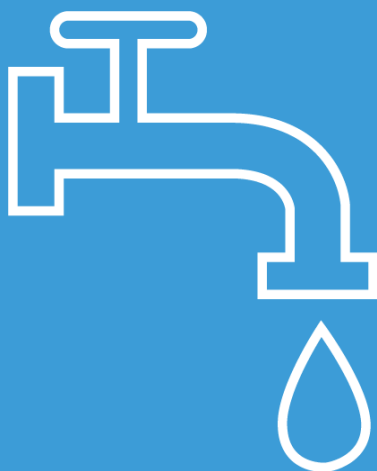


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Rapport 2021

EAU POTABLE



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 29 décembre 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GENEVOIS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

eau potable : régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

1.	Caractérisation technique du service	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	9
1.7.	Production.....	10
1.7.1.	Achats d'eaux traitées	11
1.7.2.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.7.3.	Autres volumes.....	12
1.7.4.	Volume consommé autorisé	12
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	État de la dette du service	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24
7.	Caractérisation technique du service	28
7.1.	Présentation du territoire desservi.....	28
7.2.	Mode de gestion du service	28
7.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	29
7.4.	Nombre d'abonnés	29
7.5.	Eaux brutes	30
7.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	30
7.6.	Eaux traitées.....	31
7.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	31
7.6.2.	Production	31
7.6.3.	Achats d'eaux traitées	32
7.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	33
7.6.5.	Autres volumes.....	33
7.6.6.	Volume consommé autorisé	34
7.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	34
8.	Tarification de l'eau et recettes du service	35

8.1.	Modalités de tarification	35
8.2.	Facture d'eau type (D102.0)	36
8.3.	Recettes	37
9.	Indicateurs de performance	38
9.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	38
9.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	38
9.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	40
9.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	40
9.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	41
9.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	41
9.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	42
9.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	42
10.	Financement des investissements	44
10.1.	Montants financiers.....	44
11.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	45
11.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	45
12.	Tableau récapitulatif des indicateurs	46
13.	Caractérisation technique du service	50
13.1.	Présentation du territoire desservi.....	50
13.2.	Mode de gestion du service	50
13.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	51
13.4.	Nombre d'abonnés	51
13.5.	Eaux brutes	52
13.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	52
13.6.	Eaux traitées.....	53
13.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	53
13.6.2.	Production	53
13.6.3.	Achats d'eaux traitées	54
13.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	54
13.6.5.	Autres volumes.....	55
13.6.6.	Volume consommé autorisé	55
13.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	55
14.	Tarification de l'eau et recettes du service	56
14.1.	Modalités de tarification	56
14.2.	Facture d'eau type (D102.0)	57
14.3.	Recettes	58
15.	Indicateurs de performance	59
15.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	59
15.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	59
15.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	61
15.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	61
15.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	62
15.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	62
15.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	63
15.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	63
16.	Financement des investissements	65
16.1.	Montants financiers.....	65
17.	Tableau récapitulatif des indicateurs	66

1. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐
(1) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chevrier, Chênex, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en

☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 626 habitants au 31/12/2021 (18 981 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 653 abonnés au 31/12/2021 (9 407 au 31/12/2020).

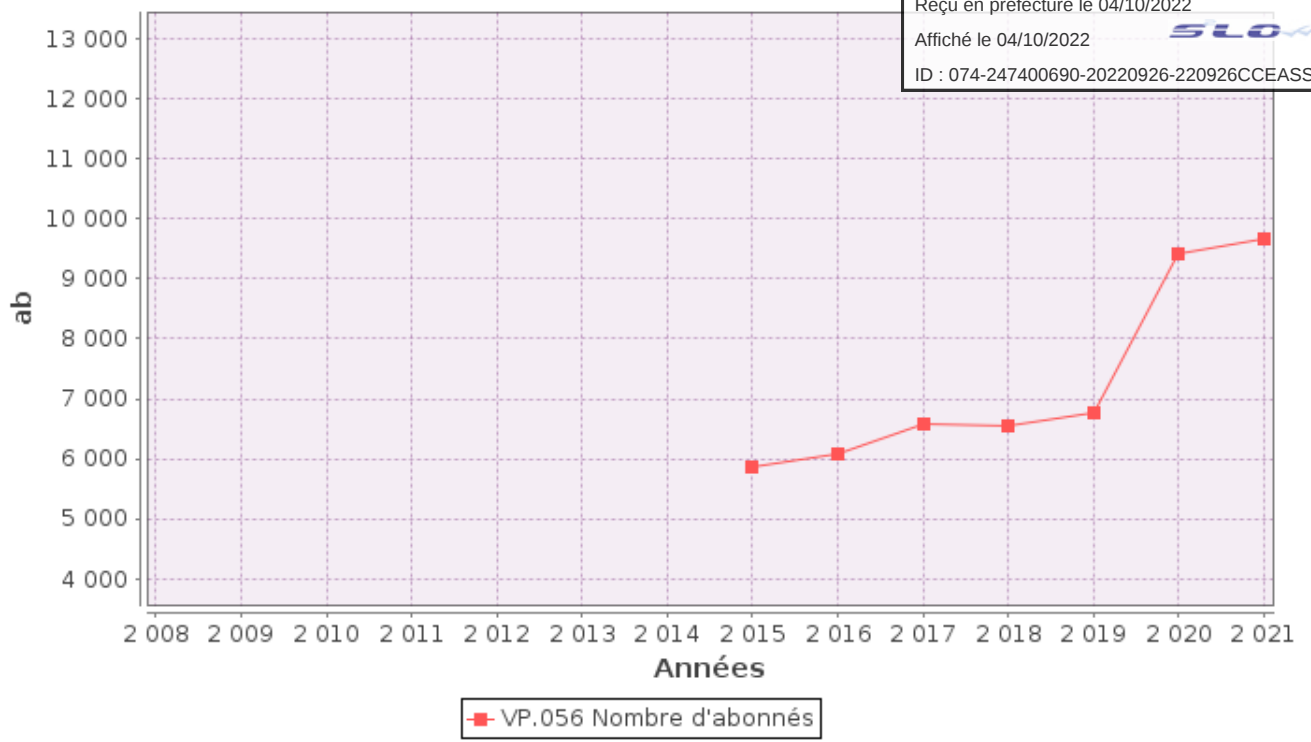
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
ArchParc	214			214	0%
Chevrier	268			274	2,2%
Chênex	401			409	2,0%
Dingy-en-Vuache	338			338	0%
Jonzier-Épagny	404			412	2,0%
Neydens	858			883	2,9%
Présilly	526			540	2,7%
Savigny	458			462	0,9%
Valleiry	2306			2387	3,5%
Vers	428			436	1,9%
Viry	2456			2485	1,2%
Vulbens	750			813	8,4%
Total	9 407			9 653	2,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 29,98 abonnés/km au 31/12/2021 (30,15 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,02 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 146,98 m³/abonné au 31/12/2021. (157 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



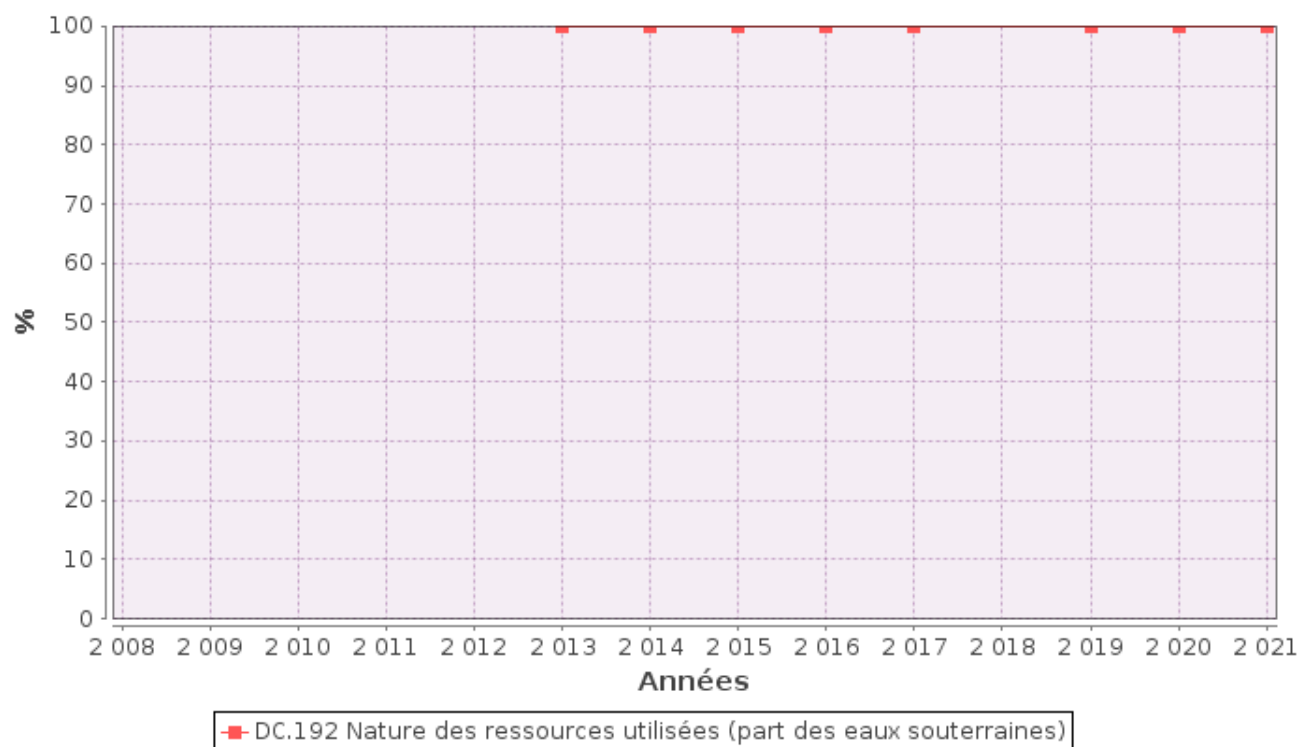
Le service public d'eau potable prélève 3 241 969 m³ pour l'exercice 2021 (3 515 690 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage de la Drize				112 504	
Captage des Places				3 493	
Captage de Pralet				34 098	
Captage des Crêts				115 861	
Captage de la Montagne				39 060	
Captage Creux du Mulet				69	
Captage du Thouvet				84 177	
Captage de Montaliou			34 336	48 308	40,7%
Forage de Crache			653 788	524 174	-19,8%
Captage du Mont Ouest			36 257	47 241	30,3%
Captage de Bloux			7 513	7 681	2,2%
Puits de Collonges			13 196	77 068	484%
Captage de Menu			44 588	46 455	4,2%
Captage des Tattes			118 249	118 764	0,4%
Captage de Veigy			0	0	___%
Captage de Sous Grille			0	0	___%
Captage de la Touvière			35 119	37 621	7,1%
Captage de Jacquet			0	0	___%
Captage de Moisin			48 591	40 356	-16,9%
Captage des Pommiers			41 308	89 111	115,7%
Captage de Pomery			76 042	66 244	-12,9%
Captage du Mont			0	0	___%
Captage de Vuichard			0	0	___%
Captage de Bloux-Beta			61 091	45 671	-25,2%
Captage de Matailly-Moissey			2 327 061	2 073 405	-10,9%
Captage de Prés de Bis F1			12 269	12 390	1%
Captage de sur Le Mont			6 282	7 480	19,1%
Total			3 515 690	3 241 969	-7,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités de mesure, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

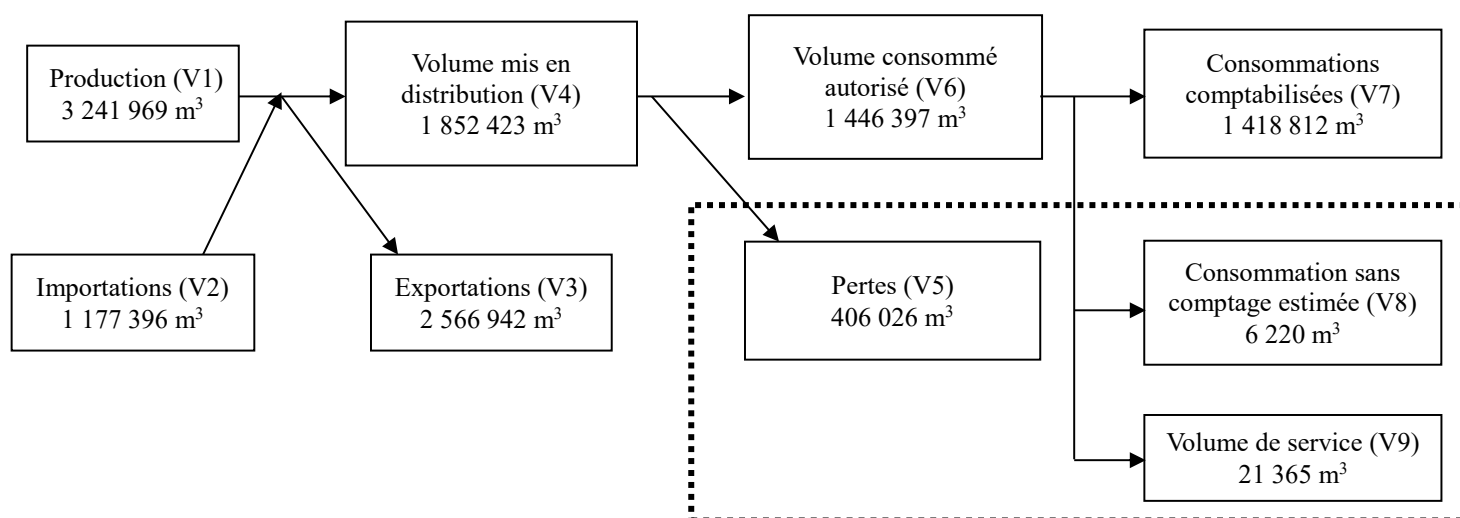
Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



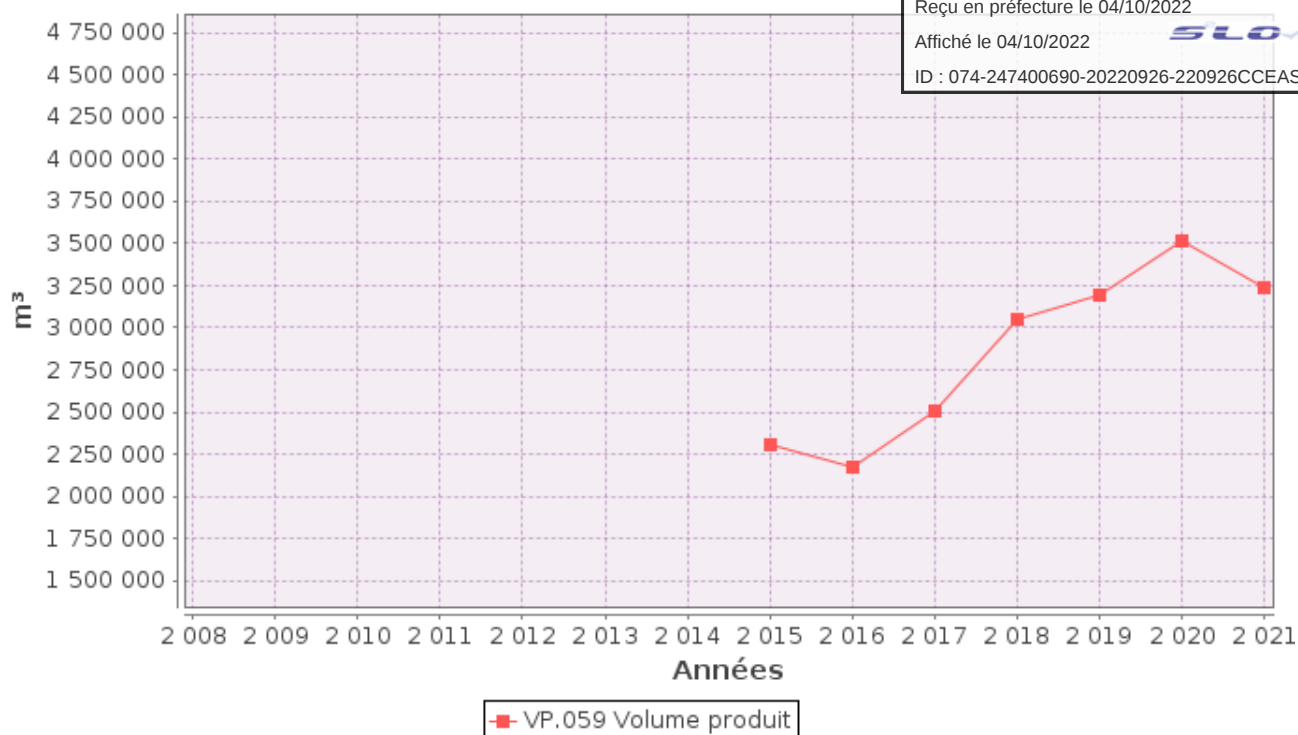
1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage de la Drize		112 504		80
Captage des Places		3 493		80
Captage de Pralet		34 098		80
Captage des Crêts		115 861		60
Captage de la Montagne		39 060		80
Captage Creux du Mulet		69		60
Captage du Thouvet		84 177		60
Captage de Montaliou	34 336	48 308	40,7%	60
Forage de Crache	653 788	524 174	-19,8%	80
Captage du Mont Ouest	36 257	47 241	30,3%	80
Captage de Bloux	7 513	7 681	2,2%	40
Puits de Collonges	13 196	77 068	484%	80
Captage de Menu	44 588	46 455	4,2%	60
Captage des Tattes	118 249	118 764	0,4%	60
Captage de Veigy	0	0	____%	80
Captage de Sous Grille	0	0	____%	60
Captage de la Touvière	35 119	37 621	7,1%	80
Captage de Jacquet	0	0	____%	60
Captage de Moisin	48 591	40 356	-16,9%	80
Captage des Pommiers	41 308	89 111	115,7%	80
Captage de Pomery	76 042	66 244	-12,9%	80
Captage du Mont	0	0	____%	60
Captage de Vuichard	0	0	____%	50
Captage de Bloux-Beta	61 091	45 671	-25,2%	50
Captage de Matalilly-Moissey	2 327 061	2 073 405	-10,9%	80
Captage de Prés de Bis F1	12 269	12 390	1%	60
Captage de sur Le Mont	6 282	7 480	19,1%	50
Total du volume produit (V1)	3 515 690	3 241 969	-7,8%	78,02



1.7.1. Achats d'eaux traitées



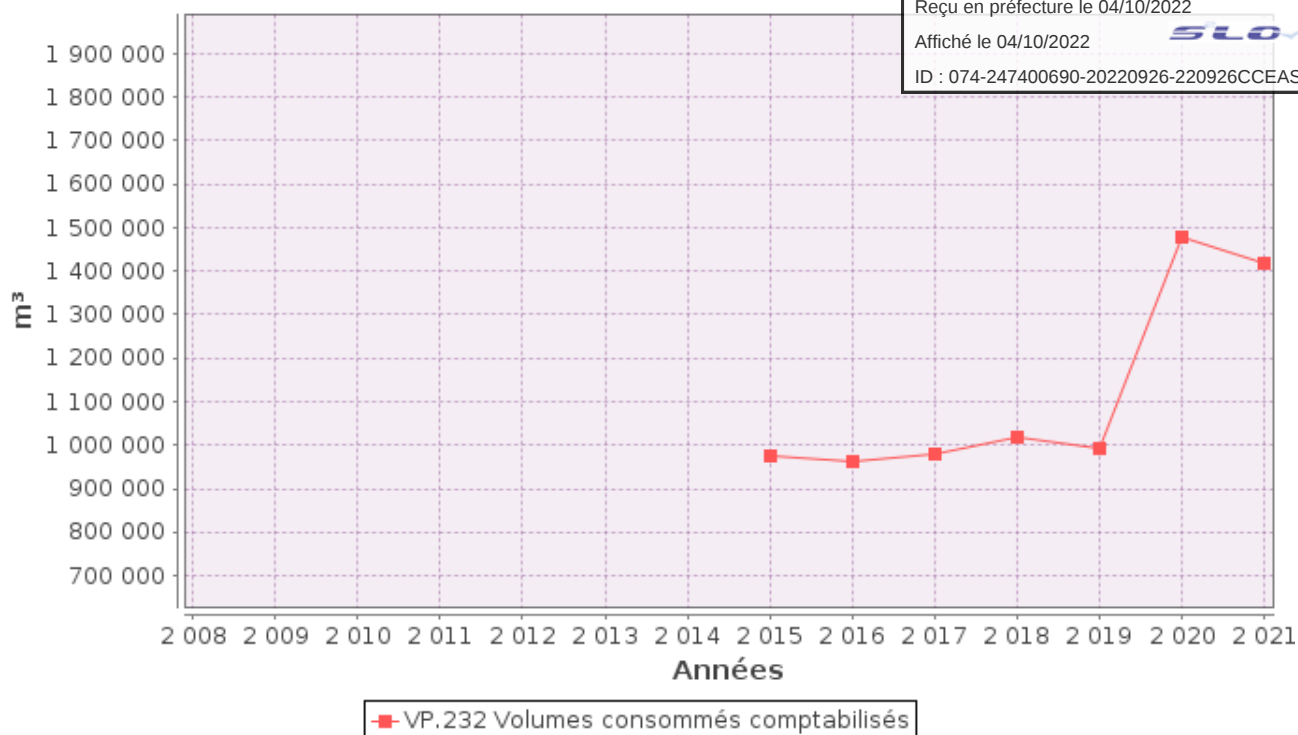
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 446 405	1 177 396	-18,6%	73

1.7.2. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 476 871	1 418 812	-3,9%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 476 871	1 418 812	-3,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	2 917 839	2 566 942	-12%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.7.3. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 570	6 220	36,1%
Volume de service (V9)	18 465	21 365	15,7%

1.7.4. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 499 906	1 446 397	-3,6%

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 321,97 kilomètres au 31/12/2021 (312,02 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	44,68 €	46,33 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2548 €/m ³	1,2736 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,073 €/m ³	0,073 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

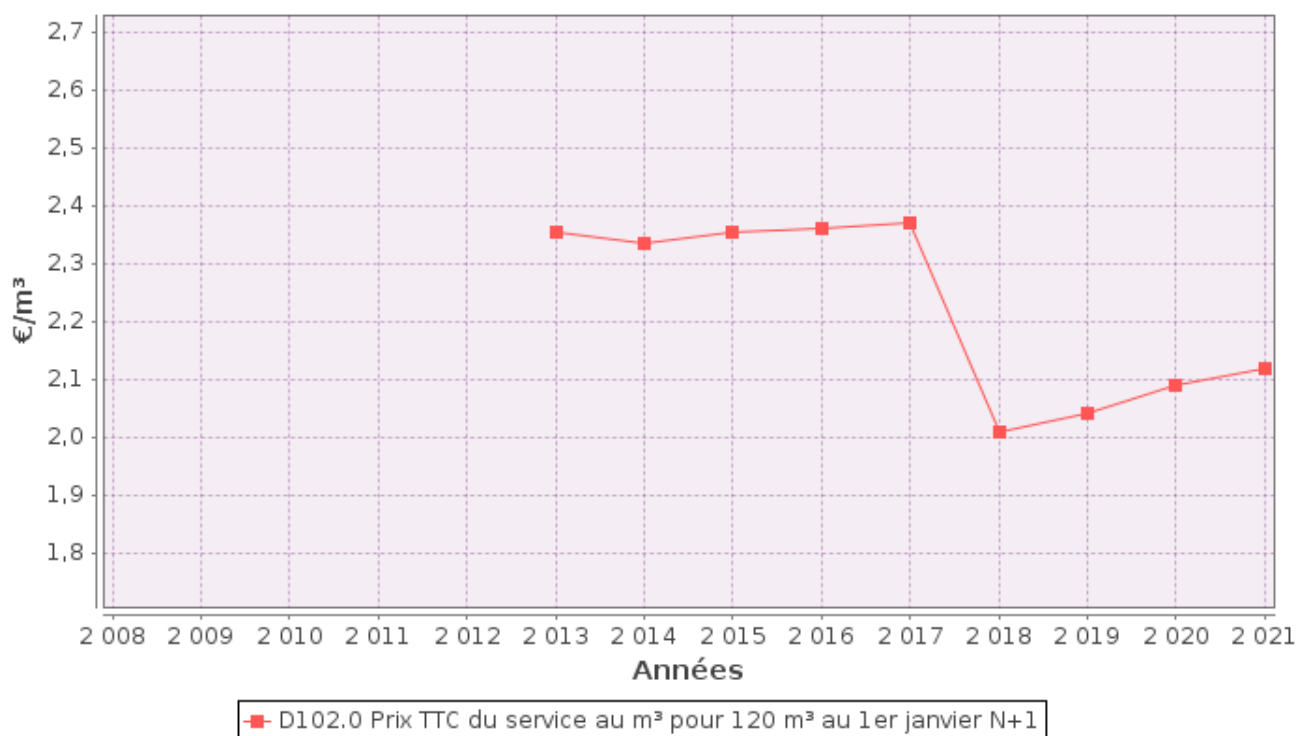
Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,68	46,33	3,7%
Part proportionnelle	150,58	152,83	1,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,26	199,16	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,76	8,76	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	13,07	13,28	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,43	55,64	0,4%
Total	250,69	254,80	1,6%
Prix TTC au m³	2,09	2,12	1,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 418 812 m³/an (1 210 979 m³/an en 2020).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 140 255 € (2 531 151 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	169	1	182	2
Paramètres physico-chimiques	170	0	182	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	99,4%	98,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,7%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	92,4%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

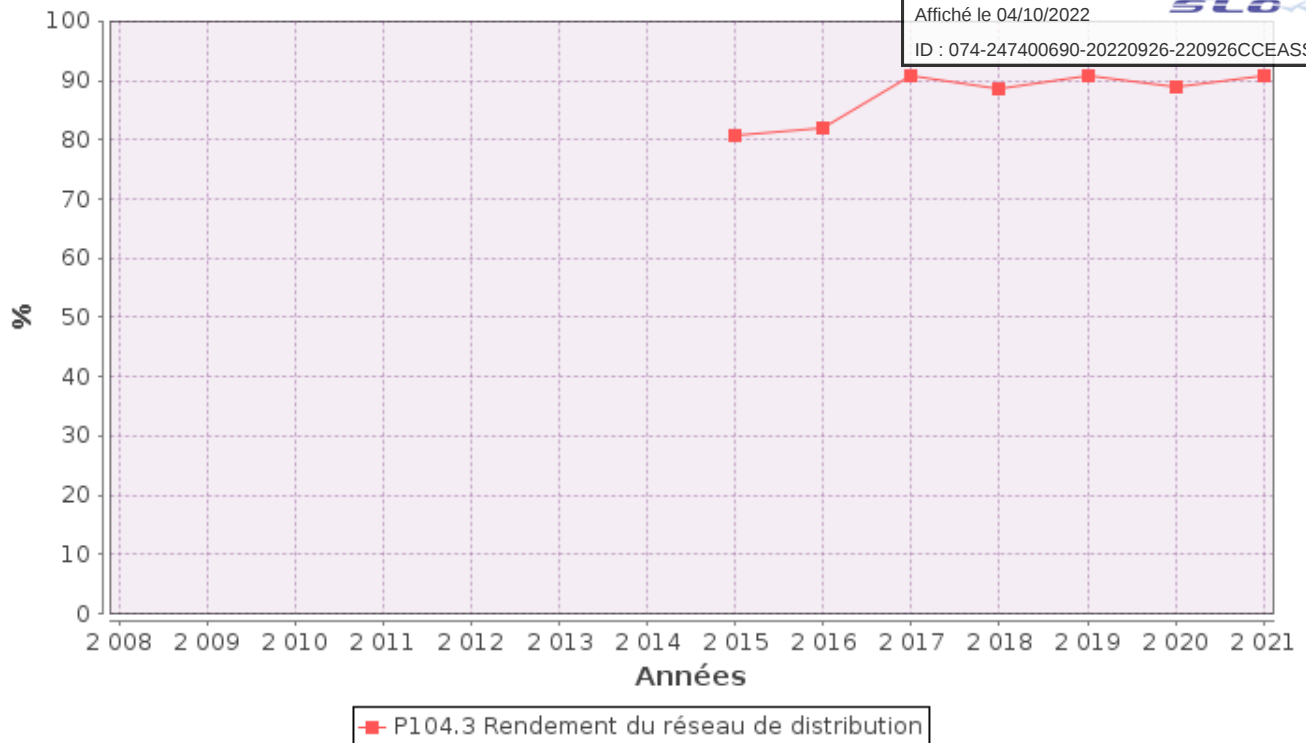
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	89 %	90,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	38,79	34,15
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,2 %	76,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m³/j/km (5 en 2020).

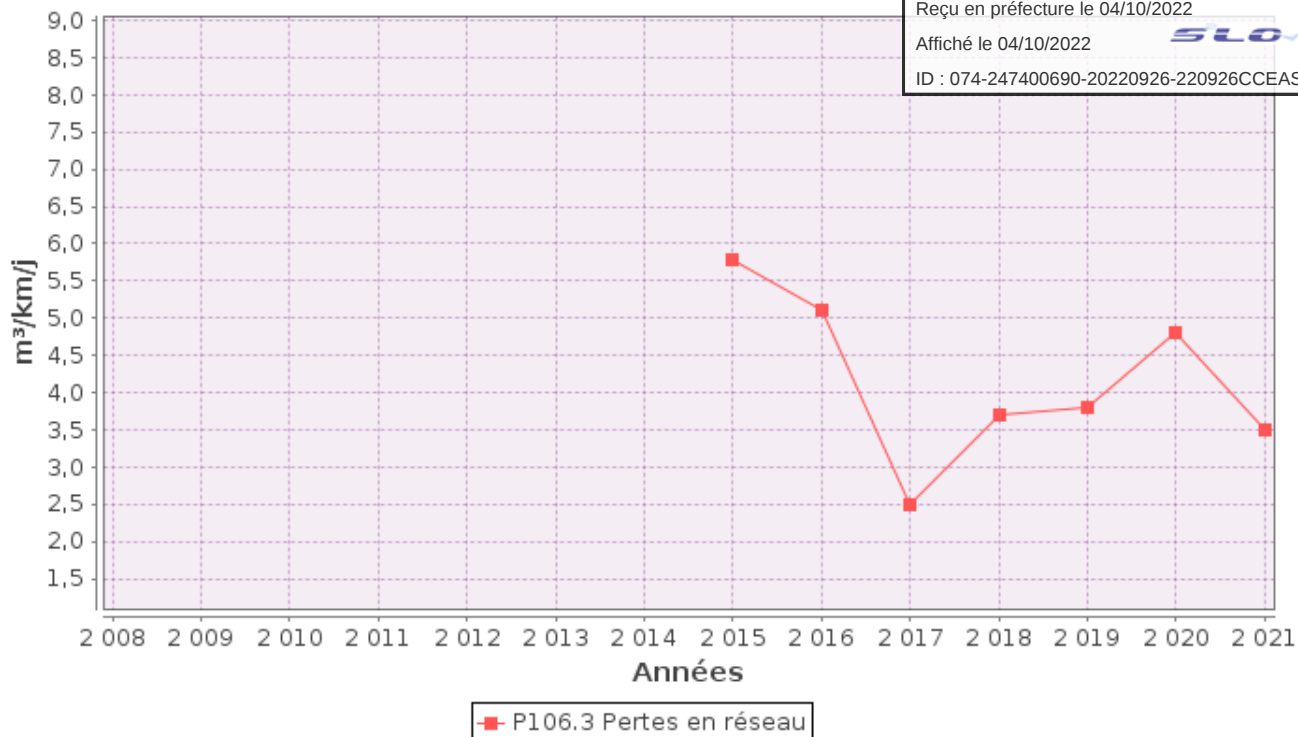
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (4,8 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km				3,373	0.68

Au cours des 5 dernières années, 4,19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,26% (1,08 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022 
ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,7% (78,7% en 2020).

4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 036 256	218 784

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 914 250	7 021 606,6

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 10 937,31 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0077 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 981	19 626
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,09	2,12
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,4%	98,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89%	90,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5	3,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,8	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,08%	0,26%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,7%	76,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0077

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GENEVOIS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Eau potable : DSP Véolia

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	28
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	28
1.2.	Mode de gestion du service	28
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	29
1.4.	Nombre d'abonnés	29
1.5.	Eaux brutes	30
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	30
1.6.	Eaux traitées.....	31
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	31
1.6.2.	Production	31
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	32
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	33
1.6.5.	Autres volumes.....	33
1.6.6.	Volume consommé autorisé	34
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	34
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	35
2.1.	Modalités de tarification	35
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	36
2.3.	Recettes.....	37
3.	Indicateurs de performance	38
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	38
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	38
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	40
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	40
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	41
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	41
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	42
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	42
4.	Financement des investissements.....	44
4.1.	Montants financiers.....	44
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	45
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	45
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	46
7.	Caractérisation technique du service	50
7.1.	Présentation du territoire desservi.....	50
7.2.	Mode de gestion du service	50
7.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	51
7.4.	Nombre d'abonnés	51
7.5.	Eaux brutes	52
7.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	52
7.6.	Eaux traitées.....	53
7.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	53
7.6.2.	Production	53
7.6.3.	Achats d'eaux traitées	54
7.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	54
7.6.5.	Autres volumes.....	55
7.6.6.	Volume consommé autorisé	55
7.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	55
8.	Tarification de l'eau et recettes du service	56

8.1.	Modalités de tarification	56
8.2.	Facture d'eau type (D102.0)	57
8.3.	Recettes	58
9.	Indicateurs de performance	59
9.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	59
9.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	59
9.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	61
9.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	61
9.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	62
9.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	62
9.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	63
9.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	63
10.	Financement des investissements	65
10.1.	Montants financiers.....	65
11.	Tableau récapitulatif des indicateurs	66

7. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

7.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : DSP Véolia
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☐	☒
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☐	☒
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☒	☐
(2) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Archamps, Beaumont, Bossey, Feigères, Saint-Julien-en-Genevois
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 28/05/2018 ☐ Non

7.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2018
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/08/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

7.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 23 653 habitants au 31/12/2021 (22 352 au 31/12/2020).

7.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 207 abonnés au 31/12/2021 (9 018 au 31/12/2020).

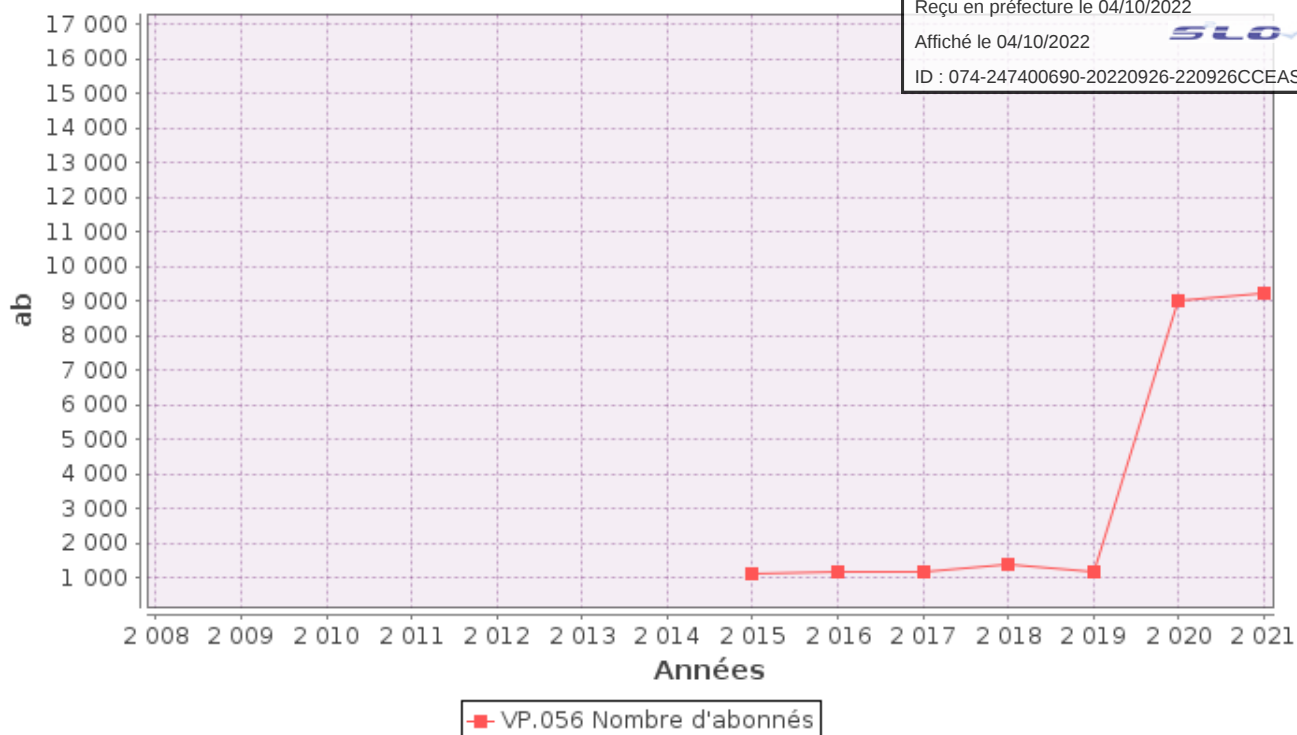
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Archamps	1 196			1 199	0,25%
Beaumont	1 220			1 246	2,13%
Bossey	500			507	1,40%
Feigères	825			839	1,70%
Saint-Julien-en-Genevois	5 277			5 416	2,63%
Total	9 018			9 207	2,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 65,3 abonnés/km au 31/12/2021 (67,31 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,57 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,48 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 155,63 m³/abonné au 31/12/2021. (161,74 m³/abonné au 31/12/2020).



7.5. Eaux brutes

7.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

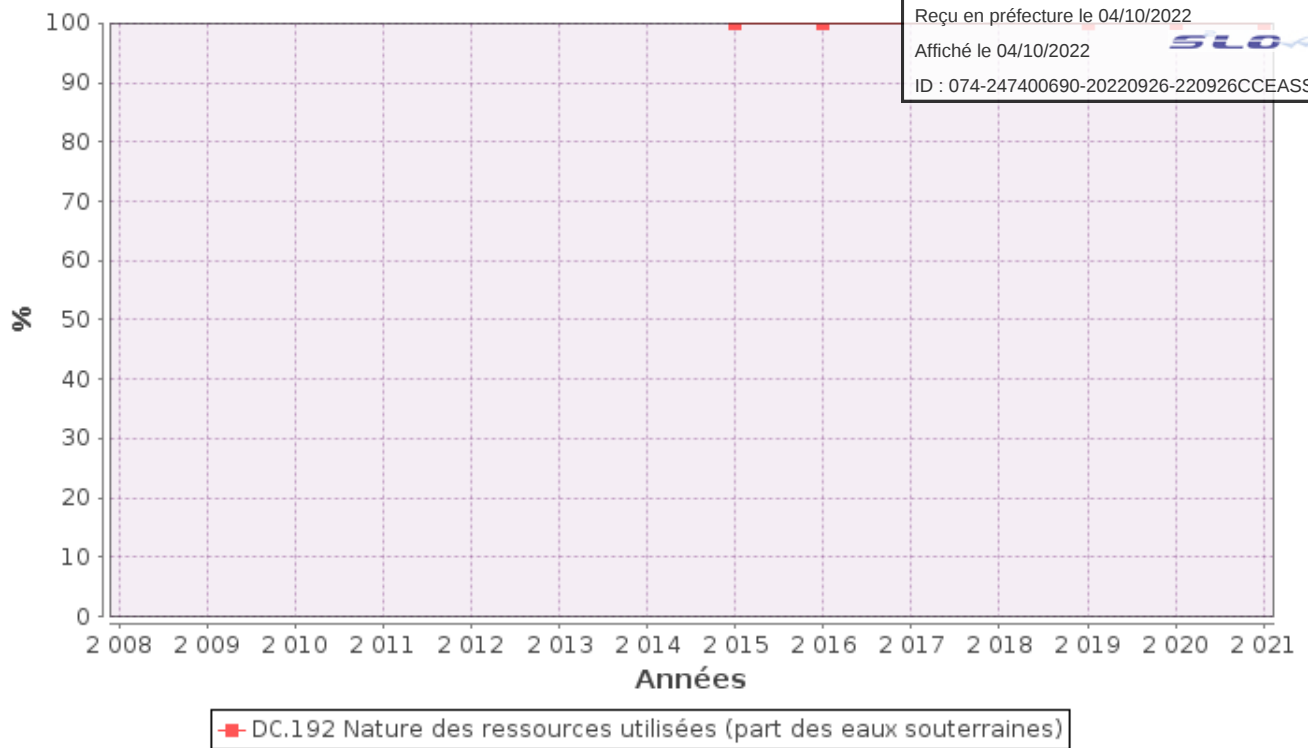


Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2021 (383 086 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage de la Drize			112 336	0	-100%
Captage des Places			6 331	0	-100%
Captage de Pichat (Sapins)			0	0	___%
Captage des Salles (Thouvet)			81 267	0	-100%
Captage du Creux du Mulet			1 584	0	-100%
Captage de Solitude (Pralet)			31 328	0	-100%
Captage de la Montagne			35 136	0	-100%
Captage des Crêts			115 104	0	-100%
Total			383 086	0	-100%

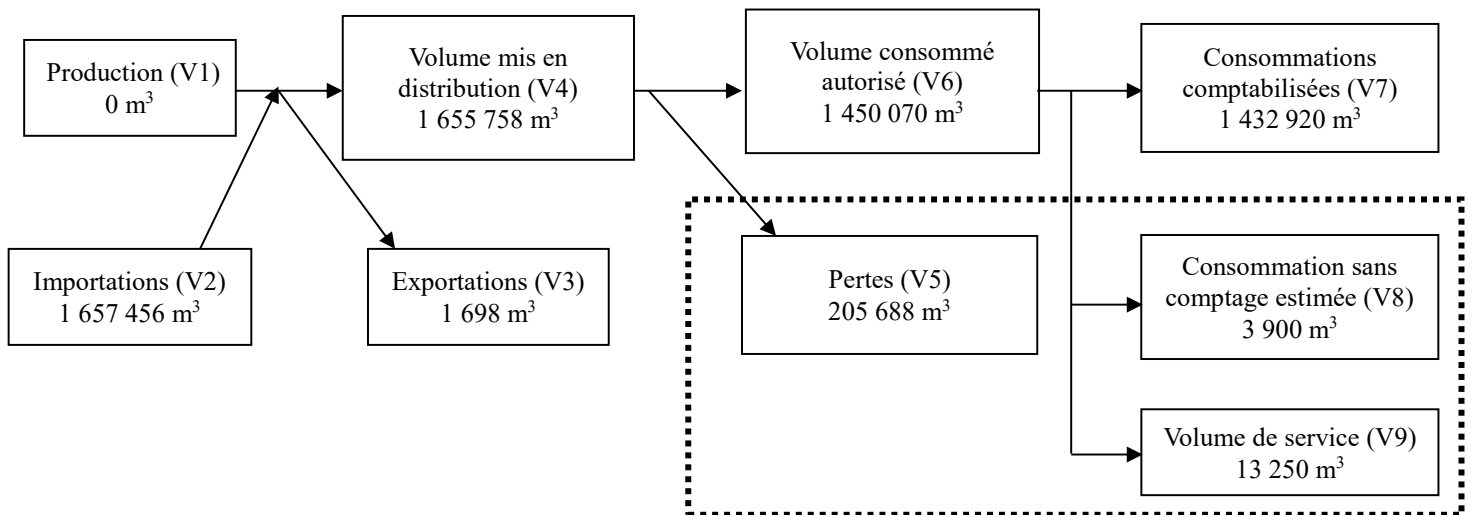
(2) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



7.6. Eaux traitées

7.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



7.6.2. Production



Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

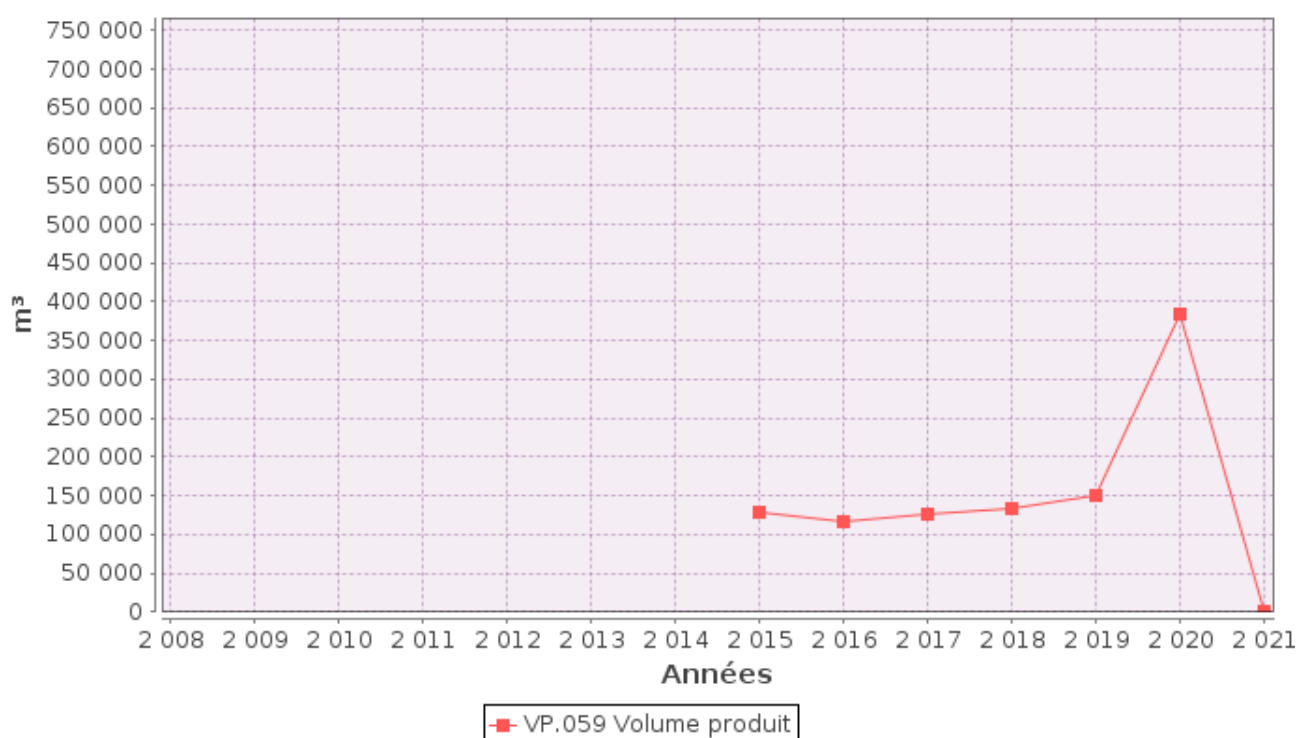
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage de la Drize	112 336	0	-100%	80
Captage des Places	6 331	0	-100%	80
Captage de Pichat (Sapins)	0	0	____%	80
Captage des Salles (Thouvet)	81 267	0	-100%	80
Captage du Creux du Mulet	1 548	0	-100%	60
Captage de Solitude (Pralet)	31 328	0	-100%	60
Captage de la Montagne	35 136	0	-100%	60
Captage des Crêts	115 104	0	-100%	80
Total du volume produit (V1)	383 050	0	-100%	____



7.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 393 183	1 657 456	19%	70,7

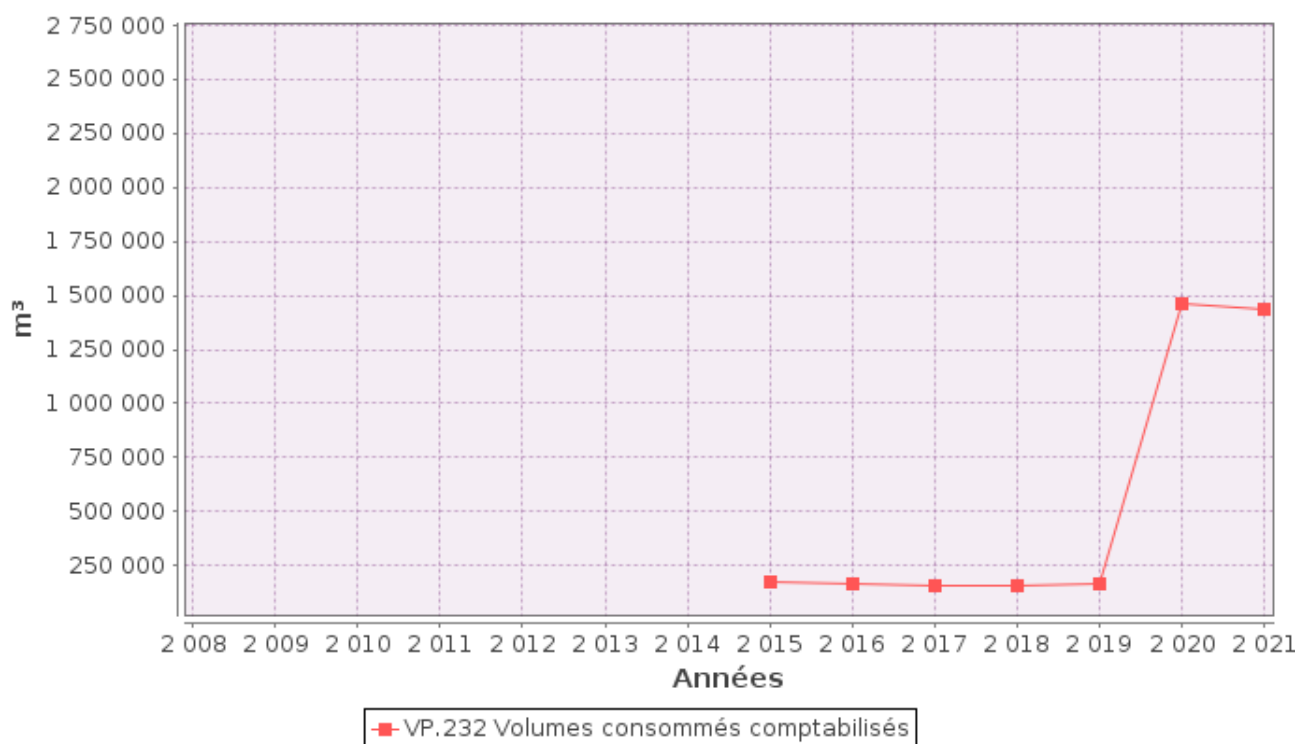


7.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 458 604	1 432 920	-1,8%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 458 604	1 432 920	-1,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	1 148	1 698	47,9%

(3) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(4) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



7.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 220	3 900	-25,3%
Volume de service (V9)	17 740	13 250	-25,3%



7.6.6.

Volume consommé autorisé

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 481 564	1 450 070	-2,1%

7.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 141 kilomètres au 31/12/2021 (133,98 au 31/12/2020).

8. Tarification de l'eau et recettes

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

8.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	44,68 €	46,33 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2548 €/m ³	1,2736 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,073 €/m ³	0,073 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

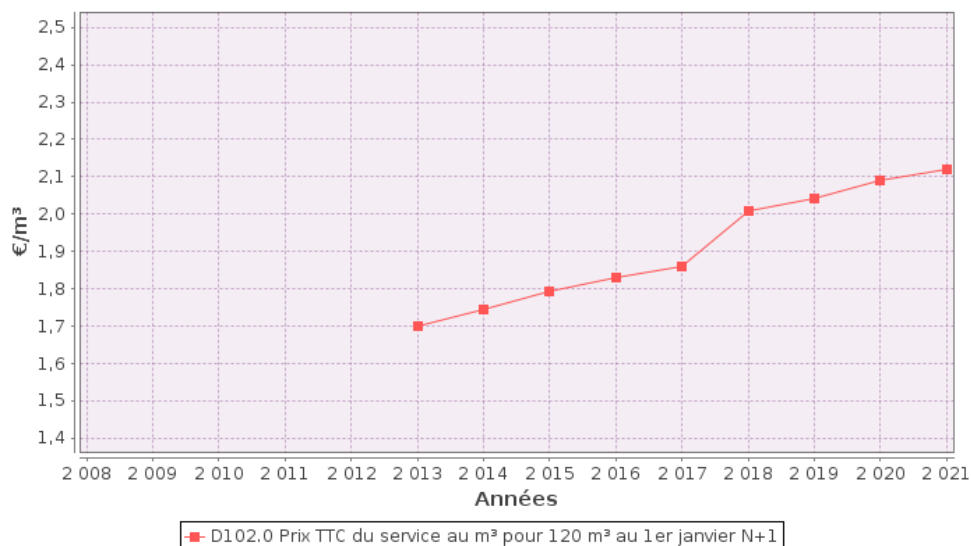
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022 sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs

8.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,68	46,33	3,7%
Part proportionnelle	150,58	152,83	1,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,26	199,16	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	0,00	0,00	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	0,00	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,76	8,76	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	_____	0,00	____%
Autre :	_____	0,00	____%
TVA	13,07	13,28	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,43	55,64	0,4%
Total	250,69	254,80	1,6%
Prix TTC au m³	2,09	2,12	1,4%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 436 800 m³/an (1 458 604 m³/an en 2020).

8.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 656 434 € (1 558 182 € au 31/12/2020).

9. Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

9.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	65	0	71	0
Paramètres physico-chimiques	65	0	71	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,3%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80,8%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	108

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

9.3. Indicateurs de performance du réseau

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

9.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

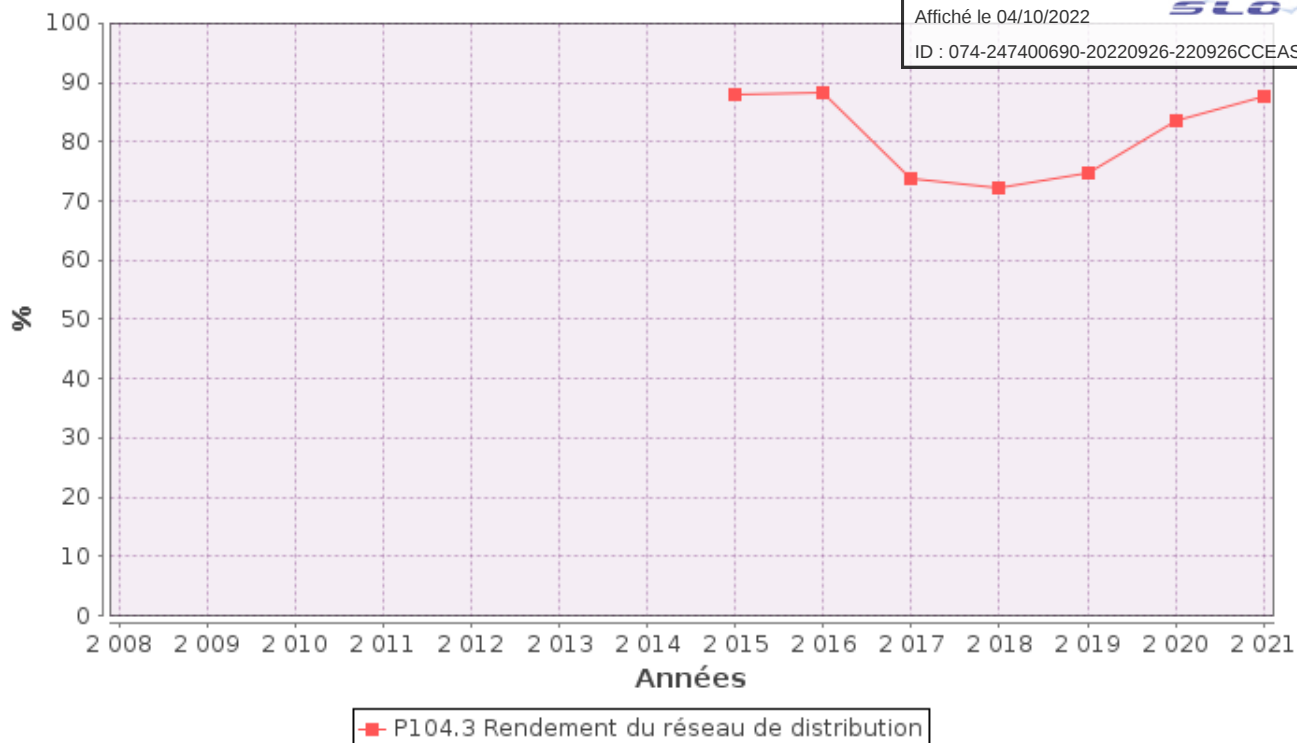
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	83,5 %	87,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	30,32	28,21
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,2 %	86,5 %



9.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,3 m³/j/km (6,5 en 2020).

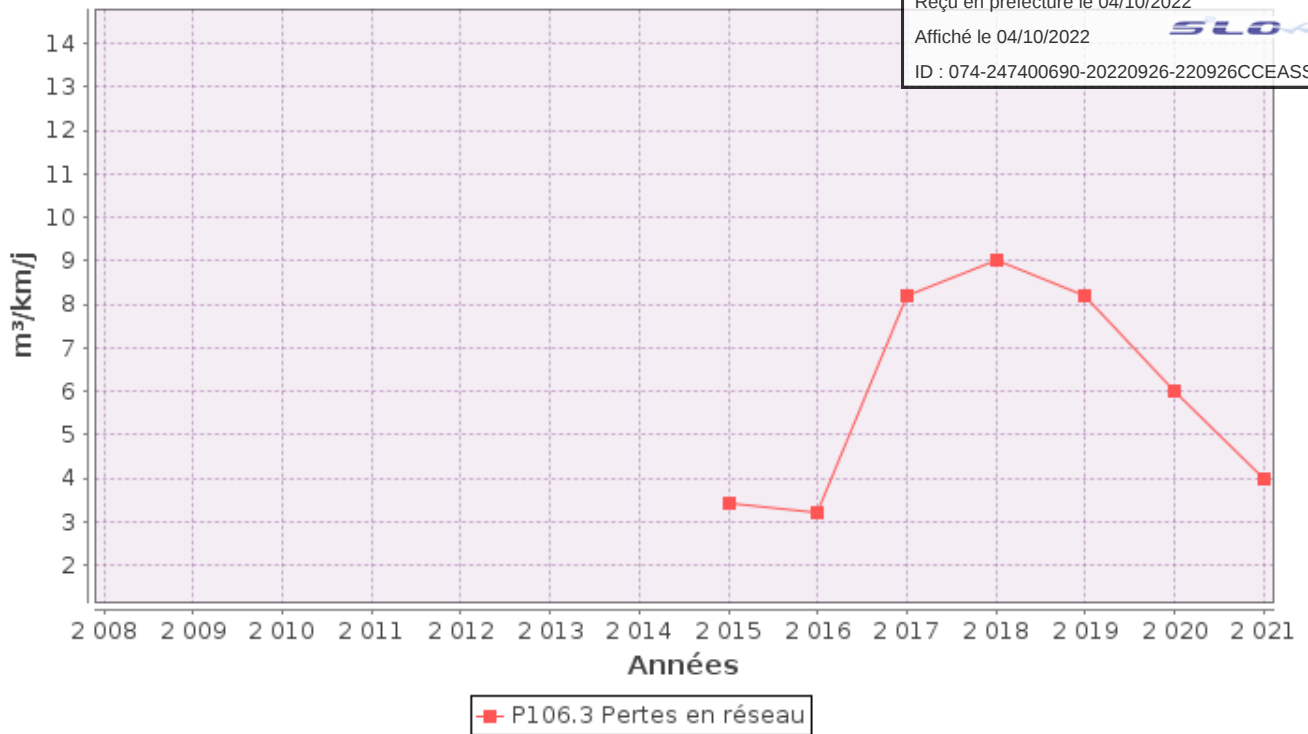
9.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 4 m³/j/km (6 en 2020).



9.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					0,608

Au cours des 5 dernières années, 1,41 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2% (0,12 en 2020).

9.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

 SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 70,7% (79,2% en 2020).

10. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

10.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	276 388	106 799
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

11. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

11.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 109,84 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

12. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 352	23 653
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,09	2,12
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,5%	87,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	6,5	4,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,12%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,2%	70,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0001

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

eau potable : Collonges-sous-Salève

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

1.	Caractérisation technique du service	28
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	28
1.2.	Mode de gestion du service	28
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	29
1.4.	Nombre d'abonnés	29
1.5.	Eaux brutes	30
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	30
1.6.	Eaux traitées.....	31
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	31
1.6.2.	Production	31
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	32
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	33
1.6.5.	Autres volumes.....	33
1.6.6.	Volume consommé autorisé	34
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	34
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	35
2.1.	Modalités de tarification	35
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	36
2.3.	Recettes.....	37
3.	Indicateurs de performance	38
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	38
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	38
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	40
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	40
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	41
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	41
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	42
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	42
4.	Financement des investissements.....	44
4.1.	Montants financiers.....	44
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	45
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	45
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	46
7.	Caractérisation technique du service	50
7.1.	Présentation du territoire desservi.....	50
7.2.	Mode de gestion du service	50
7.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	51
7.4.	Nombre d'abonnés	51
7.5.	Eaux brutes	52
7.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	52
7.6.	Eaux traitées.....	53
7.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	53
7.6.2.	Production	53
7.6.3.	Achats d'eaux traitées	54
7.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	54
7.6.5.	Autres volumes.....	55
7.6.6.	Volume consommé autorisé	55
7.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	55
8.	Tarification de l'eau et recettes du service	56

8.1.	Modalités de tarification	56
8.2.	Facture d'eau type (D102.0)	57
8.3.	Recettes	58
9.	Indicateurs de performance	59
9.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	59
9.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	59
9.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	61
9.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	61
9.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	62
9.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	62
9.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	63
9.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	63
10.	Financement des investissements	65
10.1.	Montants financiers.....	65
11.	Tableau récapitulatif des indicateurs	66

13. Caractérisation technique

13.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Collonges-sous-Salève
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐
(3) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Collonges-sous-Salève
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 30/06/2009 ☐ Non

13.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : AQUALTER Exploitation
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/08/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

13.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 068 habitants au 31/12/2021 (3 979 au 31/12/2020).

13.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 628 abonnés au 31/12/2021 (1 682 au 31/12/2020).

Commentaire concernant le nombre d'abonnés desservis : Correction du nombre d'abonné...

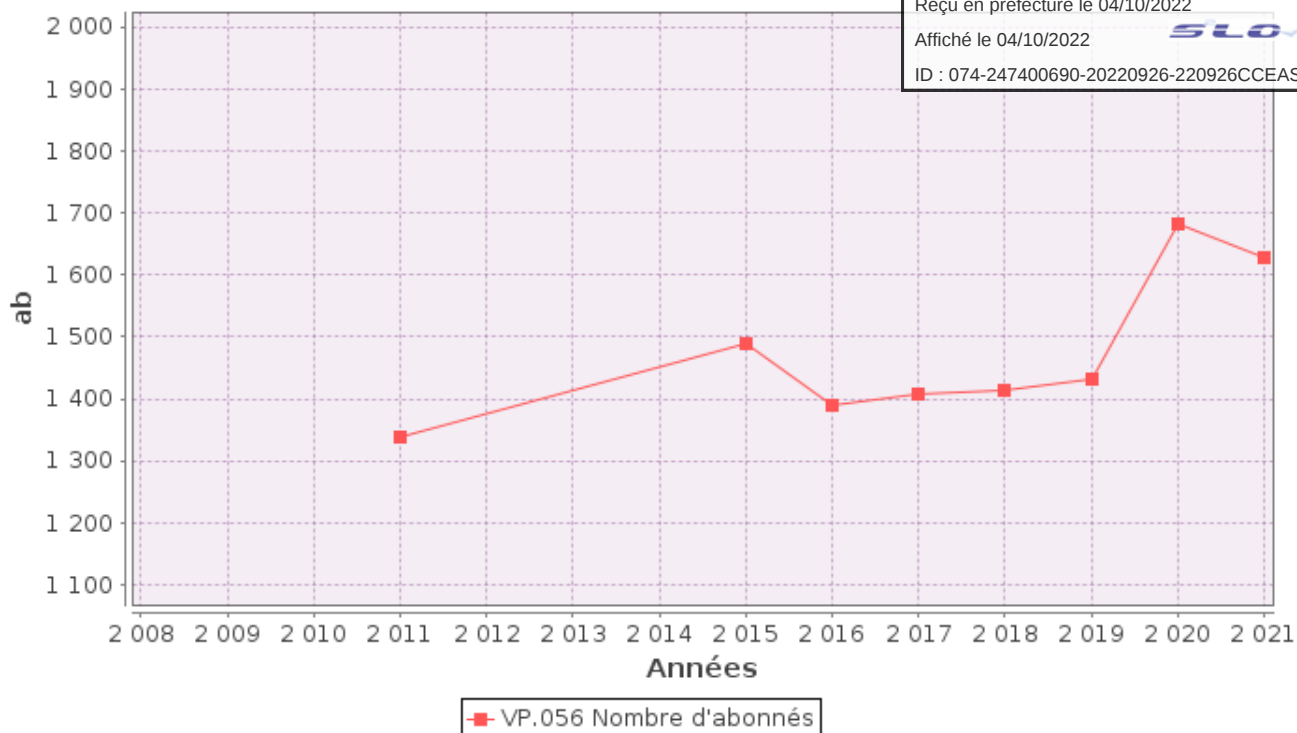
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Collonges-sous-Salève					
Total	1 682			1 628	-3,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,57 abonnés/km au 31/12/2021 (60,83 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,37 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 163,65 m³/abonné au 31/12/2021. (148,17 m³/abonné au 31/12/2020).



13.5. Eaux brutes

13.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 318 656 m³ pour l'exercice 2021 (304 883 pour l'exercice 2020).

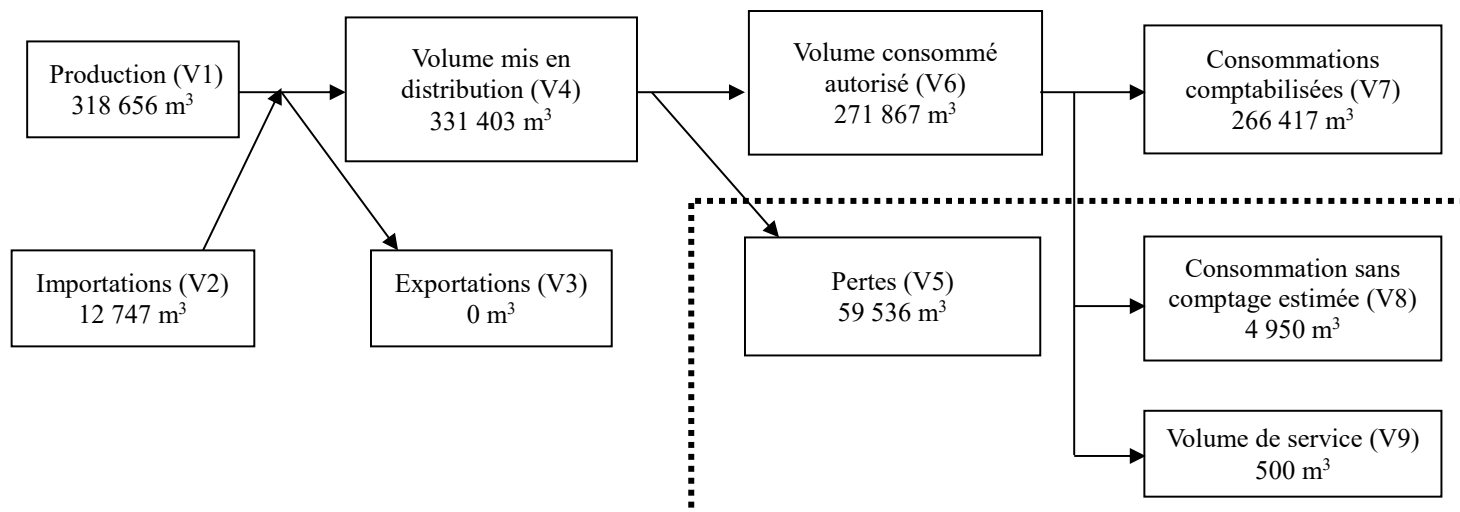
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage du Carrousel			200 918	113 766	-43,4%
Captage des Carrières (Paray)			103 965	204 890	97,1%
Total			304 883	318 656	4,5%

(3) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

13.6. Eaux traitées

13.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

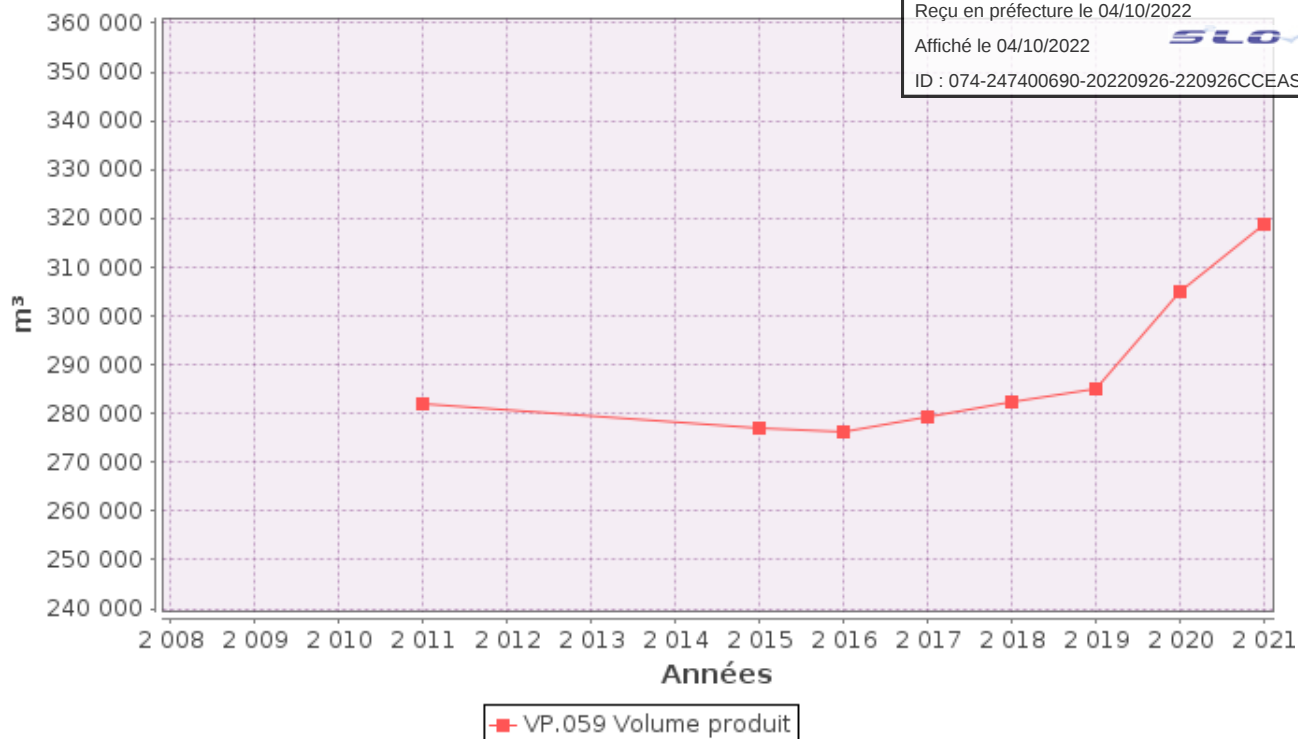


13.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage du Carrousel	200 918	113 766	-43,4%	80
Captage des Carrières (Paray)	103 965	204 890	97,1%	80
Total du volume produit (V1)	304 883	318 656	4,5%	80



13.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	20 119	12 747	-36,6%	80

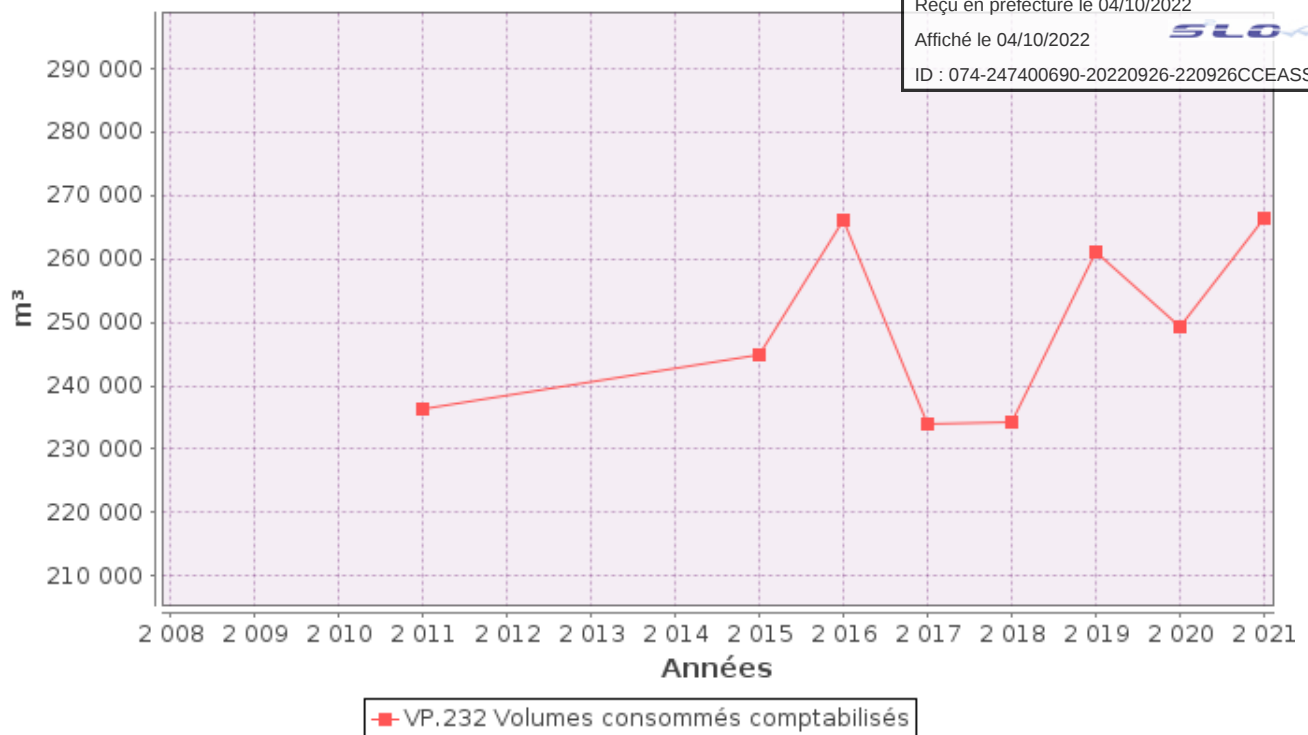
13.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	249 229	259 613	4,2%
Abonnés non domestiques	0	6 804	____%
Total vendu aux abonnés (V7)	249 229	266 417	6,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	____%

(5) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(6) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



13.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 000	4 950	395%
Volume de service (V9)	4 450	500	-88,8%

13.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	254 679	271 867	6,8%

13.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 28,78 kilomètres au 31/12/2021 (27,65 au 31/12/2020).

14. Tarification de l'eau et recettes

14.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	14,28 €	14,96 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,5943 €/m ³	0,592 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	30,4 €	31,37 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,6605 €/m ³	0,6816 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,073 €/m ³	0,073 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

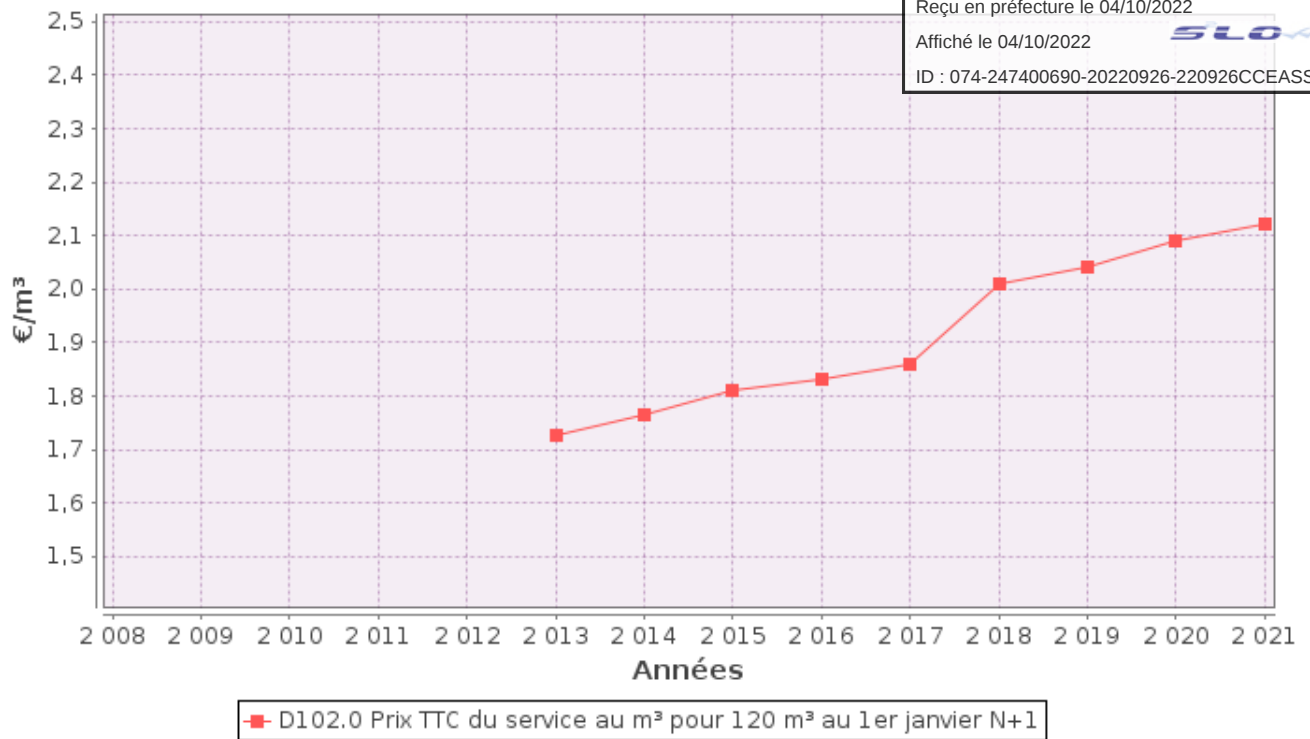
- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs

14.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,28	14,96	4,8%
Part proportionnelle	71,32	71,04	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	85,60	86,00	0,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,40	31,37	3,2%
Part proportionnelle	79,26	81,79	3,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	109,66	113,16	3,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,76	8,76	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	13,07	13,28	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,43	55,64	0,4%
Total	250,69	254,80	1,6%
Prix TTC au m³	2,09	2,12	1,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

14.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 256 941 € (____ € au 31/12/2020).

15. Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

15.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	23	0	26	0
Paramètres physico-chimiques	23	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

15.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,1%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,1%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

15.3. Indicateurs de performance du réseau

15.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

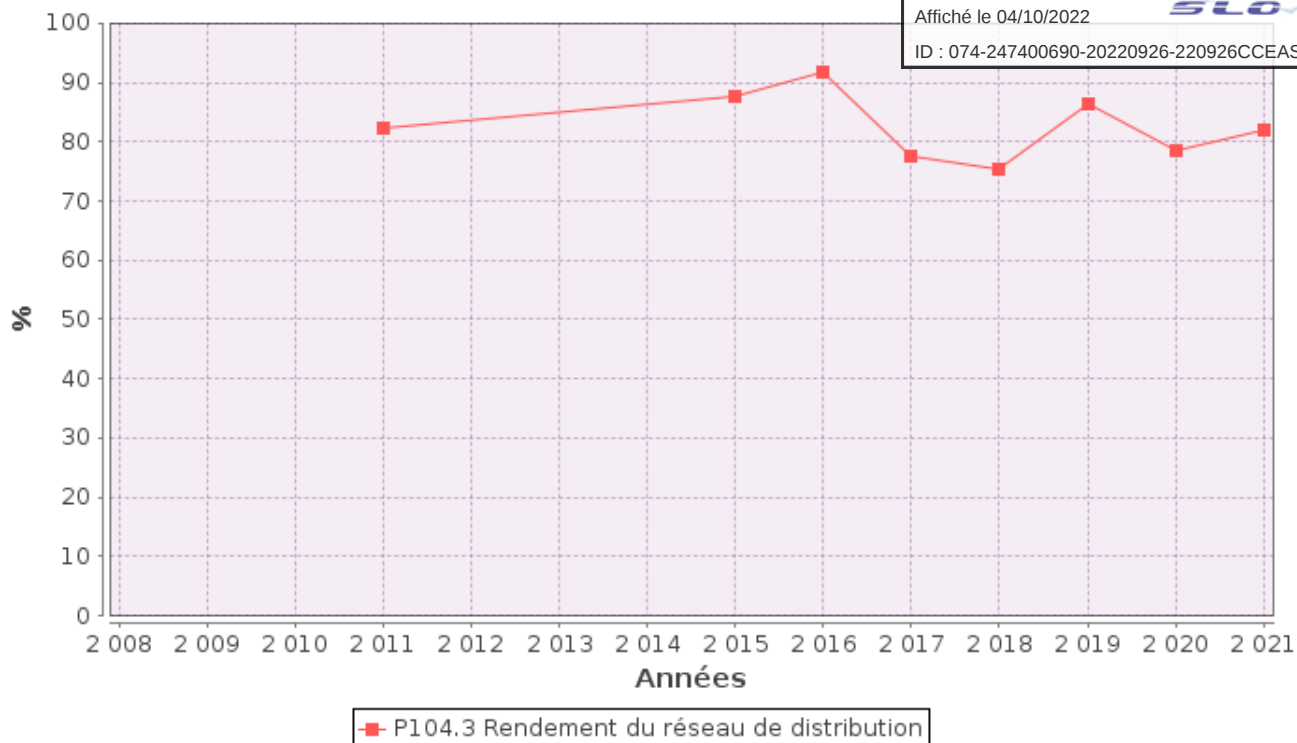
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	78,4 %	82 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	25,24	25,88
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,7 %	80,4 %



15.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,2 m³/j/km (7,5 en 2020).

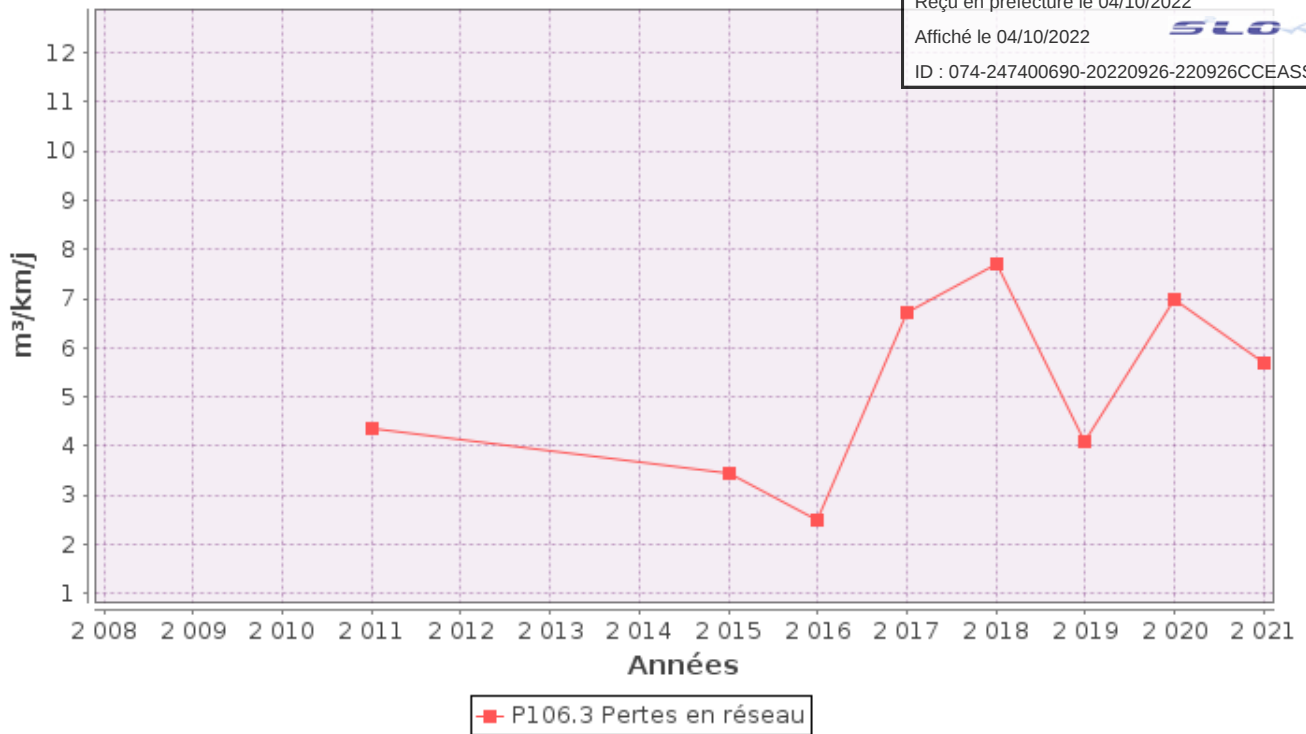
15.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 5,7 m³/j/km (7 en 2020).



15.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,31% (0,33 en 2020).

15.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

 SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

16. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

16.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pour le renouvellement des canalisations pendant le dernier exercice budgétaire	102 031	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

17. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 979	4 068
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,09	2,12
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,4%	82%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	7,5	6,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	7	5,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33%	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0011	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE



**La délégation départementale
de la Haute-Savoie**

Affaire suivie par :

Grégory ROULIN
Service Environnement Santé
04 26 20 93 70
ars-dt74-eau@ars.sante.fr

Ref: : 2022 -

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les Présidents de
Syndicat Intercommunal
Mesdames et Messieurs les Présidents de
Communauté de Communes
Mesdames et Messieurs les Présidents de
Communauté d'Agglomération

Annecy, le 11 mars 2022

Objet : Communication sur le contrôle sanitaire des eaux de distribution publique

PJ : - Rapport Annuel 2021 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- Indicateurs pour le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Les services de l'Agence Régionale de Santé dans le département sont chargés du contrôle administratif et technique des systèmes de distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine et assurent notamment la surveillance qualitative des eaux à la ressource, en production et jusque chez l'abonné.

Conformément aux articles L. 1321-9 et D. 1321-104 du Code de la Santé Publique, mes services sont tenus de vous communiquer l'ensemble des données relatives à cette surveillance sous la forme d'un rapport annuel destiné à l'information de vos conseils municipaux ou communautaires et de notes de synthèse sur la qualité des eaux livrées à la consommation par unité de distribution qui devront être portées à la connaissance de l'abonné.

Vous trouverez donc en pièces jointes :

- Le rapport annuel 2021 concernant votre collectivité,
- Les indicateurs techniques relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource sur votre collectivité, pour vous permettre de répondre à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (RPQS).

Les notes de synthèse par unité de distribution ne font plus partie de cet envoi. Vous pourrez en disposer prochainement par le biais d'un lien électronique que mes services vous diffuseront en temps utile. Ce lien pourra être transmis par l'exploitant à tous les abonnés du service public d'eau potable pour consultation de la qualité de l'eau qui leur est délivrée.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Directeur Général et par délégation,
L'ingénieur du Génie Sanitaire,

Florence CHEMIN

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Délégation Départementale de la Haute Savoie
Service Environnement - Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

C.C. DU GENEVOIS - REGIE



DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement et stockage.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violets) ou beaucoup plus élaborées.

Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
ARCHAMPS- PARC D'AFFAIRES	518		ARCHAMPS- RESERVOIR DES DEVINS RESERVOIR DE BOIS BLANC
CHENEX	815	CHENEX- BOIS DU MONT-OUEST CRACHE MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2	CHENEX- STATION UV DE LA LACHAUX RESERVOIR DE BOIS BLANC
CHEVRIER	520	CHEVRIER- LA TOUVIERE	CHEVRIER- STATION UV DE TOUVIERE RESERVOIR DE BOIS BLANC
DINGY- BLOUX MORENNE	270	DINGY- BLOUX-BETA	DINGY- RESERVOIR DE BLOUX RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY
DINGY- CHEF LIEU - RACLAZ	330	CRACHE MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2	RESERVOIR DE BOIS BLANC RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY
DINGY- JURENS	55	DINGY- SUR LE MONT DINGY- VUICHARD	DINGY- RESERVOIR DE JURENS RESERVOIR DE BOIS BLANC
JONZIER EPAGNY	780	JONZIER- POMERY	

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'AMBIENTATION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	mise en distribution
			JONZIER- RESERVOIR LONGUES REISSES RESERVOIR DE BOIS BLANC
NEYDENS- CHEF-LIEU DE NEYDENS	1 300	NEYDENS- MOISIN	NEYDENS- STATION TRAIT. DE MOISIN NEYDENS- STATION TRAIT. DES EPLANES RESERVOIR DE BOIS BLANC
NEYDENS- MONT SION DE NEYDENS	410	NEYDENS- LES TATTES NEYDENS- SOUS GRILLE	NEYDENS- STATION TRAIT. DES EPLANES RESERVOIR DE BOIS BLANC
NEYDENS- VERRIERES	125		NEYDENS- RESERVOIR DE VERRIERE RESERVOIR DE BOIS BLANC
PRESILLY- CHEF-LIEU DE PRESILLY	850	PRESILLY- MONTALIOU	PRESILLY- STATION DES RAPPES RESERVOIR DE BOIS BLANC
PRESILLY- POMIER	40		BEAUMONT- STATION TRAIT. DES CRÊTS PRESILLY- RESERVOIR DE POMIER
SAVIGNY- CHEF-LIEU CESSENS MURCIER	765		RESERVOIR DE BOIS BLANC SAVIGNY- RESERVOIRS DE CESSENS
SAVIGNY- OLLIET CHAMPS FANS	85	CRACHE MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2	RESERVOIR DE BOIS BLANC
VALLEIRY	4 530	MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2 VALLEIRY- BLOUX VALLEIRY	DINGY- RESERVOIR DE BLOUX RESERVOIR DE BOIS BLANC RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY VALLEIRY- RESERVOIR DES MOULINS
VERS- BELLOSSY	630	VERS- LE MONT	RESERVOIR DE BOIS BLANC VERS- DÉPART RÉSEAU DU MONT VERS- RESERVOIR DE MAISONNEUVE BELLOS
VERS - CHEF-LIEU DE VERS	195	VERS- PRES DE BIS F1	RESERVOIR DE BOIS BLANC

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'A

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	mise en distribution
			VERS- RESERVOIR CHEF LIEU DE VERS
VERS- LADOY	15	CRACHE MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2	RESERVOIR DE BOIS BLANC
VIRY	5 075	MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2 VIRY- SOURCES REUNION ROSAT-NOUVEAU VIRY- VEIGY	VIRY- STATION DE ROSAT
VULBENS- LA CHAVANNE	30		RESERVOIR DE BOIS BLANC VULBENS- RÉSERVOIR DE TIRE-CUL
VULBENS- LES MOLLIÈRES	1 155	VULBENS- LES POMMIERS	RESERVOIR DE BOIS BLANC VULBENS- RESERVOIR DES MOLLIÈRES
VULBENS- VERNES	355	MATAILLY - MOISSEY 1 MATAILLY - MOISSEY 2	RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Delegation départementale de l'ARS

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Débit moyen m3/j	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue	Arrêté D.U.P.
ARCHAMPS- LA DRIZE	420	ARCHAMPS	23/02/1997	17/05/2005
ARCHAMPS- LES PLACES	30	ARCHAMPS	23/02/1997	17/05/2005
BEAUMONT- LES CRETS	280	BEAUMONT	25/09/1981	16/06/1994
BEAUMONT- PICHAT (SAPINS)	99	BEAUMONT	25/09/1981	16/06/1994
BEAUMONT- SOLITUDE (PRALET)	17	BEAUMONT	25/09/1981	16/06/1994
BOSSEY- CREUX DU MULET	70	BOSSEY	10/04/1997	15/01/2009
BOSSEY- LA MONTAGNE	75	COLLONGES-SOUS-SALEVE	10/04/1997	15/01/2009
CHENEX- BOIS DU MONT-OUEST	65	CHENEX	30/04/1984	29/10/1986
CHEVRIER- LA TOUVIERE	70	CHEVRIER	03/02/1999	05/06/2002
COLLONGES	275	COLLONGES-SOUS-SALEVE	15/10/1992	11/03/1994
CRACHE	1500	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	10/07/1988	11/03/1994
DINGY- BLOUX-BETA	45	DINGY-EN-VUACHE	15/07/1996	
DINGY- SUR LE MONT	10	DINGY-EN-VUACHE	29/06/2005	
DINGY- VUICHARD	5	DINGY-EN-VUACHE	29/06/2005	
FEIGERES- LES SALLES -THOUVET	220	ANDILLY	27/05/1982	20/07/1983
JONZIER- POMERY	125	JONZIER-EPAGNY	15/09/1996	03/11/2000
MATAILLY - MOISSEY 1	2500	VULBENS	24/09/2013	18/12/2015
MATAILLY - MOISSEY 2	2500	VULBENS	24/09/2013	18/12/2015

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Délégation départementale de l'ARS

NEYDENS- LES TATTES	90	SAINT-BLAISE	29/04/2009	13/12/2012
NEYDENS- MOISIN	300	BEAUMONT	03/12/1993	15/09/1995
NEYDENS- SOUS GRILLE	90	SAINT-BLAISE	29/04/2009	13/12/2012
PRESILLY- MONTALIOU	120	PRESILLY	28/05/2001	20/03/2007
VALLEIRY- BLOUX VALLEIRY	90	DINGY-EN-VUACHE	15/07/1996	
VERS- LE MONT	40	VERS	21/10/2010	20/12/2017
VERS- PRES DE BIS F1	50	VERS	21/10/2010	20/12/2017
VIRY- JACQUET	20	VERS	04/12/1988	21/11/2008
VIRY- MENU	46	VERS	11/03/1996	21/11/2008
VIRY- VEIGY	1	VIRY	04/12/1988	22/01/1993
VULBENS- LES POMMIERS	120	VULBENS	31/05/2003	06/06/2007

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION ARCHAMPS- PARC D'AFFAIRES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	PARC D'AFFAIRES	T	C	0	0	0	584	7,9	<0,20	0	0	0,02
26/04/2021	PARC D'AFFAIRES	T	C	0	0	0	532	7,9	<0,20	0	0	0,30
06/07/2021	PARC D'AFFAIRES	T	C	<1	<1	<1	513	8,0	<0,20	<1	<1	0,10
07/10/2021	PARC D'AFFAIRES	T	C	<1	<1	<1	657	7,7	<0,20	3	<1	0,20
				.IMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério.	100%
-------------------------------------	------

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION CHENEX	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	0	0	0	509	7,8	<0,20	0	0	<0,02
31/03/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	N	0	4	1	515	7,6	<0,20	1	15	<0,02
07/04/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	0	0	0	516	7,7	<0,20	0	0	0,8
31/05/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	<1	<1	<1	517	7,7	<0,20	1	280	<0,02
06/07/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	<1	<1	<1	513	7,7	<0,20	57	>300	<0,02
08/09/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	<1	<1	<1	521	7,7	<0,20	69	170	<0,02
30/11/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	<1	<1	<1	522	7,7	<0,20	160	>300	<0,02
13/12/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	T	C	<1	<1	<1	525	7,99	<0,20	<1	1	<0,02
				.IMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério.	88%
-------------------------------------	-----

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION CHEVRIER	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
23/02/2021	CHEF-LIEU DE CHEVRIER	T	C	0	0	0	481	7,3	<0,20	2	12	<0,02
31/05/2021	CHEF-LIEU DE CHEVRIER	T	C		<1	1	500	7,3	0,20	2	24	<0,02
16/06/2021	CHEF-LIEU DE CHEVRIER	T	C	<1	<1	<1	494	7,4	<0,20	5	11	<0,02
08/09/2021	CHEF-LIEU DE CHEVRIER	T	C	<1	<1	<1	502	7,8	<0,20	13	12	<0,02
30/11/2021	CHEF-LIEU DE CHEVRIER	T	C	<1	<1	<1	495	7,5	<0,20	4	10	<0,02
				.IMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério.	100%
-------------------------------------	------

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION DINGY- BLOUX MORENNE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
31/03/2021	MORENNE	S	C	0	0	0	557	7,6	<0,20	0	0	0,04
29/06/2021	MORENNE	S	C	<1	<1	<1	553	7,6	0,29	<1	<1	<0,02
08/09/2021	MORENNE	S	C	<1	<1	<1	555	7,6	<0,20	1	<1	<0,02
30/11/2021	MORENNE	S	C	<1	<1	<1	555	7,7	<0,20	1	<1	0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	DINGY- CHEF LIEU - RACLAZ			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
31/03/2021	RACLAZ	T	C	0	0	0	531	7,9	0,82	1	2	<0,02
29/06/2021	CHEF-LIEU DE DINGY	T	C	<1	<1	<1	523	7,9	<0,20	80	<1	<0,02
08/09/2021	RACLAZ	T	C	<1	<1	<1	523	7,9	<0,20	6	1	0,02
30/11/2021	CHEF-LIEU DE DINGY	T	C	<1	<1	<1	536	8,0	<0,20	17	5	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	DINGY- JURENS			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
27/01/2021	JURENS	S	C	<1	<1	<1	531	8,06	<0,20	6	54	<0,02
31/03/2021	JURENS	S	C	0	0	0	539	7,8	<0,20	2	0	0,04
29/06/2021	JURENS	S	C	<1	<1	<1	526	7,9	0,39	6	4	<0,02
08/09/2021	JURENS	S	C	<1	<1	<1	524	7,8	<0,20	5	4	<0,02
30/11/2021	JURENS	S	C	<1	<1	<1	533	7,9	<0,20	1	1	0,06
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION JONZIER EPAGNY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
26/01/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	<1	<1	<1	537	7,71	<0,20	1	<1	<0,02
23/02/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	0	0	0	541	7,6	<0,20	0	0	0,06
26/04/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	0	0	0	522	7,7	<0,20	0	0	0,04
29/06/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	<1	<1	2	541	7,6	<0,20	9	26	<0,02
05/08/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	<1	<1	<1	514	7,8	<0,20	<1	<1	0,06
07/10/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	<1	<1	<1	531	7,7	<0,20	1	<1	0,02
28/12/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	T	C	<1	<1	<1	547	7,7	<0,20	1	<1	0,10
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION NEYDENS- CHEF-LIEU DE NEYDENS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
23/02/2021	MOISIN	T	C	0	0	0	611	7,7	<0,20	0	0	0,06
26/04/2021	MOISIN	T	C	0	0	0	517	7,9	<0,20	2	1	0,04
31/05/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	751	7,2	<0,20	<1	7	<0,02
29/06/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	794	7,2	<0,20	<1	1	<0,02
21/07/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	796	7,32	<0,20	2	2	<0,02
05/08/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	792	7,2	<0,20	1	<1	<0,02
07/10/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	753	7,5	<0,20	<1	<1	0,10
30/11/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	789	7,4	<0,20	<1	<1	0,08
28/12/2021	MOISIN	T	C	<1	<1	<1	775	7,3	<0,20	<1	<1	0,08
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION NEYDENS- MONT SION DE NEYDENS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
23/02/2021	LES MOUILLES	T	C	0	0	0	632	7,3	<0,20	5	37	<0,02
31/05/2021	LES MOUILLES	T	C	<1	<1	<1	599	7,5	<0,20	16	62	<0,02
05/08/2021	LES MOUILLES	T	C	<1	<1	1	629	7,5	<0,20	62	100	<0,02
07/12/2021	LES MOUILLES	T	C	<1	<1	<1	650	7,4	<0,20	<1	2	0,15
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION NEYDENS- VERRIERES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
23/02/2021	VERRIERES	T	C	0	0	0	611	7,7	<0,20	0	0	0,04
31/05/2021	VERRIERES	T	C	<1	<1	<1	519	7,9	<0,20	<1	<1	<0,02
05/08/2021	VERRIERES	T	C	<1	<1	<1	511	8,0	<0,20	<1	<1	<0,02
30/11/2021	VERRIERES	T	C	<1	<1	<1	577	7,9	<0,20	1	<1	0,06
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRESILLY- CHEF-LIEU DE PRESILLY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
11/01/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	539	7,8	<0,20	0	1	0,04
31/03/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	537	7,5	<0,20	12	0	<0,02
15/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	520	7,84	<0,20	6	2	0,02
31/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	524	7,8	<0,20	>300	>300	<0,02
06/07/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	506	7,5	<0,20	>300	>300	<0,02
08/09/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	520	7,7	<0,20	1	14	<0,02
30/11/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	535	7,7	<0,20	1	1	<0,02
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRESILLY- POMIER	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
11/01/2021	POMIER	T	C	0	0	0	437	8,1	<0,20	0	11	<0,02
06/07/2021	POMIER	T	C	<1	<1	<1	448	8,1	<0,20	20	160	<0,02
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE



Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION SAVIGNY- CHEF-LIEU CESSENS MURCIER	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
27/01/2021	CESSENS	T	C	<1	<1	<1	525	8,01	<0,20	5	6	0,08
23/02/2021	CHEF-LIEU DE SAVIGNY	T	C	0	0	0	527	7,8	<0,20	0	0	0,04
26/04/2021	CESSENS	T	C	0	0	0	518	7,8	<0,20	5	0	0,08
29/06/2021	CHEF-LIEU DE SAVIGNY	T	C	<1	<1	<1	533	7,9	<0,20	<1	<1	<0,02
05/08/2021	CESSENS	T	C	<1	<1	<1	515	7,8	<0,20	1	2	0,06
07/10/2021	CHEF-LIEU DE SAVIGNY	T	C	<1	<1	<1	672	7,8	<0,20	<1	<1	<0,02
28/12/2021	CESSENS	T	C	<1	<1	<1	563	7,8	<0,20	<1	<1	0,10
				IMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION SAVIGNY- OLLIET CHAMPS FANS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
23/02/2021	CHAMPS FANS	T	C	0	0	0	536	7,7	<0,20	0	0	0,06
29/06/2021	CHAMPS FANS	T	C	<1	<1	<1	507	7,8	<0,20	<1	<1	<0,02
07/10/2021	CHAMPS FANS	T	C	<1	<1	<1	672	7,7	<0,20	<1	<1	0,02
				IMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactério. 100%

- C : Conforme
- TURBNFU : Turbidité
- CDT25 : Conductivité
- N : Non conforme
- ECOLI : Eschérichia coli
- CL2LIB : Chlore libre résiduel
- S : Eau distribuée sans traitement
- STRF : Entérocoques
- GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
- T : Eau traitée
- CTF : Coliformes totaux
- GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	VALLEIRY			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	0	0	0	531	7,9	<0,20	0	0	0,15
23/02/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	546	7,7	<0,20	0	0	0,20
31/03/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	0	0	0	556	7,7	<0,20	0	0	0,15
26/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	530	7,8	<0,20	0	1	0,10
04/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	539	7,91	<0,20	3	3	0,06
31/05/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	<1	<1	<1	532	7,8	<0,20	<1	1	0,15
29/06/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	549	8,2	<0,20	3	<1	0,04
06/07/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	<1	<1	<1	535	7,9	<0,20	1	<1	0,06
05/08/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	537	7,8	<0,20	<1	<1	0,25
08/09/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	<1	<1	<1	544	7,9	<0,20	1	1	0,06
07/10/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	600	7,7	<0,20	25	93	0,02
30/11/2021	BAS-SERVICE DE VALLEIRY	T	C	<1	<1	<1	545	8,0	<0,20	<1	<1	0,10
28/12/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	568	7,8	<0,20	<1	<1	0,10
			IMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério.	100%
-------------------------------------	------

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	VERS- BELLOSSY			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
23/02/2021	MAISONNEUVE	T	C	0	0	0	527	7,8	<0,20	1	0	0,10
31/05/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	520	7,7	<0,20	2	<1	0,10
29/06/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	505	7,8	<0,20	<1	<1	0,04
05/08/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	523	7,8	<0,20	<1	<1	0,10
08/09/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	527	7,8	<0,20	2	3	0,15
27/10/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	542	7,95	<0,20	11	10	0,15
30/11/2021	MAISONNEUVE	T	C	<1	<1	<1	537	7,8	<0,20	1	<1	0,10
			IMITES DE QUALITE	0	0							
Pourcentage de conformité bactério.			100%									

Pourcentage de conformité bactério.	100%
-------------------------------------	------

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VERS - CHEF-LIEU DE VERS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
23/02/2021	CHEF-LIEU DE VERS	S	C	0	0	0	486	7,7	<0,20	1	0	<0,02
15/04/2021	CHEF-LIEU DE VERS	S	C	<1	<1	<1	479	7,86	<0,20	3	1	<0,02
31/05/2021	CHEF-LIEU DE VERS	S	C	<1	<1	<1	474	7,7	<0,20	1	<1	<0,02
05/08/2021	CHEF-LIEU DE VERS	S	C	<1	<1	<1	469	7,7	<0,20	1	<1	<0,02
30/11/2021	CHEF-LIEU DE VERS	S	C	<1	<1	<1	479	7,7	<0,20	2	<1	<0,02
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VERS- LADOY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
23/02/2021	LADOY	T	C	0	0	0	564	7,7	<0,20	15	2	0,06
05/08/2021	LADOY	T	C	<1	<1	<1	509	7,9	<0,20	<1	<1	0,02
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VIRY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
23/02/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	539	7,7	<0,20	1	2	0,10
23/02/2021	GERMANY - LA PRAILLE	T	C	0	0	0	526	7,6	<0,20	3	0	0,10
26/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	535	7,9	<0,20	1	0	0,10
26/04/2021	MALAGNY	T	C	0	0	0	522	7,8	<0,20	11	0	0,06
04/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	533	7,90	<0,20	1	<1	0,04
04/05/2021	GERMANY - LA PRAILLE	T	C	<1	<1	<1	521	7,80	<0,20	48	36	0,10
29/06/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	525	7,7	4,0	<1	4	0,02
29/06/2021	GERMANY - LA PRAILLE	T	C	<1	<1	1	513	7,7	<0,20	<1	<1	0,02
05/08/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	533	7,7	<0,20	<1	<1	0,08
05/08/2021	GERMANY - LA PRAILLE	T	C	<1	<1	<1	525	7,7	<0,20	5	<1	0,06
07/10/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	559	7,7	<0,20	7	16	0,10
07/10/2021	MALAGNY	T	C	<1	<1	<1	547	7,7	<0,20	1	<1	0,06
28/12/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	585	7,7	0,45	8	36	0,06
28/12/2021	GERMANY - LA PRAILLE	T	C	<1	<1	<1	558	7,7	<0,20	<1	<1	0,10
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	VULBENS- LA CHAVANNE			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	LE PROVIN	T	C	0	0	0	502	8,0	<0,20	0	0	<0,02
16/06/2021	LE PROVIN	T	C	<1	<1	<1	526	8,00	<0,20	1	>300	<0,02
08/09/2021	LE PROVIN	T	C	<1	<1	<1	510	7,8	<0,20	<1	<1	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	VULBENS- LES MOLLIERES			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	LES MOLLIERES	S	C	0	0	0	542	7,5	<0,20	0	14	<0,02
31/03/2021	LES MOLLIERES	S	C	0	0	0	549	7,4	<0,20	41	52	<0,02
31/05/2021	LES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<1	553	7,4	<0,20	1	8	<0,02
06/07/2021	LES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<1	532	7,6	<0,20	29	31	0,02
08/09/2021	LES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<1	556	7,4	<0,20	>300	>300	<0,02
30/11/2021	LES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<1	553	7,4	<0,20	<1	<1	<0,02
13/12/2021	LES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<1	564	7,73	<0,20	<1	4	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VULBENS- VERNES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
11/01/2021	LES VERNES	T	C	0	0	0	525	7,6	<0,20	0	6	0,02
26/04/2021	LES VERNES	T	C	0	0	0	517	7,6	<0,20	0	0	0,10
06/07/2021	LES VERNES	T	C	<1	<1	<1	505	7,7	<0,20	1	<1	0,06
07/10/2021	LES VERNES	T	C	<1	<1	<1	534	7,7	<0,20	3	<1	0,10
			LIMITES DE QUALITE	0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLOW

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION CHENEX		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
13/12/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX	LOCALISATION EXACTE	T			0,36	0,010	<1					
13/12/2021	CHEF-LIEU DE CHENEX		T	<0,012	<0,05				1,03	525	<10	7,99	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION DINGY- JURENS		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
27/01/2021	JURENS	CUISINE MR BARRAS 50 CH. DES PLANS	S			<0,20	0,021	<1					
27/01/2021	JURENS	CUISINE MR BARRAS 50 CH. DES PLANS	S	<0,012	<0,05				<0,50	531	<10	8,06	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION JONZIER EPAGNY		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
26/01/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	EVIER PLONGE BOULANGERIE "LE FOURNIL JONZIEROIS"	T			0,55	0,013	<1					
26/01/2021	CHEF-LIEU DE JONZIER	EVIER PLONGE BOULANGERIE "LE FOURNIL JONZIEROIS"	T	<0,012	<0,05				0,71	537	<10	7,71	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION NEYDENS- CHEF-LIEU DE NEYDENS		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
21/07/2021	MOISIN	Salle de bains M.Llanos 37 chemin des sources	T	<0,012	<0,05				<0,50	796	<10	7,32	<0,20
21/07/2021	MOISIN	Salle de baions M.Llanos 37 chemin des sources	T			0,59	0,013	<1					
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRESILLY- CHEF-LIEU DE PRESILLY		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
15/04/2021	CHEF-LIEU	Cuisine Mr CHATTON - 94 route de l'église	T			0,38	0,019	<1					
15/04/2021	CHEF-LIEU	Cuisine Mr CHATTON - 94 route de l'église	T	<0,012	<0,05				2,15	520	<10	7,84	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION SAVIGNY- CHEF-LIEU CESSENS MURCIER		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
27/01/2021	CESSENS	CUISINE MAIRIE SAVIGNY	T			1,22	0,038	<1					
27/01/2021	CESSENS	CUISINE MAIRIE SAVIGNY	T	<0,012	<0,05				<0,50	525	<10	8,01	<0,20
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VALLEIRY		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
04/05/2021	CHEF-LIEU	clinique veterinaire rob sanitaire	T			0,30	0,018	<1					
04/05/2021	CHEF-LIEU	clinique veterinaire rob sanitaire	T	<0,012	<0,05				<0,50	539	<10	7,91	<0,20
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VERS- BELLOSSY		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
27/10/2021	MAISONNEUVE	MAIRIE ROBINET CUISINE 2EME ETAGE	T			0,94	0,042	<1					
27/10/2021	MAISONNEUVE	MAIRIE ROBINET CUISINE 2EME ETAGE	T	<0,012	<0,05				0,53	542	<10	7,95	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VERS - CHEF-LIEU DE VERS		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
15/04/2021	CHEF-LIEU DE VERS	Cuisine de Mr TONOLI - 52 ch de Longeray	S			1,34	0,008	3,1					
15/04/2021	CHEF-LIEU DE VERS	Cuisine de Mr TONOLI - 52 ch de Longeray	S	<0,012	<0,05				1,19	479	<10	7,86	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VIRY		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
04/05/2021	CHEF-LIEU	ecole rob cuisine	T			2,01	0,058	<1					
04/05/2021	CHEF-LIEU	ecole rob cuisine	T	<0,012	<0,05				<0,50	533	<10	7,90	<0,20
04/05/2021	GERMANY - LA PRAILLE	M.Guido 461 route de germany	T			0,95	0,016	1,0					
04/05/2021	GERMANY - LA PRAILLE	M.Guido 461 route de germany	T	<0,012	<0,05				0,53	521	<10	7,80	<0,20
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VULBENS- LA CHAVANNE		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
16/06/2021	LE PROVIN	Cuisine m gay 1501 ch de la ciset	T			<0,20	0,112	1,1					
16/06/2021	LE PROVIN	Cuisine m gay 1501 ch de la ciset	T	<0,012	<0,05				0,55	526	<10	8,00	<0,20
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLOW

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mmol)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VULBENS- LES MOLLIERES		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
13/12/2021	LES MOLLIERES		S			6,36	0,004	<1					
13/12/2021	LES MOLLIERES		S	<0,012	<0,05				<0,50	564	<10	7,73	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION ARCHAMPS- STATION TRT. BLECHEINS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
02/11/2021	RESERVOIR DE BLECHEINS (E.T.)	T	C	<1	<1				13	<1	593	26		7,9	33	28,0	<0,20	0,30
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION ARCHAMPS- STATION TRT. CHOTARD	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
18/02/2021	RESERVOIR DE CHOTARD (E.T.)	T	C	0	0				15	0	604	32			33	29,4	<0,20	0,08
16/06/2021	RESERVOIR DE CHOTARD (E.T.)	T	C	<1	<1				3,4	<1	315	1,4		7,5	6,1	16,8	0,87	0,25
02/11/2021	RESERVOIR DE CHOTARD (E.T.)	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	<0,05	4,3	<1	401	2,34	<10	7,80	6,8	22,70	2,47	0,20
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022 
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	BEAUMONT- STATION TRAIT. DES CRÊTS			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
14/04/2021	RESERVOIR DES CRETS 500M3 (E.T.)	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	0,06	8,6	<1	550	14,1	<10	7,60	16,1	24,60	<0,20	0,30
16/11/2021	RESERVOIR DES CRETS 500M3 (E.T.)	T	C	<1	<1				6,5	<1	451	9,4		7,7	14	23,1	<0,20	0,30
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION BEAUMONT- STATION TRAIT. PICHAT (SAPINS)	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
14/04/2021	RESERVOIR DE JUSSY-CREUX (E.T.)	T	C	0	0				3,1	0	390	3,3			11	20,7	<0,20	0,15
16/11/2021	RESERVOIR DE JUSSY-CREUX (E.T.)	T	C	<1	<1				3,4	<1	435	2,7		7,9	12	23,2	<0,20	0,20
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION BEAUMONT-STATION TR. LA SOLITUDE(PRALET)	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
14/04/2021	RESERVOIR DU PRALET (E.T.)	T	C	0	0				5,2	0	392	7,5			15	20,5	<0,20	0,30
16/11/2021	RESERVOIR DU PRALET (E.T.)	T	C	<1	<1				5,7	<1	430	6,9		7,9	15	22,2	<0,20	0,20
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION BOSSEY-STATION TRAIT. DES ECUREUILS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
10/02/2021	RESERVOIR DES ECUREUILS (E.T.)	T	C	0	0				8,9	0	446	14			16	21,9	0,23	0,20
25/08/2021	RESERVOIR DES ECUREUILS (E.T.)	T	C	<1	<1				14	<1	726	42		7,5	27	32,9	<0,20	0,25
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	BOSSEY-STATION TRAIT. LA MONTAGNE			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE														
10/02/2021	RESERVOIR DE LA MONTAGNE (E.T.)	T	C	0	0				8,9	0	455	14			16	22,5	<0,20	0,20
25/08/2021	RESERVOIR DE LA MONTAGNE (E.T.)	T	C	<1	<1	0,015	<0,50	0,06	14,0	<1	766	44,30	<10	7,40	29,7	26,30	<0,20	0,30
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION CHENEX- STATION UV DE LA LACHAUX	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
16/06/2021	RESERVOIR DE LA LACHAUX (E.T.)	T	C	<1	<1				24	1	535	8,1		7,6	11	28,2	<0,20	<0,02
13/12/2021	RESERVOIR DE LA LACHAUX (E.T.)	T	C	<1	<1	0,007	<0,50		21,4	<1	537	8,24	<10	7,80	9,1	31,00	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10		50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION CHEVRIER- STATION UV DE TOUVIERE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
27/01/2021	RESERVOIR DE LA TOUVIERE (E.T.)	T	C	0	0				2,1	0	483	1,5			7,2	26,5	0,37	<0,02
21/07/2021	RESERVOIR DE LA TOUVIERE (E.T.)	T	C	<1	<1				2,0	<1	525	1,0		7,4	7,5	28,5	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION DINGY- RESERVOIR DE BLOUX	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
27/01/2021	RESERVOIR BLOUX DINGY	S	C	0	0				23	0	570	15			18	29,3	<0,20	0,04
21/07/2021	RESERVOIR BLOUX DINGY	S	C	<1	<1				20	<1	544	12		7,6	20	27,3	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022 
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION DINGY- RESERVOIR DE JURENS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
27/01/2021	RESERVOIR JURENS	S	C	0	0				11	0	525	22			29	25,1	<0,20	0,06
21/07/2021	RESERVOIR JURENS	S	C	<1	<1				8,4	<1	502	19		7,9	30	23,8	<0,20	0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION FEIGERES- RESERVOIR FEIGÈRES-PRESILLY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
15/04/2021	RESERVOIR DE FEIGERES-PRESILLY	T	C	0	0				12	0	547	21			25	27,3	<0,20	0,15
13/12/2021	RESERVOIR DE FEIGERES-PRESILLY	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	0,06	9,5	<1	541	17,20	<10	7,70	21,8	27,50	<0,20	0,25
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfite-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION FEIGERES- STATION TRT. SALLES -THOUVET	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
15/04/2021	RESERVOIR DE BEL-AIR	T	C	0	0				6,3	0	458	3,0			8,4	24,8	<0,20	0,15
13/12/2021	RESERVOIR DE BEL-AIR	T	C	<1	<1				6,2	<1	467	2,9		7,2	8,3	25,2	<0,20	0,20
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION JONZIER- RESERVOIR LONGUES REISSES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
26/01/2021	RESERVOIR LONGUES REISSES	T	C	0	0				8,6	0	534	18			27	26,6	<0,20	<0,02
21/07/2021	RESERVOIR LONGUES REISSES	T	C	<1	<1	0,010	<0,50	0,05	9,1	<1	545	18,8	<10	7,80	26,3	27,80	<0,20	0,10
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION NEYDENS- RESERVOIR DE VERRIERE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
26/01/2021	RESERVOIR VERRIERE	T	C	0	0				15	0	600	30			34	28,8	<0,20	0,10
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION NEYDENS- STATION TRAIT. DE MOISIN	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
26/01/2021	STATION TRAIT. DE MOISIN (E.T.)	T	C	0	0				15	0	594	29			34	28,7	<0,20	0,10
21/07/2021	STATION TRAIT. DE MOISIN (E.T.)	T	C	<1	<1	0,009	<0,50	0,13	16,9	<1	795	13,6	<10	7,30	46,1	40,70	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION NEYDENS- STATION TRAIT. DES EPLANES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
26/01/2021	RESERVOIR DES EPLANES (E.T.)	T	C	0	0				11	1	636	30			9,1	31,9	<0,20	<0,02
21/07/2021	RESERVOIR DES EPLANES (E.T.)	T	C	<1	<1	0,013	<0,50	0,06	10,6	<1	605	28,2	<10	7,50	15,9	30,50	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION PRESILLY- RESERVOIR DE POMIER	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
02/11/2021	RESERVOIR POMIER	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50		6,1	<1	462	11,20	<10	8,10	13,3	23,90	0,27	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10		50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION PRESILLY- STATION DES RAPPES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
15/04/2021	RÉSERVOIR DES RAPPES (E.T.)	T	C	<1	<1	0,021	<0,50	0,04	10,5	<1	530	7,6	<10	7,60	12,4	28,30	0,47	<0,02
02/11/2021	RÉSERVOIR DES RAPPES (E.T.)	T	C	<1	<1				11	<1	540	11		7,7	18	27,3	0,30	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	FURBNFU	CL2LIB
	RESERVOIR DE BOIS BLANC			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
10/02/2021	RESERVOIR DE BOIS BLANC	T	C	0	0				12	2	558	26			29	26,5	<0,20	0,10
15/04/2021	RESERVOIR DE BOIS BLANC	T	C	<1	<1	0,007	<0,50	0,07	13,5	4	590	26,9	<10	7,60	28,7	29,30	0,27	0,06
16/06/2021	RESERVOIR DE BOIS BLANC	T	C	<1	<1				11	>100	540	23		7,7	31	25,8	<0,20	0,10
25/08/2021	RESERVOIR DE BOIS BLANC	T	C	<1	<1				11	>100	551	22		7,7	28	26,2	<0,20	0,15
16/11/2021	RESERVOIR DE BOIS BLANC	T	C	<1	<1	0,024	<0,50	0,06	13,2	2	613	28,50	<10	7,60	34,4	30,90	<0,20	0,20
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	RÉSERVOIR DE ST JULIEN																	
	n/(100mL)			n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L	
POINTS DE SURVEILLANCE																		
16/06/2021	RESERVOIR DE ST JULIEN	T	C	<1	<1	0,008	<0,50	0,07	15,0	<1	613	29,0	<10	7,70	34,6	30,90	<0,20	0,30
16/11/2021	RESERVOIR DE ST JULIEN	T	C	<1	<1				16	<1	648	31		7,7	36	30,5	<0,20	0,30
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
10/02/2021	RESERVOIR SP2 CUVES C	T	C	<1	<1	0,045	<0,50	0,08	10,6	<1	559	24,6	<10	7,80	28,2	25,80	0,22	0,10
16/06/2021	RESERVOIR SP2 CUVES C	T	C	<1	<1				9,3	<1	520	20		7,7	28	25,2	<0,20	0,10
16/11/2021	RESERVOIR SP2 CUVES C	T	C	<1	<1				10	<1	531	20		7,7	29	25,6	<0,20	0,15
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION SAVIGNY- RESERVOIRS DE CESSENS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
27/01/2021	RESERVOIR CESSENS	T	C	<1	<1	0,048	<0,50	0,09	12,1	<1	540	25,1	<10	7,60	29,9	26,50	<0,20	0,10
21/07/2021	RESERVOIR DE CESSENS ANCIEN	T	C	<1	<1				8,1	<1	498	18		7,8	30	23,5	<0,20	0,08
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	STATION DE TRAIT. DE VOVRAY			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
14/04/2021	RESERVOIR DU POLONAIS	T	C	0	0				16	0	951	74			40	42,3	<0,20	<0,02
15/11/2021	RESERVOIR DU POLONAIS	T	C	<1	<1	0,015	<0,50	<0,05	14,7	<1	890	60,60	45,5	7,80	38,7	40,70	0,44	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfite-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION ST JULIEN - RESERVOIR DES ENVIGNES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
18/02/2021	RESERVOIR DES ENVIGNES (E.T.)	T	C	0	0				12	0	546	27			28	26,5	<0,20	0,15
14/04/2021	RESERVOIR DES ENVIGNES (E.T.)	T	C	0	0				12	0	552	25			29	26,4	<0,20	0,08
25/08/2021	RESERVOIR DES ENVIGNES (E.T.)	T	C	<1	<1	0,039	<0,50	0,06	10,3	<1	551	21,20	<10	7,80	27,9	25,00	<0,20	0,15
16/11/2021	RESERVOIR DES ENVIGNES (E.T.)	T	C	<1	<1				12	<1	551	24		8,0	30	26,4	<0,20	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50								

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VALLEIRY- RESERVOIR DES MOULINS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
04/05/2021	RÉSERVOIR DES MOULINS	T	C	<1	<1	0,007	<0,50	0,08	14,6	<1	537	18,7	<10	7,80	23,5	27,40	0,21	0,25
16/11/2021	RÉSERVOIR DES MOULINS	T	C	<1	<1				15	<1	550	17		7,8	25	27,3	<0,20	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50								

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme	CTF : Coliformes totaux	TURBNFU : Turbidité	SO4 : Sulfates
N : Non conforme	ECOLI : Eschérichia coli	CL : Chlorures	NO3 : Nitrates
S : Eau distribuée sans traitement	STRF : Entérocoques	CDT25 : Conductivité à 25°C	AS : Arsenic
T : Eau traitée	BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices	TH : Dureté	FET : Fer total
	PESTOT : Total pesticides	FMG : Fluor	CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VERS- RESERVOIR CHEF LIEU DE VERS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
15/04/2021	RESERVOIR VERS	S	C	0	0				4,8	0	473	7,9			15	25,3	<0,20	<0,02
02/11/2021	RESERVOIR VERS	S	N	1	1				4,5	1	487	6,9		7,7	15	25,0	0,27	<0,02
16/11/2021	RESERVOIR VERS	S	C	<1	<1					<1	539			7,8			<0,20	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0			50									

Pourcentage de conformité bactériologique 61%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VERS- RESERVOIR DE MAISONNEUVE BELLOSY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
15/04/2021	RESERVOIR BELLOSY	T	C	0	0				11	0	539	23			26	26,0	<0,20	0,15
02/11/2021	RESERVOIR BELLOSY	T	C	<1	<1				11	<1	545	20		7,9	29	25,9	<0,20	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0			50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VIRY- STATION DE ROSAT	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
26/01/2021	SURPRESSEUR ELUISET EAU TRAITÉE	T	C	0	0				9,9	0	537	23			26	26,1	<0,20	0,15
04/05/2021	SURPRESSEUR ELUISET EAU TRAITÉE	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	0,08	10,3	<1	530	22,2	<10	7,80	26,9	24,50	0,27	0,15
09/09/2021	SURPRESSEUR ELUISET EAU TRAITÉE	T	C	<1	<1				9,4	<1	539	20		7,7	26	26,0	<0,20	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50								

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VULBENS- RESERVOIR DES MOLLIERES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
16/06/2021	RESERVOIR DES MOLLIERES	S	C	<1	<1				17	<1	550	14		7,5	14	28,6	<0,20	<0,02
13/12/2021	RESERVOIR DES MOLLIERES	S	C	<1	<1	<0,500	<0,50	<0,05	15,9	<1	564	15,00	<10	7,50	12,7	29,70	<0,20	<0,02
				LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50								

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022 
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION VULBENS- RÉSERVOIR DE TIRE-CUL	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
16/06/2021	RÉSERVOIR DE TIRE-CUL	T	C	<1	<1				9,9	<1	520	22		8,0	28	25,0	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	0	0				50									

Pourcentage de conformité bactériologique	100%
---	------

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfite-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE CRACHE	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
	<i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>															
14/04/2021	<i>FORAGES DE CRACHE</i>	B	<1	<1	<0,500	<0,50	0,04	<0,50	23,8	<1	845	46,3	7,20	44,8	38,30	<0,20

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE DINGY- BLOUX-BETA	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
	<i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>															
02/11/2021	<i>CAPTAGE DE BLOUX-BETA</i>	S	<1	<1	0,009				31,1	2	609	4,60	7,70	7,6	32,40	0,33

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE DINGY- SUR LE MONT	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
	<i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>															
21/07/2021	<i>CAPTAGE SUR LE MONT</i>	S	<1	<1	0,029	<0,50	0,04	<0,50	32,1	13	533	7,9	7,30	7,4	28,80	<0,20

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE DINGY- VUICHARD	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
02/11/2021	CAPTAGE DE VUICHARD	S	<1	<1	0,034	<0,50	<0,05	<0,50	25,9	22	543	8,14	7,40	7,3	28,30	0,26

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE FEIGERES- LES SALLES -THOUVET	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
15/04/2021	CAPTAGE DES SALLES	B	<1	<1	<0,500	<0,50	0,05	<0,50	7,0	<1	480	2,5	7,70	6,2	25,50	<0,20

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE JONZIER- POMERY	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
26/01/2021	FORAGE DE POMERY	B	<1	<1	0,016	<0,50	0,05	<0,50	9,6	<1	555	18,3	7,40	28,1	27,80	<0,20

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE MATAILLY - MOISSEY 1	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
15/04/2021	FORAGE MAT 1	B	<1	<1	<0,500	<0,50	0,07	<0,50	11,6	<1	650	23,6	7,60	24,7	27,70	0,21

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE MATAILLY - MOISSEY 2	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
25/08/2021	FORAGE MAT 2	B	<1	<1	0,055	<0,50	<0,05	<0,50	8,8	<1	518	18,40	7,50	29,8	22,40	<0,20

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE NEYDENS- SOUS GRILLE	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
26/01/2021	CAPTAGE DE SOUS GRILLE	B	<1	<1	0,015	<0,50	0,04	<0,50	11,7	3	655	31,4	7,20	8,9	33,80	<0,20

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - REGIE

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE PRESILLY- MONTALIOU	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
02/11/2021	CAPTAGES DE MONTALIOU	B	43	5	0,029	<0,50	<0,05	<0,50	8,4	43	530	3,00	7,60	8,0	27,90	0,70

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE VALLEIRY- BLOUX VALLEIRY	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
02/11/2021	CAPTAGE DE BLOUX VALLEIRY	B	<1	<1	0,025				23,8	2	606	5,07	7,50	7,6	32,50	<0,20

DATE DU PRELEVEMENT	MELANGE DE CAPTAGES ARCHAMPS- MÉLANGE DRIZE + PLACES	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
16/06/2021	MÉLANGE DRIZE + LES PLACES	B	<1	<1	<0,500	<0,50	0,03	<0,50	3,8	50	320	0,9	7,50	5,8	17,10	0,68

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

Délégation Départementale de la Haute Savoie
Service Environnement - Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA



DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement et stockage.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violets) ou beaucoup plus élaborées.

Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
ARCHAMPS- BLECHEINS	219	ARCHAMPS- MÉLANGE DRIZE + PLACES	ARCHAMPS- STATION TRT. BLECHEINS RESERVOIR DE BOIS BLANC
ARCHAMPS- PRINCIPAL	1 880	ARCHAMPS- MÉLANGE DRIZE + PLACES	ARCHAMPS- STATION TRT. CHOTARI RESERVOIR DE BOIS BLANC
BEAUMONT	275	BEAUMONT- SOLITUDE (PRALET)	BEAUMONT-STATION TR. LA SOLITUDE(PRALET) RESERVOIR DE BOIS BLANC
BEAUMONT- JUSSY	275	BEAUMONT- PICHAT (SAPINS)	BEAUMONT- STATION TRAIT. PICHAT (SAPINS)
BEAUMONT- LE CHABLE	2 256	BEAUMONT- LES CRETS	BEAUMONT- STATION TRAIT. DES CRÊTS BEAUMONT- STATION TRAIT. PICHAT (SAPINS) RESERVOIR DE BOIS BLANC
BOSSEY- BAS SERVICE	630	BOSSEY- CREUX DU MULET	BOSSEY-STATION TRAIT. DES ECUREUILS BOSSEY-STATION TRAIT. LA MONTAGNE
BOSSEY- HAUT SERVICE	425	BOSSEY- LA MONTAGNE	

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	mise en distribution
		COLLONGES	BOSSEY-STATION TRAIT. LA MONTAGNE RESERVOIR DE BOIS BLANC STATION DE TRAIT. DE VOVRAY
FEIGERES- MALCHAMP	400	FEIGERES- LES SALLES -THOUVET	FEIGERES- STATION TRT. SALLES -THOUVET
FEIGERES- PRINCIPAL	1 165		FEIGERES- RESERVOIR FEIGÈRES-PRESILLY RESERVOIR DE BOIS BLANC
SAINT JULIEN- GENERAL	14 045		RESERVOIR DE BOIS BLANC RÉSERVOIR DE ST JULIEN RESERVOIR SP2 C - VALLEIRY ST JULIEN - RESERVOIR DES ENVIGNES

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Delegation départementale de l'ARS

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Débit moyen m3/j	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue	Arrêté D.U.P.

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION ARCHAMPS- BLECHEINS	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURNBFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
17/03/2021	HAMEAU DE BLECHEINS	T	C	0	0	0	589	7,8	<0,20	0	0	0,10
05/07/2021	HAMEAU DE BLECHEINS	T	C	<1	<1	<1	459	7,9	<0,20	<1	<1	0,20
09/11/2021	HAMEAU DE BLECHEINS	T	C	<1	<1	<1	567	7,9	<0,20	<1	<1	0,4
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION ARCHAMPS- PRINCIPAL	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURNBFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
27/01/2021	BAS-SERVICE	T	C	0	0	0	596	7,8	<0,20	200	28	0,06
17/03/2021	BAS-SERVICE	T	C	0	0	0	303	7,8	0,75	2	0	0,15
20/04/2021	BAS-SERVICE	T	C	0	0	0	304	7,9	0,93	9	8	0,3
26/05/2021	BAS-SERVICE	T	C	<1	<1	<1	299	7,7	0,51	15	<1	0,06
05/07/2021	BAS-SERVICE	T	C	<1	<1	<1	326	7,7	0,62	22	1	0,08
03/08/2021	BAS-SERVICE	T	C	<1	<1	<1	328	7,6	0,57	5	5	0,10
02/09/2021	BAS-SERVICE	T	C	<1	<1	<1	343	7,6	1,3	<1	5	0,15
09/11/2021	BAS-SERVICE	T	C	<1	<1	<1	374	7,8	0,57	14	<1	0,08
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BEAUMONT	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURNBFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
27/01/2021	LIEU-DIT BEAUMONT	T	C	0	0	0	322	7,8	<0,20	1	0	0,15
26/05/2021	LIEU-DIT BEAUMONT	T	C	<1	<1	<1	342	7,8	<0,20	<1	3	0,20
05/07/2021	LIEU-DIT BEAUMONT	T	C	<1	<1	<1	406	7,9	<0,20	<1	3	0,4
07/12/2021	LIEU-DIT BEAUMONT	T	C	<1	<1	<1	372	7,8	0,50	<1	1	0,15
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

: Conforme
 : Non conforme
 : Eau distribuée sans traitement
 : Eau traitée

TURBNFL : Turbidité
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
 CL2LIB : Chlore libre résiduel
 GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
 GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BEAUMONT- JUSSY	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	POINTS DE SURVEILLANCE			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
27/01/2021	LIEU-DIT JUSSY	T	C	0	0	0	392	7,8	<0,20	1	0	0,10
26/05/2021	LIEU-DIT JUSSY	T	C	<1	<1	<1	395	7,7	<0,20	1	<1	0,06
05/07/2021	LIEU-DIT JUSSY	T	C	<1	<1	<1	407	7,8	<0,20	<1	<1	0,08
07/12/2021	LIEU-DIT JUSSY	T	C	<1	<1	<1	424	7,8	0,20	1	2	0,04
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BEAUMONT- LE CHABLE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	POINTS DE SURVEILLANCE			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
27/01/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	363	7,7	0,25	6	4	0,10
17/03/2021	FROMAGERIE BOUCHET	T	C	0	0	0	439	7,8	0,20	0	3	0,15
14/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	508	7,78	<0,20	5	17	0,15
26/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	381	7,7	<0,20	<1	<1	0,25
23/06/2021	FROMAGERIE BOUCHET	T	C	<1	<1	<1	417	7,7	0,25	12	5	0,20
05/07/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	425	7,6	<0,20	35	38	0,30
02/09/2021	FROMAGERIE BOUCHET	T	C	<1	<1	<1	469	7,8	<0,20	<1	1	0,20
19/10/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	471	7,6	<0,20	<1	<1	0,15
07/12/2021	FROMAGERIE BOUCHET	T	C	<1	<1	<1	360	7,9	0,47	16	62	0,02
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BOSSEY- BAS SERVICE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	POINTS DE SURVEILLANCE			n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
27/01/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	487	7,7	0,30	1	8	0,15
16/02/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	457	N.M.	0,34	57	40	N.M.
20/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	752	7,6	<0,20	3	2	0,10
26/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	444	8,0	<0,20	<1	<1	0,10
05/07/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	751	7,5	<0,20	23	3	0,06
02/09/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	814	7,5	<0,20	32	2	0,15
09/11/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	499	7,8	0,32	17	10	0,06
				LIMITES DE QUALITE	0	0						

Pourcentage de conformité bactériologique. 100%

: Conforme TURBNFL : Turbidité CDT25 : Conductivité
 : Non conforme ECOLI : Eschérichia coli CL2LIB : Chlore libre résiduel
 : Eau distribuée sans traitement STRF : Entérocoques GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
 : Eau traitée CTF : Coliformes totaux GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BOSSEY- HAUT SERVICE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CTF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	PH unité pH	TURBNFL NFU	GT36_44 n/mL	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg(Cl2)/L
POINTS DE SURVEILLANCE												
27/01/2021	GOLF	T	C	0	0	0	438	7,7	0,25	1	0	0,08
20/04/2021	GOLF	T	C	0	0	0	775	7,4	<0,20	0	1	0,02
05/07/2021	GOLF	T	C	<1	<1	<1	802	7,4	<0,20	<1	<1	0,06
09/11/2021	GOLF	T	C	<1	<1	<1	537	7,8	<0,20	22	8	0,15
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION FEIGERES- MALCHAMP	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CTF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	PH unité pH	TURBNFL NFU	GT36_44 n/mL	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg(Cl2)/L
POINTS DE SURVEILLANCE												
27/01/2021	MALCHAMP DU MILIEU	T	C	0	0	0	460	7,5	<0,20	0	0	0,30
15/04/2021	MALCHAMP DU MILIEU	T	C	<1	<1	<1	463	7,66	<0,20	<1	<1	0,06
26/05/2021	MALCHAMP DU MILIEU	T	C	<1	<1	<1	461	7,5	<0,20	<1	<1	0,20
05/07/2021	MALCHAMP DU MILIEU	T	C	<1	<1	<1	462	7,6	<0,20	17	91	<0,02
09/11/2021	MALCHAMP DU MILIEU	T	C	<1	<1	1	515	7,7	<0,20	<1	<1	0,15
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION FEIGERES- PRINCIPAL	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CTF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	PH unité pH	TURBNFL NFU	GT36_44 n/mL	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg(Cl2)/L
POINTS DE SURVEILLANCE												
27/01/2021	CHEF LIEU	T	C	0	0	0	556	7,7	<0,20	0	1	0,15
17/03/2021	CHEF LIEU	T	C	0	0	0	541	7,8	<0,20	0	0	0,25
26/05/2021	CHEF LIEU	T	C	<1	<1	<1	499	7,7	<0,20	<1	<1	0,20
05/07/2021	CHEF LIEU	T	C	<1	<1	<1	484	7,7	<0,20	4	<1	0,15
02/09/2021	CHEF LIEU	T	C	<1	<1	<1	506	7,7	<0,20	<1	<1	0,15
09/11/2021	CHEF LIEU	T	C	<1	<1	<1	509	7,7	<0,20	<1	<1	0,25
LIMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

: Conforme
 : Non conforme
 : Eau distribuée sans traitement
 : Eau traitée

TURBNFL : Turbidité
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
 CL2LIB : Chlore libre résiduel
 GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
 GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION	TYPE D'EAU	CONF.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFL	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
	SAINT JULIEN- GENERAL		BACT.	n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE											
27/01/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	0	0	0	672	7,5	<0,20	0	0	0,30
27/01/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	0	0	0	675	7,5	<0,20	1	0	0,20
16/02/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	0	0	0	623	7,6	<0,20	0	0	0,25
16/02/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	0	0	0	548	7,7	<0,20	2	0	0,15
17/03/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	0	0	0	631	7,6	<0,20	0	0	0,30
17/03/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	0	0	0	598	7,7	<0,20	0	0	0,30
20/04/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	0	0	0	621	7,6	<0,20	0	0	0,20
20/04/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	0	0	0	552	7,7	<0,20	0	0	0,15
26/05/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	615	7,6	<0,20	<1	<1	0,25
26/05/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	618	7,9	<0,20	<1	<1	0,25
23/06/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	587	7,6	<0,20	<1	<1	0,10
23/06/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	596	7,6	<0,20	<1	<1	0,15
05/07/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	577	7,7	<0,20	2	<1	0,20
05/07/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	528	7,8	<0,20	<1	1	0,08
03/08/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	579	7,7	<0,20	44	32	0,02
03/08/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	532	7,8	<0,20	3	5	0,10
02/09/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	574	7,7	<0,20	4	3	0,15
02/09/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	641	7,6	<0,20	38	27	0,30
19/10/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	650	7,6	<0,20	<1	<1	0,25
19/10/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	568	7,7	<0,20	<1	<1	0,20
09/11/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	601	7,7	<0,20	<1	<1	0,25
09/11/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	554	7,8	<0,20	<1	<1	0,25
07/12/2021	CENTRE VILLE - BOIS BLANC	T	C	<1	<1	<1	651	7,7	<0,20	<1	<1	0,30
07/12/2021	CENTRE VILLE - ENVIGNES	T	C	<1	<1	<1	572	7,8	<0,20	<1	<1	0,20
			J.MITES DE QUALITE	0	0							
Pourcentage de conformité bactério.			100%									

R4- 4

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLOW

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mg/l)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BEAUMONT- LE CHABLE		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
14/04/2021	CHEF-LIEU	Cuisine Pizza Napo - Rte d'Annecy	T			0,34	0,084	<1					
14/04/2021	CHEF-LIEU	Cuisine Pizza Napo - Rte d'Annecy	T	<0,012	<0,05				2,04	508	<10	7,78	<0,20
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION BOSSEY- BAS SERVICE		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
16/02/2021	CHEF-LIEU	Mairie Rob sanitaire homme	T	<0,012	<0,05				<0,50	457	<10	N.M.	0,34
16/02/2021	CHEF-LIEU		T			3,38	0,042	1,1					
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION FEIGERES- MALCHAMP		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
15/04/2021	MALCHAMP DU MILIEU	Cuisine Mr PIERRE BUREL - 312 ch de Bel Air	T			0,36	0,009	<1					
15/04/2021	MALCHAMP DU MILIEU	Cuisine Mr PIERRE BUREL - 312 ch de Bel Air	T	<0,012	<0,05				3,30	463	<10	7,66	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

Délégation Départementale de la Haute Savoie
Service Environnement - Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER



DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement et stockage.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violets) ou beaucoup plus élaborées.

Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
COLLONGES- BAS-SERVICE	2 800	COLLONGES- CARROUSEL (PEROUZET) COLLONGES- LES CARRIERES (PARAY)	COLLONGES- STATION TRAIT. DU CAMPING STATION DE TRAIT. DE VOVRAY
COLLONGES- CHENEVAZ - LE POLONAIS	55	COLLONGES	RESERVOIR DE BOIS BLANC STATION DE TRAIT. DE VOVRAY
COLLONGES- HAUT-SERVICE	1 260	COLLONGES COLLONGES- LES CARRIERES (PARAY)	COLLONGES- STATION TRAIT. DE CARROUSEL RESERVOIR DE BOIS BLANC STATION DE TRAIT. DE VOVRAY

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLO

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Delegation départementale de l'ARS

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Débit moyen m3/j	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue	Arrêté D.U.P.
COLLONGES- CARROUSEL (PEROUZET)	400	COLLONGES-SOUS-SALEVE	10/04/1997	16/12/1999
COLLONGES- LES CARRIERES (PARAY)	500	COLLONGES-SOUS-SALEVE	10/04/1997	16/12/1999

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COLLONGES- BAS-SERVICE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
11/01/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	478	7,8	0,42	0	0	0,15
16/02/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	475	7,80	0,50	6	4	0,15
17/03/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	480	7,7	0,51	2	1	0,25
20/04/2021	CHEF-LIEU	T	C	0	0	0	475	7,7	0,49	1	0	0,20
26/05/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	480	7,7	1,3	53	>300	0,25
06/07/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	492	7,7	0,54	1	<1	0,15
03/08/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	504	7,7	2,5	6	5	0,20
21/09/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	505	7,6	0,33	<1	<1	0,10
19/10/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	498	7,6	0,41	1	7	0,25
01/12/2021	CHEF-LIEU	T	C	<1	<1	<1	485	7,8	0,38	3	1	0,06
.IMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COLLONGES- CHENEVAZ - LE POLONAI	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
17/03/2021	CHENEVAZ	T	C	0	0	0	937	7,1	0,46	1	0	0,08
23/06/2021	CHENEVAZ	T	C	<1	<1	<1	932	7,19	<0,20	<1	<1	0,06
21/09/2021	CHENEVAZ	T	C	<1	<1	<1	964	7,3	1,7	>300	>300	<0,02
.IMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COLLONGES- HAUT-SERVICE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	PH	TURBNFU	GT36_44	GT22_68	CL2LIB
				n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	unité pH	NFU	n/mL	n/mL	mg(Cl2)/L
				POINTS DE SURVEILLANCE								
11/01/2021	LE COIN	T	C	0	0	0	461	7,9	5,6	0	0	0,08
17/03/2021	LE COIN	T	C	0	0	0	461	7,8	1,2	1	120	0,25
26/05/2021	LE COIN	T	C	<1	<1	<1	468	7,7	0,76	1	1	0,20
06/07/2021	LE COIN	T	C	<1	<1	<1	480	7,9	0,91	1	1	0,20
21/09/2021	LE COIN	T	C	<1	<1	<1	505	7,8	1,7	1	5	0,15
19/10/2021	LE COIN	T	C	<1	<1	<1	485	7,7	0,76	3	1	0,06
15/11/2021	LE COIN	T	C	<1	<1	<1	494	7,90	4,55	2	<1	0,15
.IMITES DE QUALITE				0	0							

Pourcentage de conformité bactério. 100%

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE



C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
CL2LIB : Chlore libre résiduel
GT36_44 : Germes totaux revivifiables à 36°C
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COLLONGES- BAS-SERVICE		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	POINTS DE SURVEILLANCE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
16/02/2021	CHEF-LIEU	Maison de la presse - Place de Savoie - Rob sanitaire	T			0,34	0,407	<1					
16/02/2021	CHEF-LIEU	Maison de la presse - Place de Savoie - Rob sanitaire	T	<0,012	<0,05				<0,50	475	<10	7,80	0,50
LIMITES DE QUALITE				0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COLLONGES- CHENEVAZ - LE POLONAI		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	LOCALISATION EXACTE											
23/06/2021	CHENEVAZ	Mme Perrig robinet cuisine 1733 route de la croisette	T			3,80	0,072	1,4					
23/06/2021	CHENEVAZ	Mme Perrig robinet cuisine 1733 route de la croisette	T	<0,012	<0,05				0,89	932	<10	7,19	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

: Nitrates (mm)

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION		TYPE D'EAU	HPAT4	CLVYL	PB	CU	NI	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
	COLLONGES- HAUT-SERVICE			µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	µg/L	unité pH	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE												
15/11/2021	LE COIN	Cuisine m schrey marquet 110 ch. De la dioterie	T	<0,012	<0,05				<0,50	494	74,5	7,90	4,55
15/11/2021	LE COIN	CUISINE M SCHREY MARQUET 110 CH. DE LA DIOTIERE	T			2,22	0,010	<1					
			LIMITES DE QUALITE	0,1	0.5	10	2	20	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

CLVYL : Chlorure de vinyl monomère

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CRT : Chrome total

AS : Arsenic

FET : Fer total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION COLLONGES- STATION TRAIT. DE CARROUSEL	TYPE D'EAU	CONF.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
			BACT.	n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
16/02/2021	RÉSERVOIR DE CARROUSEL (E.T.)	T	C	0	0				4,7	0	460	17			22	23,1	0,82	0,20
15/07/2021	RÉSERVOIR DE CARROUSEL (E.T.)	T	C	<1	<1				3,9	<1	505	15		7,7	19	25,4	0,85	0,25
15/11/2021	RÉSERVOIR DE CARROUSEL (E.T.)	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	<0,05	4,2	<1	494	12,60	17,9	7,80	17,2	25,20	0,99	0,30
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION COLLONGES- STATION TRAIT. DU CAMPING	TYPE D'EAU	CONF.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
			BACT.	n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	µg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU	mg(Cl2)/L
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
16/02/2021	RESERVOIR DU CAMPING (E.T.)	T	C	<1	<1	<0,500	<0,50	0,09	5,5	<1	488	17,0	<10	7,80	24,8	23,50	1,01	0,25
23/06/2021	RESERVOIR DU CAMPING (E.T.)	T	C	<1	<1				4,2	<1	509	16		7,7	25	24,1	0,65	0,20
15/11/2021	RESERVOIR DU CAMPING (E.T.)	T	C	<1	<1				4,2	<1	491	13		7,7	20	24,8	0,55	0,25
			LIMITES DE QUALITE	0	0	0.5	10	1.5	50									

Pourcentage de conformité bactériologique 100%

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
 PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

C : Conforme

N : Non conforme

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux

ECOLI : Eschérichia coli

STRF : Entérocoques

BSIR : Bactéries anaérobies sulfite-réductrices

PESTOT : Total pesticides

TURBNFU : Turbidité

CL : Chlorures

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

FET : Fer total

CL2LIB : Chlore libre résiduel

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022 
 ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

Collectivité : C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE COLLONGES- CARROUSEL (PEROUZET)	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/(100mL)	n/(100mL)	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	unité pH	mg/L	°f	NFU
			POINTS DE SURVEILLANCE													
23/06/2021	CAPTAGE DU CARROUSEL	B	<1	7	<0,500	<0,50	0,09	<0,50	4,6	13	514	17,1	7,60	24,3	25,30	0,80

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2021

C.C. DU GENEVOIS - REGIE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
ARCHAMPS- LA DRIZE	420	O	23/02/1997	17/05/2005	80%
ARCHAMPS- LES PLACES	30	O	23/02/1997	17/05/2005	80%
BEAUMONT- LES CRETS	280	O	25/09/1981	16/06/1994	80%
BEAUMONT- PICHAT (SAPINS)	99	O	25/09/1981	16/06/1994	80%
BEAUMONT- SOLITUDE (PRALET)	17	N	25/09/1981	16/06/1994	60%
BOSSEY- CREUX DU MULET	70	N	10/04/1997	15/01/2009	60%
BOSSEY- LA MONTAGNE	75	N	10/04/1997	15/01/2009	60%
CHENEX- BOIS DU MONT-OUEST	65	O	30/04/1984	29/10/1986	80%
CHEVRIER- LA TOUVIERE	70	O	03/02/1999	05/06/2002	80%
COLLONGES	275	O	15/10/1992	11/03/1994	80%
CRACHE	7500	O	10/07/1988	11/03/1994	80%
DINGY- BLOUX-BETA	45	N	15/07/1996		50%
DINGY- SUR LE MONT	10	N	29/06/2005		50%
DINGY- VUICHARD	5	N	29/06/2005		50%
FEIGERES- LES SALLES -THOUVET	440	O	27/05/1982	20/07/1983	80%
JONZIER- POMERY	125	O	15/09/1996	03/11/2000	80%
MATAILLY - MOISSEY 1	5000	ON	24/09/2013	18/12/2015	80%
MATAILLY - MOISSEY 2	2500	ON	24/09/2013	18/12/2015	80%
NEYDENS- LES TATTES	90	N	29/04/2009	13/12/2012	60%
NEYDENS- MOISIN	300	O	03/12/1993	15/09/1995	80%
NEYDENS- SOUS GRILLE	90	N	29/04/2009	13/12/2012	60%
PRESILLY- MONTALIOU	120	N	28/05/2001	20/03/2007	60%
VALLEIRY- BLOUX VALLEIRY	90	N	15/07/1996		40%
VERS- LE MONT	40	N	21/10/2010	20/12/2017	60%
VERS- PRES DE BIS F1	50	N	21/10/2010	20/12/2017	60%
VIRY- JACQUET	20	N	04/12/1988	21/11/2008	60%
VIRY- MENU	46	N	11/03/1996	21/11/2008	60%

Envoyé en préfecture le 04/10/2022				
Reçu en préfecture le 04/10/2022				
Affiché le 04/10/2022				
ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE				
VIRY- VEIGY	1	O	04/12/1988	22/04/2003
VULBENS- LES POMMIERS	120	O	31/05/2003	06/04/2003
Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)				70,7 %

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2021

C.C. DU GENEVOIS - REGIE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	195	2	195	0
Taux de conformité	99,0 %		100,0 %	

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2021

C.C. DU GENEVOIS - VEOLIA

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	74	0	74	0
Taux de conformité	100,0 %		100,0 %	

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
----------------	--------------	----------------------------	--------------------	-------------	--------

Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)	
Règles de calcul	La valeur de l'indicateur est fixée comme suit : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2021

C.C. DU GENEVOIS - AQUALTER

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	26	0	26	0
Taux de conformité	100,0 %		100,0 %	

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
COLLONGES- CARROUSEL (PEROUZET)	400	O	10/04/1997	16/12/1999	80%
COLLONGES- LES CARRIERES (PARAY)	1000	O	10/04/1997	16/12/1999	80%
Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)					80,0 %

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

LE MAGAZINE
DES ACTEURS
DE L'EAU

Mobilisation générale pour la Saône p.4
L'Isère, objet de multiples attentions p.5
Christian Califano, pilier de mer p.17
Une farine pleine de ressources p.18
Bilan du 11^e programme à mi-parcours p.20

SAUVONS ! L'EAU !

N°47 AVRIL 2022

L'île de Beauté tient le cap !

LIRE DOSSIER PAGE 12



Edito !

Nous en savons trop sur le climat pour ne pas agir !

Pionnière en France avec l'adoption du plan de bassin d'adaptation au changement climatique de Rhône-Méditerranée, dès 2014, puis de celui de Corse en 2018, notre agence va plus loin aujourd'hui. Car pour aider les territoires à ne pas subir un avenir plus chaud, plus sec et moins enneigé, il nous faut agir fort, maintenant, comme le nouveau rapport du GIEC nous y presse ! Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, en décembre dernier, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour 2022-2027 place le changement climatique au cœur des enjeux de l'île de Beauté ; il en est de même pour celui du bassin Rhône-Méditerranée, adopté le 18 mars, qui insiste sur le renforcement de la mobilisation des territoires. Dans cette perspective, la révision à mi-parcours de notre 11^e programme nous conduit à les aider encore plus à s'adapter : appui à la réalisation de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) y compris dans des secteurs qui ne sont pas encore en situation de déficit en eau ; augmentation de l'enveloppe consacrée aux projets de désimperméabilisation, de plus en plus sollicitée par les maîtres d'ouvrage. Nous voulons en outre améliorer l'état des connaissances, d'où l'étude sur les évolutions de l'hydrologie du Rhône.

Nous lançons aussi ce printemps la révision du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique de Rhône-Méditerranée, avec l'ambition d'identifier des mesures renforcées pour encourager la sobriété des usages, faire émerger des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire, continuer à améliorer la qualité de l'eau, et bien sûr préserver les écosystèmes. La contribution de tous nos partenaires sera indispensable pour relever ce défi.

Laurent Roy,

directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Inauguration des travaux de restauration du Fresquel, dans l'Aude.

SIGNÉ

Bassin de Thau nouveau contrat

600 millions d'euros sur 6 ans vont être mobilisés dans un contrat de gestion intégrée et de transition écologique porté par le Syndicat mixte du bassin de Thau. Objectif : protéger les milieux et le bassin.

Signataires : Europe, État, Région Occitanie, agence de l'eau, Département, Banque des Territoires, Ademe, Sète Agglopol Méditerranée, Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, CC de la vallée de l'Hérault.

Haute-Saône Contrat ZRR

La Communauté de communes des 4 rivières bénéficie d'un contrat en zone de revitalisation rurale qui prévoit 11,5 M€ de travaux, dont 5,5 M€ de l'agence de l'eau pour mettre aux normes les dispositifs d'assainissement et d'eau potable.

Signataires : Communauté de communes des 4 Rivières et communes concernées, SIE du Vannon, SIEAP de Delain-Denèvre, SIEAP de Sacré Fontaine et SIEAP de Saint-Quentin, agence de l'eau

Valence Romans Agglo PSE

L'agence de l'eau et l'agglomération de Valence signent une convention de Paiements pour services environnementaux (PSE). 63 exploitations agricoles recevront 2,5 M€ d'aides.

Signataires : Valence Romans Agglo, agence de l'eau

Agglomération de Manosque Eau potable et réseaux

Durance Lubéron Verdon Agglomération, l'agence de l'eau et l'État s'engagent pour 3 ans dans un contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques. L'agence apporte 3,6 M€ d'aides, soit 45 % du montant des études et travaux.

Signataires : Durance Lubéron Verdon Agglomération, agence de l'eau.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

INAUGURE

Haute vallée du Sègre Économie d'eau

Dans les Pyrénées-Orientales, le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable de la commune d'Err ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Saillagouse et Sainte Léocadie vont permettre d'économiser plus de 15 000 m³ d'eau par an.

Partenaires : Régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre, commune d'Err, Département 66, agence de l'eau.

Aude Espace de mobilité

Le Syndicat de la Berre et du Rieu inaugure le premier programme de restauration de l'espace de mobilité de la Berre à Portel-des-Corbières. 1,3 km de rivière est concerné par la suppression de merlons sur 4 sites pour un coût de 680 000 € (sur 880 000 € au total).

Partenaires : Syndicat de la Berre et du Rieu, SMMAR, agence de l'eau

Besançon École végétalisée

La cour de l'école Brossolette à Besançon reverdit. Le remplacement de surfaces d'enrobés au profit de coins de verdure et de sols perméables apportera fraîcheur et diversité végétale. Près de 9 000 m² de surface seront déconnectés des réseaux d'assainissement, soit environ 11 000 m³ par an d'eau pluviale infiltrée ou réutilisée (lire page 8).

Partenaires : Ville de Besançon, Région Bourgogne-Franche-Comté, agence de l'eau

Maurienne Mise aux normes

La station d'épuration de Val d'Arc est opérationnelle pour traiter les effluents d'Aiguebelle. La commune était l'une des dernières à ne pas être pourvue d'un système d'assainissement. Fin des travaux en 2023 pour raccorder plusieurs communes.

Partenaires : Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Porte de Maurienne, État, Département de la Savoie, agence de l'eau.

TEMPS FORTS



1^{er} DÉCEMBRE - TROIS COLLECTIVITÉS « COP D'AVANCE » !

Lors du forum régional de l'eau à Aix-en-Provence, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'agence de l'eau ont décerné les trophées « Eau, une COP d'avance 2021 » au Département de Vaucluse et aux communes de Hyères et de Courthézon pour leurs actions exemplaires dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

19 NOVEMBRE - NOUVEAU CONTRAT POUR LA VALLÉE DE L'OGNON

Un avenant au contrat de rivière de la vallée de l'Ognon, dont le montant des opérations est estimé à 13 M€, engage pour 3 ans les collectivités « gémapiennes » et leurs partenaires locaux, qui vont poursuivre les actions de lutte contre la pollution et de rétablissement du bon fonctionnement des milieux. L'agence de l'eau apporte 5,7 M€ d'aides au Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon et au Syndicat intercommunautaire du bassin de la haute vallée de l'Ognon.



15 DÉCEMBRE - UNE CHARTE POUR LE DELTA DE L'ORB

Doté d'un budget de 6 M€ sur 6 ans, le plan de gestion du delta de l'Orb élaboré par l'EPTB Orb Libron est signé. Une trentaine d'actions vise à restaurer le fonctionnement hydrologique naturel du delta. Au programme : la remise en état des ouvrages hydrauliques, le rétablissement de l'écoulement vers la mer des eaux qui débordent de l'Orb ou l'amélioration de la qualité des eaux.

19 NOVEMBRE - VALORISATION DE BIOGAZ EN ARDÈCHE MÉRIDIONALE

Le Syndicat du Bourdary inaugure son ouvrage de traitement des eaux usées d'une capacité de 49 000 équivalents-habitants. Outre l'assainissement des effluents domestiques et industriels du bassin d'Aubenas, la station va produire du biogaz à partir de la valorisation des boues d'épuration, qui sera réinjecté dans le réseau de distribution public.





« Notre objectif était d'abord d'alerter l'ensemble des acteurs répartis sur les 480 kilomètres de la rivière et ses 75 000 hectares de zone inondable. »

« Il est temps de sonner l'alerte pour sauver la vallée de la Saône »

Auvergne
Rhône-Alpes

Val de
Saône

L'événement Ça Saône a mobilisé 500 élus et usagers de la rivière sur l'urgence de la situation climatique, le 3 février, en vue d'élaborer une stratégie globale à 20 ans. Marie-Claire Bonnet-Vallet, présidente du comité de rivière Saône, dresse le bilan de cette action.

POURQUOI AVEZ-VOUS ORGANISÉ L'ÉVÉNEMENT ÇA SAÔNE ?



À l'initiative de Dominique Girard, mon prédécesseur à la tête du comité de rivière Saône, de l'agence de l'eau, et de l'EPTB Saône

& Doubs, nous avons souhaité interpellier les acteurs publics et les usagers de la rivière sur l'impact du changement climatique dans la vallée de la Saône. Des Vosges où le cours d'eau prend sa source, jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Lyon, chacun a pu constater dans son quotidien des phénomènes excessifs, comme des épisodes intenses de sécheresse. Il est temps de sonner l'alerte et de sensibiliser le plus grand nombre afin de mettre en place un développement concilié et raisonné de la vallée de la Saône, basé sur une vision stratégique à 15-20 ans.

QUELS SONT LES ENJEUX SUR L'AXE SAÔNE, CE BASSIN VERSANT DE 29 500 KM², LE PLUS IMPORTANT DES RIVIÈRES DE FRANCE ?

Plus de 500 participants, aussi bien des élus que des représentants des chambres consulaires, d'associations et de la communauté scientifique, ont participé à nos quatre tables rondes consacrées chacune à un enjeu : la qualité de l'eau, la quantité de la ressource, l'aménagement du territoire et la gestion des milieux naturels. Ces discussions ont permis de partager les connaissances et de prendre conscience de l'urgence à agir face au dérèglement climatique. Les échanges ont montré aussi une interdépendance entre les acteurs venus d'horizons divers autant que complémentaires : mondes ruraux et urbains, secteurs agricoles, industriels et touristiques, enjeux économiques et nécessités environnementales...

COMMENT LES DIFFÉRENTS ACTEURS VONT-ILS DÉSORMAIS SAISIR LA BALLE AU BOND ?

Ça Saône n'avait pas vocation à formaliser immédiatement des actions concrètes. Notre objectif était d'abord d'alerter l'ensemble des acteurs répartis sur les 480 kilomètres de la rivière et ses 75 000 hectares de zone inondable. Une synthèse et une restitution des tables rondes seront disponibles prochainement afin que les hommes et les femmes de bonne volonté portent des projets, chacun à leur échelle, autour des quatre enjeux en vue d'initier ensemble un projet d'aménagement de la vallée de la Saône et de nous coordonner pour protéger et développer notre espace de vie. ●

En savoir + ca-saone.fr

2019

Prise de conscience de la nécessité d'agir collectivement

JANVIER 2022

Mise en ligne de la tribune « Face au changement climatique, la Saône au cœur des enjeux de demain » déjà cosignée par une quarantaine de personnalités

FÉVRIER 2022

Événement Ça Saône

NOUVEL EPTB

UNE GESTION COORDONNÉE LE LONG D'UNE PUISSANTE RIVIÈRE

Dans les tuyaux depuis 2017, la création de l'EPTB de coordination du bassin versant de l'Isère, prévue d'ici à la fin de l'année, apporte une vision d'ensemble pour la gestion de cet affluent du Rhône. La prévention des inondations et la préservation de la biodiversité en seront les premiers bénéficiaires.

De sa naissance au sein du massif des Alpes sur la commune de Val-d'Isère jusqu'à la confluence avec le Rhône, au nord de Valence, l'Isère s'écoule sur 286 kilomètres dans les départements de la Savoie, de l'Isère et de la Drôme. Le bassin de cette puissante rivière couvre une grande étendue de 12 000 km², incluant également une partie de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes, territoire géré par plusieurs syndicats* ou EPCI en charge de l'aménagement et de la gestion du cours d'eau. L'Isère présentait la particularité d'être jusqu'ici le dernier grand affluent du Rhône à ne pas posséder une structure unique de gestion pour coordonner les actions mises en œuvre par les uns et les autres.

Création de l'EPTB du bassin versant de l'Isère cet été

Une situation appelée à évoluer dans les prochaines semaines avec la création d'un Établissement public territorial de bassin (EPTB), dont la feuille de route sera d'homogénéiser les stratégies en matière de restauration du cours d'eau, d'utilisation de l'énergie hydraulique et de préservation de la biodiversité. « Le futur EPTB veillera à la cohérence d'actions destinées en priorité à gérer la ressource eau, en quantité et en qualité, ainsi qu'à faciliter la prévention des inondations sur l'Isère et ses affluents, explique Annick Cressens, conseillère départementale

333 M³/s

La puissance du débit de l'Isère à sa confluence avec le Rhône.

29

Le nombre de membres composant l'Association du bassin versant de l'Isère, dont 20 EPCI.

de Savoie. L'établissement permettra d'avoir une vision globale du linéaire de la rivière depuis sa source à sa confluence avec le Rhône.

Il coordonnera les syndicats existants qui conserveront toute leur raison d'être ». Les missions de l'EPTB comprendront aussi des actions pour la préservation des zones humides, de la faune et de la flore.

Une association pour préfigurer l'EPTB

Pour préparer cette création tant attendue, l'Association du bassin versant de l'Isère a vu le jour en octobre 2017 dans le but de travailler sur les statuts du futur EPTB et d'échanger sur les

programmes d'intervention. « Issus des syndicats, des Départements et des communautés de communes du territoire, les membres ont fait part de leurs besoins en matière de gestion des risques d'inondation et de coordination des travaux en amont et en aval, indique Annick Cressens, à qui a été confiée la co-présidence de la structure. Cela a permis de mieux se connaître et d'établir une solidarité territoriale ». L'EPTB devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. ●

* Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, syndicat du Pays de Maurienne et syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, Assemblée du pays Tarentaise Vanoise, Grenoble Alpes Métropole, Valence Romans agglomération et Arche aggro notamment.



L'Isère s'écoule du confins des Alpes aux portes de Valence.

BASSIN VERSANT DES USSES

23 actions pour retrouver un équilibre quantitatif

Des précipitations plus aléatoires, un niveau des rivières toujours plus bas, une forte pression démographique et le changement climatique nécessitent une évolution dans la gestion de l'eau du bassin versant des Usse (Haute-Savoie). Car à ce jour, les prélèvements dépassent la capacité de ce que peut offrir le milieu naturel, surtout en période d'étiage. Le Syndicat de rivières les Usse (Syr'Usse) a donc prolongé de trois ans son Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) destiné à créer une solidarité entre tous les usagers du territoire et les pratiques de chacun. Dans ce document, 23 actions sont définies, qui engagent autant les industriels, les particuliers que les agriculteurs. Parmi les projets : remplacer l'alimentation en eau potable de la communauté de communes du Pays de Cruseilles à partir de la source de la Douai par l'amenée de l'eau du lac d'Annecy. Portée par le Grand Annecy, cette opération de 4 M€, financée à 50 % par l'agence de l'eau, permettra de restituer l'eau de la source à la rivière, principalement en période critique.



HÉRAULT

La renaturation de la Peyne

Traversée par la Peyne, une rivière endiguée et bétonnée, la commune de Pézenas veut libérer son cours d'eau pour mieux se protéger contre les inondations. Sur 450 mètres, le projet prévoit le retrait du fond en béton, le creusement du lit et la création d'un profil plus sinueux. La phase de renaturation sera ensuite enclenchée après concertation avec les riverains. Dans les prochains jours, une réunion publique lancera la démarche suivie de trois ateliers destinés à définir les futurs aménagements

« Après plusieurs années d'élaboration, notre Schéma territorial de restauration écologique de l'aire marine protégée du Cap d'Agde est aujourd'hui opérationnel pour sauvegarder le milieu marin. Parmi les projets de restauration des habitats naturels, la construction au large de Brescou d'un village de récifs artificiels en béton. »

Renaud Dupuy de la Grandrive,
directeur du milieu marin à la ville d'Agde

EN CHIFFRES

Économie d'eau à Marseille

Composé de plusieurs usines de potabilisation de l'eau, le complexe des Giraudets alimente onze communes de l'agglomération marseillaise. Face à la vétusté et à l'obsolescence d'une grande partie de ces ouvrages, la Métropole d'Aix Marseille Provence a décidé de construire une nouvelle unité de production d'eau potable en rive gauche du canal de Marseille, intégrant un process de recyclage des eaux de lavage des filtres.

1 000 000 €

le coût du process de recyclage des eaux (avec 430 600 € d'aide de l'agence de l'eau)

450 000 m³

d'eau économisée

VAUCLUSE

Des eaux domestiques mieux traitées



Pointé du doigt pour non-conformité du système d'assainissement de Modène (Vaucluse) à la réglementation française et européenne, le Syndicat mixte de la Région Rhône Ventoux répond à ses obligations en lançant dans les prochains jours une importante opération d'un montant de 3,3 M€, financée par l'agence à hauteur de 1,1 M€ d'aide.

Objectif : réduire la pollution dans l'Auzon en améliorant le traitement des eaux domestiques usées. La capacité de la station d'épuration de Modène n'étant plus suffisante, le traitement des effluents sera, d'ici un an, transféré à Carpentras, où les installations, récentes, sont en mesure de gérer ces apports supplémentaires. Près de 5,5 kilomètres de réseaux seront ainsi créés. Une fois le raccordement sur Carpentras effectué, la station d'épuration de Modène sera mise hors service.

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

La Bienne retrouve toute sa liberté

Libérée, délivrée, la Bienne coule à nouveau le plus naturellement possible. Le Parc naturel régional du Haut-Jura lui a redonné un lit débarrassé des digues et connecté avec les milieux sur 1,5 kilomètre, à hauteur de l'ancienne carrière de Jeurre.

“A chevée en fin d'année dernière, la restauration de la Bienne sur le site des anciennes carrières de Jeurre montre déjà ses effets positifs, se félicite Romain Bellier, chargé de mission Grand cycle de l'eau au Parc naturel régional du Haut-Jura. La rivière torrentielle retrouve doucement un fonctionnement le plus naturel possible et dessine déjà deux bras secondaires ». Des résultats encourageants pour ce principal affluent de l'Ain dont la mobilité et le transit sédimentaire ont été réduits dans le courant du XX^e siècle au gré du développement des activités industrielles, notamment l'extraction de granulats. La chenalisation de la rivière a entraîné une incision profonde du lit, de 2,5 mètres par endroit, et une déconnexion avec les milieux annexes néfaste pour la biodiversité. C'est donc un chantier d'envergure qui s'est engagé l'année dernière pour redonner à la Bienne de l'espace et toute sa liberté sur une portion de 1,5 kilomètre. À la clé : une réduction du risque d'inondation et l'amélioration de la diversité des milieux naturels, ainsi que des espèces autochtones. D'un montant d'un million d'euros, financés à 70 % par l'agence de l'eau, les travaux ont permis d'élargir le cours d'eau grâce à la destruction des digues construites entre les bassins d'extraction et le lit mineur. Sa largeur est ainsi passée de



Rivière du massif du Haut-Jura, la Bienne est l'un des plus importants affluents de l'Ain.

30 mètres à 100 mètres. Plus de 120 000 m³ de matériaux issus en grande partie de ces aménagements ont été utilisés pour combler les plans d'eau et réaménager de nouvelles berges, favorisant ainsi la diversité d'habitats de la faune. « Nous avons diminué la surface des plans d'eau de l'ordre de 2,7 hectares au profit de milieux alluviaux typiques des bords de la Bienne, poursuit Romain Bellier. La rivière retrouve son champ d'expansion des crues en évitant le

1,07 M€

Le montant TTC des travaux de restauration, financé à 70 % par l'agence de l'eau, 10 % la Région Bourgogne-Franche-Comté et 20 % le PNR du Haut-Jura.

phénomène de capture de la rivière par les anciennes gravières ».

En outre, les espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon et la Balsamine ont laissé place à des espèces locales, comme le saule. Ce programme de restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Bienne se poursuit en aval sur le site des anciennes gravières de Lavancia. ●

DÉSIMPÉRMÉABILISATION

La cour du XXI^e siècle

L'école primaire Pierre Brossolette à Besançon s'est métamorphosée. Espaces verts et revêtements en terre font désormais partie du quotidien des enfants.

Les élèves sont partis en vacances à l'été 2021, laissant une cour de 5 000 m² recouverte d'enrobés restituant la chaleur, écorchant les genoux et empêchant l'infiltration des eaux pluviales. À leur retour en septembre,

ils l'ont retrouvée, dotée de revêtements en terre, en bois ou en stabilisé avec 2 860 m² d'espaces verts intégrés. Menée avec les professeurs, les élèves et les parents, et entièrement conçue par la direction de la biodiversité et des espaces

verts de la Ville, cette transformation vise à réduire la température en surface, faciliter l'infiltration de l'eau dans les sous-sols et à reconnecter les enfants avec la nature faisant de la cour un support pédagogique à part entière.



DES SOLS 100 % PERMÉABLES

Sable stabilisé, béton et bois, mélange terre pierre ou encore résine naturelle recouvrent 4 392 m² de la cour d'école, dont les espaces libres pour les jeux de ballons. Ces revêtements perméables laissent s'infiltrer les eaux de pluie dans le sol. Quelque 11 000 m³/an d'eaux pluviales ne sont ainsi plus évacués par le réseau d'assainissement.

UN JARDIN PÉDAGOGIQUE

De grandes jardinières surélevées ont été aménagées pour les pratiques du potager avec les enfants.

DES POCHES LUDIQUES

Des petites buttes engazonnées accueillent des activités ludiques, comme des jeux construits à partir de grumes et de branches brutes, ainsi que des cabanes en saules vivants.

DES ÎLOTS DE NATURE

Des poches de verdure offrent des espaces de respiration. Les essences ont été sélectionnées en lien avec le réchauffement climatique : des espèces plus méridionales, comme les érables de Montpellier et les chênes verts, prennent place dans la cour.

UN ESPACE PARTAGÉ

La nouvelle cour est couplée à un coin nature de 1 980 m², dont l'usage est partagé entre l'école pendant le temps scolaire et les habitants du quartier lors des week-ends et des vacances. L'espace est bien délimité créant un parc public temporaire.



RÉUTILISATION DES EAUX DE PLUIE

Les eaux de pluie sont récupérées sur 68 % du bâtiment principal, soit 1 639 m², pour une réutilisation en arrosage de végétaux et lavage des voiries. Elles sont stockées dans une cuve souterraine de 135 m³.



VÉGÉTALISATION DE LA FAÇADE

Des câbles sont installés sur la façade de l'école ; ils supporteront progressivement des plantations grimpantes : rosiers, chèvrefeuille, clématites et vignes.

RENATURATION

LA BOURBRE FAIT SON LIT TOUT EN MÉANDRES

Entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle-d'Abeau, la Bourbre s'écoulera dès la fin de l'année dans un nouveau lit composé d'une série de méandres, bordé d'une végétation diversifiée et connecté avec les zones humides riveraines. À la clé, une amélioration de la qualité de l'eau et le retour d'une riche biodiversité.

En aval de l'agglomération de Bourgoin-Jallieu, la rivière la Bourbre se prépare à changer de lit. Démarré en décembre dernier par le défrichage, le déboisement et l'assèchement de la zone de travaux, le chantier se poursuivra en mai prochain par des opérations de terrassement et de creusement du nouveau lit sur 2,3 kilomètres entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle-d'Abeau. « Nous prévoyons de rendre plus sinueux le cours d'eau avec la création de méandres de 30 mètres d'amplitude environ tous les 100 mètres afin de le décanaliser et de lui redonner un profil plus naturel, explique François Bataille, chargé de projet hydromorphologie à l'Epage de la Bourbre. Ce nouveau lit devrait améliorer la qualité des eaux, la fonction d'auto-épuration de la rivière et le transit des sédiments ». Le fond de la rivière sera abaissé

« La Bourbre retrouvera une forme plus naturelle et sinueuse afin de corriger les aménagements du 19^e siècle causant aujourd'hui des problèmes de connexion à la nappe phréatique et de conservation de la biodiversité. »

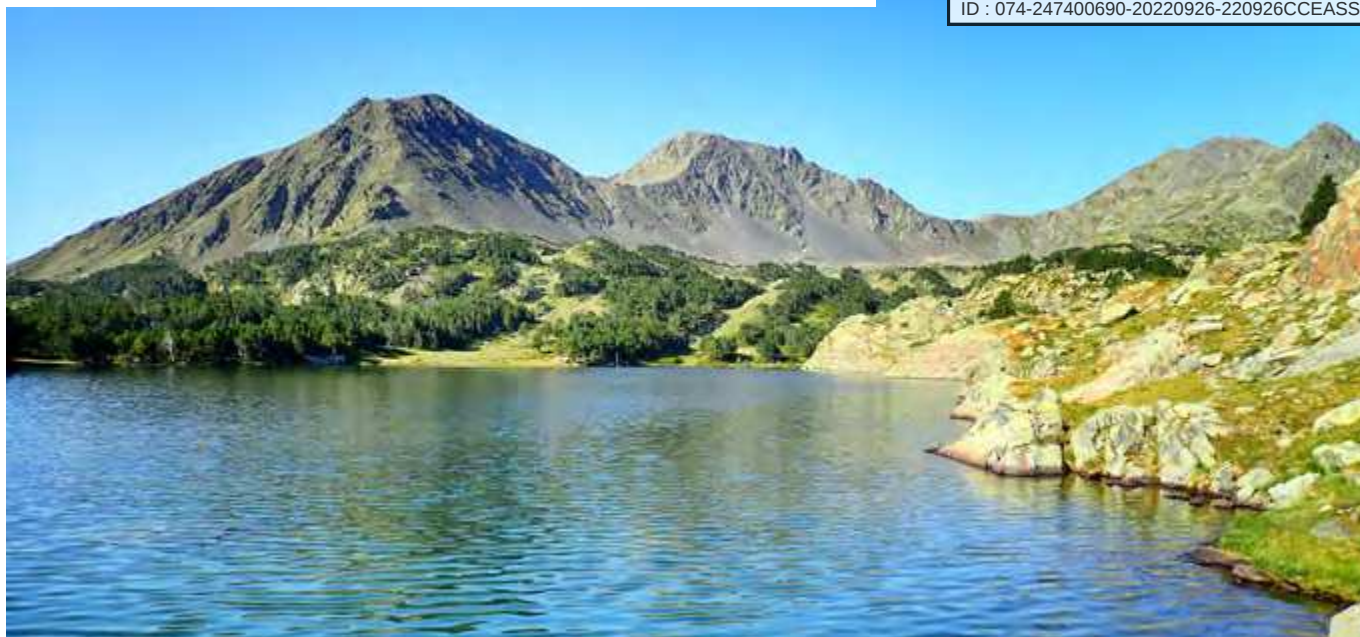
François Bataille, chargé de projet hydromorphologie à l'Epage de la Bourbre.



Le fond de la rivière sera abaissé de 1,5 mètre environ en vue de faciliter la connexion avec la nappe phréatique.

également de 1,5 mètre environ en vue de faciliter la connexion avec la nappe phréatique et la zone humide. Les matériaux évacués serviront à combler l'ancien lit et à aménager des berges en pente douce avec la plantation, en début d'année prochaine, d'une végétation abondante, diversifiée et adaptée aux milieux humides dans le but d'accueillir à nouveau une riche faune et flore. « La renaturation de la Bourbre vise à améliorer la qualité des eaux, à protéger le milieu aquatique et à favoriser la connexion écologique entre les habitats terrestres et aquatiques, indique Gaël Legay-Bellod, président de l'Établissement public d'aménagement et de gestion

de l'eau (Epage) de la Bourbre et élu à la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi). Le projet répond aussi à une prescription réglementaire de l'État qui demande à la Capi de réduire l'impact du rejet des eaux usées de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu dans la rivière. C'est pourquoi la Capi est associée à cette renaturation. » Le projet ne sera pour autant pas achevé une fois les plants mis en terre. Il se poursuivra à horizon 2025-2026 par la réalisation d'une seconde phase concernant 4,2 kilomètres de rivière situés entre L'Isle-d'Abeau et Vaulx-Milieu, après un bilan des travaux de la première tranche et une concertation avec le monde agricole. ●



Posés sur le massif du Carlit,
au pied des pics Pérics, les étangs
des Camporells sont un
site naturel classé.

MASSIF DU CARLIT

Les Camporells, un paradis à partager

Dans le cadre d'un appel à projets Eau et Biodiversité de l'agence de l'eau, le site naturel des étangs de Camporells, au cœur du massif du Carlit dans les Pyrénées-Orientales, a fait l'objet d'une étude d'ensemble. La période 2022-2024 est celle de l'action.

Paradis des randonneurs perché à plus de 2 000 mètres d'altitude, le site classé des Camporells égrène une vingtaine de lacs aux eaux cristallines, avec vue sur les pics Pérics, points d'attraction des Pyrénées-Orientales. Ils ont fait l'objet d'une étude entre 2018 et 2021 dans le cadre d'un appel à projets Eau et Biodiversité de l'agence de l'eau. « Compte tenu du caractère patrimonial de ce chapelet d'étangs, nous souhaitons mieux cerner les rouages de son fonctionnement, indique Benoît Larroque, responsable du pôle ingénierie financière et environnement à l'ONF Midi-Méditerranée. Nous avons analysé l'occupation des espaces par les différentes communautés animales

21

**Le nombre
d'étangs
concernés, sur
une surface de
4 000 hectares.**

et végétales, été comme hiver, ainsi que les circulations des eaux de l'amont à l'aval dans ce cirque glaciaire. Nous avons ainsi repéré des fragilités en raison de la sécheresse estivale, mais aussi la nécessité d'adapter la charge pastorale à la sensibilité des milieux. Une cartographie de la végétation aquatique a en outre montré qu'elle est qualitativement liée aux pratiques d'empoissonnement. Pour autant, nous ne sommes pas sur un milieu dégradé et il n'est pas question aujourd'hui de fermer le site. L'idée est plutôt d'encadrer les usages ».

Un classement en zone protégée pour mieux valoriser

Pour aller plus loin, une nouvelle opération issue de l'appel à projets

Eau et biodiversité 2021 vient de démarrer, avec en toile de fond la création d'une zone protégée conforme à la loi Climat et résilience et ses objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité. D'ici à 2024, plusieurs actions sont programmées, dont la protection d'une zone humide voisine d'un sentier de randonnée, des campagnes d'évacuation des déchets dans les étangs et une application numérique pédagogique. Dans l'un des lacs où l'excès de poissons semble générer une pollution organique, des essais de désempoisonnement seront conduits par le CNRS et la fédération départementale de pêche. Au total, 500 000 euros sont investis, dont 70 % financés par l'agence de l'eau. ●

POST CRUES TEMPÊTE « ALEX »

RECONSTRUIRE AVEC L'EAU ET SES EXIGENCES

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020, des pluies diluviennes se sont abattues sur l'arrière-pays niçois, provoquant des crues de très forte ampleur dans les vallées de la Tinée, la Vésubie et la Roya. « Notre première préoccupation a été de comprendre l'événement, de l'analyser, de prendre en considération l'hydromorphologie des rivières, ainsi que les nouveaux comportements hydrauliques pour appréhender au mieux les enjeux de protection, de reconstruction, d'aménagement, d'urbanisme... », indique Xavier Pelletier, préfet délégué à la reconstruction des vallées. J'ai l'habitude de dire que l'on



ne rebâtera pas contre l'eau, mais avec l'eau et ses exigences ». Pour reconstruire ces zones sinistrées, la stratégie consiste à redonner aux rivières un lit le

En octobre 2020, des pluies diluviennes d'une rare violence ont provoqué une catastrophe naturelle aux lourdes conséquences.

plus large possible en aménageant des zones d'expansion sans aucun système d'endiguement. « Certains ponts n'ont pas résisté parce qu'ils étaient en opposition aux flux hydrauliques, ajoute le préfet délégué. En les repositionnant davantage dans le flux, en rehaussant leurs assises et en élargissant leur portée, les ouvrages d'art doivent pouvoir désormais mieux résister à la force de l'eau ». La reconstruction de la majeure partie des infrastructures est attendue pour la fin de l'année avec le soutien de l'agence de l'eau pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement : 13 M€ de subvention ont d'ores et déjà été accordés ; ce montant continuera à croître dans les prochains mois. ●



Question à

Hélène de Kergariou

Commissaire à l'aménagement
du massif du Jura

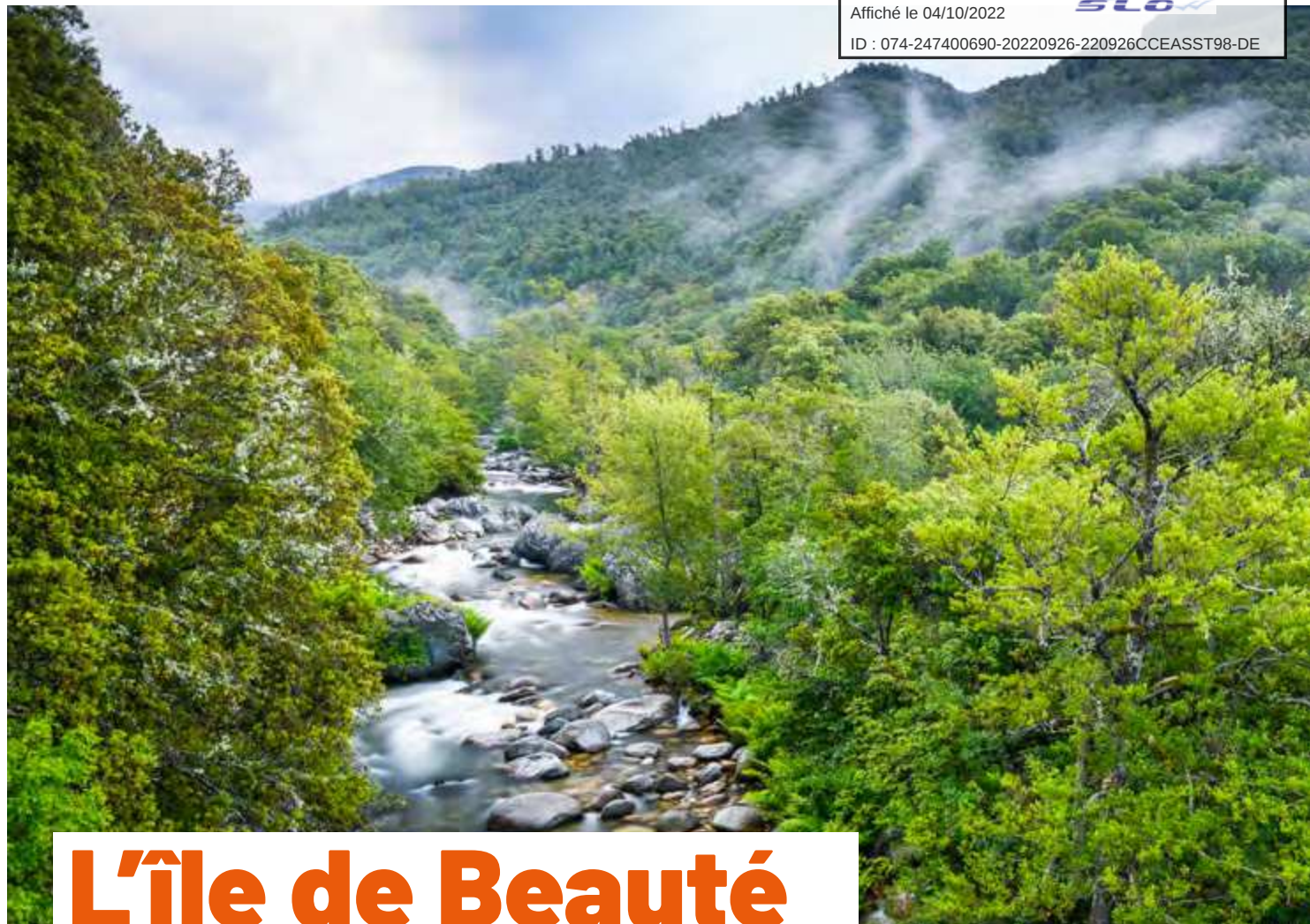


QUELS SONT LES GRANDS DÉFIS INSCRITS DANS LE CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ÉTAT-RÉGIONS (CPIER) 2021-2027 POUR LE MASSIF DU JURA ?

La loi Montagne de 1985 a introduit la notion de massif comme un territoire qui s'affranchit des limites administratives pour constituer une zone cohérente. Soumis à des enjeux spécifiques et à des contraintes de climat, de pente ou d'altitude, il a été considéré que les massifs français devaient bénéficier de politiques publiques

spécifiques. C'est ainsi qu'ont été créés les Commissariats à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs, dont celui du massif du Jura, concernant deux régions (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) et quatre départements (Ain, Doubs, Jura et Territoire-de-Belfort). Deux outils principaux constituent notre feuille de route : le schéma interrégional et le Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER). Ce dernier est un document d'orientation et de planification qui se déploie sur la période 2021-2027, avec une dotation de 21 M€, contre 13,5 M€ sur la période 2015-2020, destinée à soutenir les porteurs de projets, publics et privés. Ce CPIER entend accompagner

des initiatives prenant en compte les transitions écologiques, énergétiques et climatiques et portant sur des enjeux autour de quatre grands défis : préserver l'environnement, la biodiversité et les paysages ; renforcer l'économie du massif ; favoriser l'attractivité et la qualité de vie ; inscrire le territoire dans des dynamiques d'échanges et de partenariats. Des chantiers sont déjà lancés, notamment la restauration hydromorphologique du lac et marais de Viremont, soutenue par l'agence de l'eau, et l'aménagement des berges du lac des Rousses afin de permettre la fréquentation touristique tout en préservant les richesses naturelles du site.



L'île de Beauté tient le cap !



Elle affiche le meilleur taux de milieux aquatiques en bon état de France, mais connaît parfaitement les menaces qui pèsent sur ses rivières, lagunes, zones humides, eaux littorales et souterraines. La Corse, île de Beauté entre toutes, vient d'adopter son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour 2022-2027. Objectifs : s'adapter à un changement climatique particulièrement prégnant en Méditerranée, mieux gérer le partage de l'eau et lutter contre toutes les formes de pollution. Un cap à tenir contre vents et tempêtes !

La Corse est aussi complexe que belle ! À la fois choyée et malmenée par cette Méditerranée qui l'entoure, ultra sollicitée aux beaux jours, mais un peu esquivée l'hiver, tout à la fois montagne et mer, rocs et plages de sable fin, eaux cristallines et désert à la faune et la flore abondante... Une typicité qui l'oblige jusque dans la gestion de sa ressource en eau, d'autant plus précieuse qu'elle affiche des résultats que tous les territoires de France envient.

En Corse, 88 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique (43 % en moyenne nationale) et 88 % des nappes souterraines en bon état quantitatif. Quant à l'état chimique, 98 % des rivières et 100 % des nappes souterraines sont en bon état, loin devant les scores hexagonaux, respectivement de 52 % et 71 %.

« Ces bons résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste ancienne, aussi bien pour la mise aux normes des équipements d'assainissement qu'en ce qui concerne

ZONES HUMIDES

Placées sous haute surveillance !

L'Office de l'environnement de la Corse est engagé depuis un an dans un important travail de cartographie des zones humides à l'échelle de l'île, première étape d'une stratégie de préservation et de restauration, qui entrera en vigueur fin 2023. Au total, 16,4 % du territoire intègrent l'espace humide de référence (EHR), périmètre sur lequel une caractérisation des fonctions et des pressions (urbanisme, agriculture, espèces exotiques envahissantes, fréquentation) sera réalisée. « Nous pourrions alors dégager les secteurs à enjeux prioritaires et les grandes orientations à privilégier », indique Laurent Sorba, du service Biodiversité terrestre de l'Office. L'étape suivante permettra de définir des stratégies, qui pourront se décliner sous forme de Plans de gestion stratégiques des zones humides (PGSZH) ou de plans de gestion territorialisés. C'est le cas pour la lagune de Biguglia (plus grande zone humide de Corse) pour laquelle un PGSZH est en cours d'élaboration.

Financée par l'agence de l'eau, la Dreal et l'Office de l'environnement de la Corse, cette cartographie se complète d'un observatoire régional des zones humides, doté d'un « espace membre » conçu pour les gestionnaires et les acteurs scientifiques, afin qu'ils puissent enrichir les données.

<https://orzhc.oec.fr>

« En Corse, 88 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique. »

la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ou l'accompagnement de notre agriculture, omniprésente sur l'île, vers des pratiques vertueuses, indique Gilles Giovannangeli, vice-président du comité de bassin de Corse et président de l'Office d'équipement hydraulique. Bien entendu, le fait que nous n'ayons pas d'industries majeures sur le territoire aide à l'obtention de cette bonne situation, mais nous voulons encore progresser, d'où l'inscription dans le Sdage d'un objectif de 98,7 % des milieux aquatiques en bon état écologique et de 100 % des nappes en bon état quantitatif en 2027. Concernant l'état chimique, nous visons un 100 % ! ».

Le temps de l'action et de la mutualisation des ressources

Pour ce faire, l'île de Beauté a tracé les lignes d'un futur qu'elle souhaite paisible et serein, d'abord dans son Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), finalisé en 2018, puis dans le nouveau Sdage adopté en décembre dernier. Le PBACC s'est notamment



Plus de 16 % du territoire corse sont intégrés à l'Espace humide de référence (EHR).

attaché à caractériser les vulnérabilités de l'île, découpée en 13 territoires : leur disponibilité en eau aujourd'hui et dans un avenir proche, le bilan hydrique des sols, le risque d'eutrophisation des eaux, l'état de la biodiversité et les risques liés à toutes les menaces connues aujourd'hui.

« Nous en avons déduit une cartographie précise des vulnérabilités et une feuille de route pour chaque territoire, avec les champs d'action à privilégier et les échéances attendues, explique Nadine Mastropasqua, responsable de la mission eau de la Collectivité de Corse. En lien avec les objectifs du Sdage, notre volonté est d'être très opérationnels, avec notamment la définition de zones





Questions à

Antoine Orsini

Président de la Communauté de communes du Centre Corse et hydrobiologiste à l'Université de Corte



QUELLES SONT LES PRINCIPALES MENACES POUR L'ÉTAT DES EAUX DANS L'ÎLE DE BEAUTÉ ?

La fréquentation touristique est

évidemment un sujet de vigilance, d'autant plus avec un niveau des équipements pour l'eau potable et l'assainissement peu homogène en Corse. Bien entendu, nous ne sommes pas contre le tourisme, mais l'état de nos eaux pose la question de l'inadéquation spatiale et temporelle de nos infrastructures, tout particulièrement en cette période de réchauffement climatique. Il est important aussi de surveiller ce que l'on appelle les éléments-trace métalliques, car ces métaux lourds, présents naturellement dans les eaux souterraines et de surface en raison du fond pédogéochimique, font peser une menace pour l'eau potable dans certaines zones.

ÊTES-VOUS INQUIET QUANT À LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE ?

Les quantités d'eau disponibles diminuent, c'est indéniable, alors même que nos réseaux d'alimentation en eau affichent globalement un rendement de 50 % seulement. En 40 ans, les températures ont augmenté de 1,5° à Ajaccio et de 2,9° en altitude, tandis que le débit des rivières a baissé de 20 à 30 %. Deux défis s'imposent donc : réduire les pertes et assumer une révolution dans l'agriculture irriguée. Sur cet aspect quantitatif, la gouvernance est à conduire à la bonne échelle et pour cela, le PBACC sera un guide précieux. La feuille de route est écrite ; elle doit être mise en œuvre sans attendre par la Collectivité de Corse avec les communes, dans un esprit de solidarité entre les espaces du littoral et les zones de montagne où le tourisme reste moins dynamique. L'enjeu est bel et bien de favoriser le développement des villages situés à l'intérieur de la Corse !

« Ces dernières années, 80 % des aides de l'agence de l'eau ont été affectés à la remise à niveau des équipements d'assainissement et d'eau potable, tout particulièrement dans les communes rurales ».

Jean-Michel Eiffes, chef du service territorial de Corse de l'agence de l'eau

» à enjeux dans lesquelles nous allons lancer des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ». Au nombre de cinq, ces territoires – Balagnes-Agriate, Bastia-Bevinco, le Cap Corse, l'extrême sud de la Corse et la plaine de Baracci – bénéficieront d'un diagnostic affiné et d'un plan d'action précis, validés par leur comité de pilotage respectif au sein desquels les communes et communautés de communes assument un rôle de décision majeur. « L'un des premiers sujets sera d'arrêter les périmètres de ces cinq PTGE, sachant que nous allons démarrer par le Cap Corse où les problématiques sont nombreuses, poursuit Nadine Mastropasqua. Nous insistons sur la nécessité de considérer tous les enjeux en même temps : la gestion quantitative, mais aussi l'assainissement et le fonctionnement des milieux aquatiques ». Un troisième document vient en appui, la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle), elle aussi intégrée au Sdage et vouée à décrire la répartition des missions entre les différentes collectivités : l'eau, l'assainissement, la Gemapi, la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les incendies. « Nous voulons agir au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs, complète Gilles Giovannangeli. La question de la répartition des

Dans le viseur corse pour les cinq prochaines années :
l'adaptation au changement climatique et l'aide aux zones rurales et montagnardes de l'intérieur.





compétences soulève en Corse des interrogations, et même si on peut légitimement penser que l'avenir est dans une mutualisation des ressources, aussi bien financières que techniques, il m'apparaît important de pouvoir adapter la gouvernance aux réalités locales. Notre stratégie pour l'eau est globale, autour d'un impératif de protection. Il nous faut rapidement développer nos capacités de stockage tout en adoptant une politique plus sobre et modérée de la consommation, ce qui ne va pas sans un recours massif aux nouvelles technologies, notamment dans les techniques d'irrigation. Nous nous plaçons désormais dans le temps de l'action et de l'articulation entre elles des dispositions du Sdage, du PBACC et également du plan Aqua Nostra 2050, qui fixe nos objectifs à horizon 2050 ».

Adaptation climatique, solidarité territoriale et préservation des fonds marins

En bonne élève de l'eau, la Corse connaît parfaitement ses points forts et ses faiblesses. Dans son collimateur pour les cinq prochaines années : l'adaptation au changement climatique, l'aide aux zones rurales et montagnardes de l'intérieur, qui présentent pour certaines des réseaux d'eau potable à renouveler ou des stations d'épuration vieillissantes, et enfin la préservation de ses fonds marins, cet or bleu inestimable. La Méditerranée est en effet l'un des secteurs au monde les plus concernés par le réchauffement climatique. Sur l'île de Beauté, les températures augmentent et continueront d'augmenter. En été, elles vont grimper de 1,5 à 2 °C à horizon 2050, tandis que les périodes de sécheresse et les épisodes de précipitations intenses se généraliseront, sans parler du moindre enneigement. L'heure est donc à un meilleur partage de la ressource, afin de satisfaire les besoins en eau potable, ceux de l'agriculture ou de l'industrie, mais aussi ceux des milieux naturels. Le programme de mesure associé au Sdage, qui prévoit 163 actions à mettre en œuvre sur 6 ans, pour un coût estimé de 135,5 millions

De multiples expérimentations sont conduites, notamment pour organiser les mouillages des bateaux de plaisance et protéger les herbiers de Posidonie.

PRÉSERVATION DES FONDS MARINS



Opération Posidonie à Coti-Chiavari

10 ans déjà que la ville de Coti-Chiavari se préoccupe de l'état des fonds marins aux abords de trois de ses plages de la côte ouest, particulièrement fréquentées l'été par les voiliers de plaisance. Dans le cadre d'un appel à projets de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (Dirm) pour la préservation des herbiers de Posidonie, la commune lance un projet de ZMEL (Zone de mouillage et d'équipements légers) dans l'anse de Portigliolo. Des systèmes d'ancrage adaptés à la petite plaisance seront installés d'ici à 2023, sachant que des études ont permis de connaître spécifiquement les poches de sable où ces corps morts devront être positionnés. « Suite aux études de fréquentation estivale sur les 3 plages concernées, nous avons décidé de limiter la capacité d'accueil à 93 bateaux sur la période mai-octobre », indique Pascal Cipriani, collaborateur du maire de Coti-Chiavari. Au total, 425 000 euros seront investis en faveur de ces mesures de protection, dont 70 % apportés par l'agence de l'eau.

d'euros, insiste notamment sur la nécessité de réduire les fuites sur les réseaux et d'optimiser le rendement des ouvrages hydrauliques. Des efforts particuliers sont fléchés au bénéfice des communes rurales et de montagne, à l'image de la Communauté de communes du Sartenaïs Valinco Taravo, engagée depuis plusieurs années dans une politique de travaux pour ses eaux usées. « Notre communauté de communes a été créée afin de rattraper notre retard en matière d'assainissement, »



EN CHIFFRES

L'état des eaux en Corse

MILIEUX AQUATIQUES

Bon état écologique :

88%

Objectif 2027

99%

NAPPES SOUTERRAINES

Bon état quantitatif :

88%

Objectif 2027

100%

Bon état chimique :

98%

Objectif 2027

100%

100%

Objectif 2027

100%

VOLUMES D'EAU PRÉLEVÉS PAR AN :

105,5 Mm³

1. Agriculture » 55 Mm³

2. Eau potable » 50 Mm³

3. Autres usages économiques » 0,5 Mm³



Le programme de mesures

163 mesures programmées

135,5 M€ investis pour atteindre

le bon état des milieux aquatiques / Soit 22,6 M€ d'engagement chaque année (+70 % par rapport au précédent Sdage)

75 M€ Le montant consacré à la Corse

dans le 11^e programme de l'agence de l'eau (2019-2024)

50% de ce montant est aujourd'hui consommé

» dans un territoire marqué par le tourisme et caractérisé par un linéaire de réseau très étendu, ce qui augmente les problèmes de fuite et de renouvellement, note Faustin Pedinielli, directeur général des services. La première action structurante a été la création de la station d'épuration de Propriano, que nous avons ensuite raccordée à Sartène et à plusieurs autres communes ». Si toutes les stations du littoral sont maintenant réhabilitées, il convient désormais de s'attaquer aux besoins des villages isolés de montagne, pour lesquels des opérations d'achat de foncier sont en cours, avec l'aide de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse, qui coordonnent leurs aides en application de leur accord-cadre. Le littoral focalise aussi les attentions en raison du tourisme de masse en été, des flux de pollution drainés par les fleuves, les eaux pluviales, les activités agricoles ou portuaires. De multiples expérimentations sont conduites, notamment pour organiser les mouillages des bateaux de plaisance ou protéger les herbiers de Posidonie. Emblématique à ce titre, la mission Gombessa 6, qui a cherché à percer le mystère des atolls coralligènes, en juillet dernier au large du Cap Corse. Reste que rien ne se fera sans l'adhésion des élus, usagers, agriculteurs, habitants... et une concertation organisée à l'échelle des bassins versants. ●

Dès cette année, le Cap Corse fera l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'action précis, ainsi que 4 autres territoires de Corse.





CHRISTIAN CALIFANO PILIER DE MER

Depuis qu'il a quitté la planète ovale, Christian Califano a encore gagné en profondeur. Scaphandrier professionnel, il a créé l'association Proseatech dans l'objectif de contribuer à l'étude et à la préservation du littoral méditerranéen.

Les fonds de la Méditerranée sont devenus la bouée d'oxygène de cet ancien international de rugby, icône de l'ovalie, premier joueur français à disputer le Super 12 en Nouvelle-Zélande, auteur de 69 matches avec le XV de France, dont huit Tournois des six nations et deux coupes du monde. Surnommé le Calif, ce pilier solide est un touche-à-tout investi, passionné depuis l'enfance par les fonds marins et leur préservation. « J'ai touché mon premier ballon à l'âge de 6 ans et réalisé mes plongées inaugurales à 12 ans, raconte-t-il. Mes images d'enfant, mes premières envies, c'est Cousteau ! À Toulon, où vivait ma famille, j'étais toujours dans l'eau pour chasser ou observer.



Christian Califano est passionné depuis l'enfance par les fonds marins ; il plonge depuis l'âge de 12 ans.

« Mes plus belles plongées, je les ai faites en Corse, cette île à part entre toutes. Loin de tout discours alarmiste, mon ambition est d'aider à faire comprendre le milieu marin et ses écosystèmes. »

Et comme je n'étais pas très fort à l'école, sachant que je ne serais jamais astronaute, j'ai décidé de devenir plongeur. Après tout, il doit y avoir des sensations un peu similaires ». En Corse où il a vécu 7 ans, il plonge beaucoup, s'émerveille chaque jour un peu plus pour cette île

magnifique et valide son diplôme de scaphandrier. L'idée germe alors de s'investir concrètement pour ce milieu qu'il voit souffrir. Il valide un DUT en biodiversité marine et crée l'association Proseatech en 2020 : « Nous allions compétences en intervention sous-marine et protection de l'environnement. D'un côté la dépollution avec le ramassage de déchets sur la côte Bleue et d'autre part, la biologie marine en apportant notre soutien logistique à des programmes d'étude. Nous avons par exemple travaillé avec le Parc marin pour documenter des sites et y réaliser des mesures de variations de température ». Sportif accompli, toujours rigoureux

1972
naissance à Toulon

1984
première plongée
en Méditerranée

1994
première sélection
en équipe de France
de rugby

2020
création de
Proseatech
www.proseatech.fr

à l'entraînement, Christian Califano s'enfonce dans les profondeurs au moins une fois par semaine. Loin de tout discours alarmiste, ses mantras sont l'action concrète et la sensibilisation. « Les débats sur l'écologie sont souvent anxiogènes, regrette-t-il. La bonne méthode, pour moi, n'est pas d'imposer, mais de fournir les explications qui permettent de comprendre. Je veux fédérer les énergies et les compétences, travailler en collaboration, car comme on le dit dans le rugby : si on va plus vite seul, on va plus loin ensemble ». Prochaines échéances pour le Calif : un travail sur les récifs artificiels et la création d'un sentier sous-marin à destination du grand public. ●



« À terme, Les moulins d'Auberive fabriqueront 1 000 tonnes de farine par an. »

LES MOULINS D'AUBERIVE

De la farine bio comme ingrédient de la préservation de la ressource eau

En Haute-Marne, 23 céréaliers convertis à l'agriculture bio ont décidé de se passer d'intermédiaires et de créer leur meunerie. La transformation de leurs graines en farine sécurise leur activité, de surcroît bénéfique à la préservation de la ressource en eau.

LE PROBLÈME

Des céréaliers de Haute-Marne sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de conversion à l'agriculture bio. « Nos exploitations sont implantées sur un territoire où beaucoup de rivières prennent leur source, avec des zones de captage d'eau potable nombreuses, explique Thierry Angelot, céréalier. Le passage en bio permettant de limiter les intrants, il apparaît comme un atout pour la qualité de l'eau ». Mais l'augmentation du nombre des fermes bio risque aussi d'entraîner une baisse des prix des produits rémunérés aux producteurs. 23 agriculteurs ont donc décidé de ne plus dépendre des grands meuniers afin de pérenniser leurs activités.

LA SOLUTION

Ces 23 producteurs bio se sont unis pour créer une meunerie, baptisée

9316

Le nombre d'hectares couverts par les exploitations des 23 céréaliers. 12 % de ces terres, soit 1 160 hectares, sont situés sur des zones à enjeux forts pour l'eau.

Les moulins d'Auberive. La réalisation du projet a été soutenue par la région Grand-Est et les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'édition 2020 de l'Appel à manifestation d'Intérêt régional pour le soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau. Le blé, l'épeautre, le seigle ou encore le sarrasin bio seront ainsi transformés en farine avec et sans gluten à proximité des fermes, dans un rayon de 50 kilomètres. Le futur bâtiment prendra place sur une terre agricole à faible potentiel. « Ce travail collectif assurera un volume suffisant de farines bio de qualité afin de répondre à tous types de demandes de la part des consommateurs, poursuit Thierry Angelot. La meunerie nous permettra de maintenir des prix justes et attractifs nécessaires à sécuriser nos activités ».

LES MOULINS D'AUBERIVE

 Auberive (Haute-Marne)
 Effectif : 23 agriculteurs



LES OBJECTIFS

« Les premières farines sont attendues en mars 2023 après plusieurs mois de tests et de réglages, ajoute le céréalier. Cette production sera destinée aux boulangers, aux restaurateurs et aux réseaux des grandes et moyennes surfaces situés en Haute-Marne, Côte-d'Or, Aube et Yonne avec lesquels nous avons noué des partenariats ». Un pâtissier pourra, par exemple, contractualiser avec un champ de blé afin de proposer une traçabilité complète. Les moulins d'Auberive souhaitent également accueillir de nouveaux céréaliers bio tentés par l'aventure.

AXENS

LA CHASSE AUX SOURCES DE POLLUTION

LE PROBLÈME

Implantée sur la plateforme de Salindres, la société Axens investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration des traitements spécifiques de ses effluents rejetés dans l'Arias. Ce fabricant de catalyseurs et d'adsorbants pour les industries du raffinage, de la pétrochimie et des carburants alternatifs souhaite encore réduire son empreinte environnementale.



LA SOLUTION

Dans le cadre de l'appel à projets « Réduction des émissions industrielles » de l'agence de l'eau, Axens a procédé au dégoullottage de sa station biologique de traitements d'effluents liquides. Les travaux ont consisté à l'ajout d'un décanteur et

d'un prétraitement physico-chimique des rejets par ozonation. Ces opérations devraient permettre de réinjecter la quasi-totalité des eaux traitées dans le réseau des ateliers.

LES RÉSULTATS

Réalisés en 2019, les aménagements sont aujourd'hui opérationnels, après quelques mois nécessaires à la bonne prise en main des nouvelles technologies. Le dégoullottage de l'unité a permis d'améliorer les performances de la station, dont la capacité de traitement des eaux a augmenté de 50 %. Le recyclage d'une partie des eaux usées permettra aussi d'économiser l'eau prélevée dans la nappe de la Cèze, déficitaire.

EURENCO

📍 Salindres (Gard)
 📷 CA : 900 M€
 👥 Effectif : 420



CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les Paiements pour services environnementaux en pratique

LE PROBLÈME

Trois communautés de communes des Pyrénées-Orientales* lauréates de l'appel à initiatives Paiements pour services environnementaux

(PSE) de l'agence de l'eau souhaitent faire bénéficier de cette aide les agriculteurs adoptant des pratiques bénéfiques pour la ressource en eau et la biodiversité.

LA SOLUTION

En tant que partenaire des viticulteurs et des maraîchers du département, la Chambre d'agriculture a été chargée d'informer ses membres sur le dispositif. Sa mission consiste à identifier sur chacun de ces territoires les agriculteurs qui acceptent de s'engager sur 5 ans, contre rémunération, dans des pratiques zéro pesticide et le travail mécanique du sol.

LES RÉSULTATS

« Nos agriculteurs sont prêts à se lancer dans ce dispositif, explique Fabienne Bonet, présidente de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. Les aides relatives aux Mesures

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

📍 Perpignan
 👥 4 000 agriculteurs engagés



agroenvironnementales et climatiques (MAEC) les ont déjà incités à adopter de bonnes pratiques environnementales ». À ce jour, 115 exploitants se sont engagés, ce qui correspond à 2 612 hectares bénéficiant de ces PSE. ●

* Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès, Communauté de communes de Perpignan Méditerranée Métropole et Communauté de communes Salanque Corbières Méditerranée.



INTERVIEW

« La révision du 11^e programme accompagne le futur Sdage et tient compte de la crise sanitaire »

À mi-parcours, la révision du 11^e programme 2019-2024 de l'agence de l'eau réaffirme les objectifs d'amélioration de l'état des eaux, d'adaptation au changement climatique et de soutien aux collectivités les plus fragiles. Il intègre quelques évolutions afin de coller à l'actualité et aux besoins des territoires. Les explications de Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE RÉVISION DU 11^e PROGRAMME QUI, RAPPELONS-LE, MOBILISE 2,64 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS, INDUSTRIELS, AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS AGISSANT POUR L'EAU ?

Laurent Roy : La révision réaffirme nos objectifs principaux d'atteinte d'un bon état des eaux dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, de restauration des milieux et d'une solidarité des territoires urbains au bénéfice des zones rurales les plus fragiles. Mais nous profitons de cette révision pour répondre aux évolutions des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027, qui insistent tout particulièrement sur l'adaptation au changement climatique. La révision entend ainsi permettre le financement de PTGE (Projet de territoire pour la gestion de l'eau) dans des secteurs

qui ne sont pas encore en situation de déficit de leur ressource. Le prochain Sdage traite aussi de manière plus volontariste la question des micropolluants ; le 11^e programme intègre en conséquence des aides pour les grandes stations d'épuration afin de permettre le traitement de cette nouvelle forme de pollution particulièrement préoccupante. L'intérêt, pédagogique notamment, de désimperméabiliser les cours d'école est aussi souligné avec des taux de prise en charge de l'agence pouvant aller jusqu'à 70 % du coût des travaux. Nous tenons compte, en outre, de la fréquence et de la violence accrues des phénomènes météorologiques, comme la tempête Alex qui a frappé les vallées des Alpes-Maritimes, en rendant possible une aide aux travaux de réparation post-sinistres réalisés en régie. La révision prend également en compte les conséquences de la crise sanitaire.

DE QUELLES FAÇONS ?

Laurent Roy : Certaines collectivités ont perdu, du fait du renforcement des normes sanitaires, la possibilité d'épandre les boues d'épuration sur les terres agricoles. Nous les aidons à investir dans des systèmes d'hygiénisation et de valorisation de ces boues. Une problématique sanitaire émergente est aussi celle des métabolites de pesticides dans l'eau potable. Au titre de la solidarité au bénéfice des territoires ruraux, nous pourrions subventionner des unités de potabilité dans les zones de revitalisation rurale.

LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE EST-IL AUSSI IMPACTÉ PAR CETTE RÉVISION ?

Laurent Roy : Nous avons en effet décidé de simplifier certains dispositifs en allégeant nos procédures d'instruction. Notamment, nous pourrions accorder des aides à l'animation sur deux ans, et non plus une année comme aujourd'hui. Enfin, en prélevant sur des lignes de crédit non consommées à ce jour, nous allons augmenter les aides dédiées à la solidarité rurale et celles fléchées sur l'eau potable. Toutes ces mesures sont avant tout pragmatiques ; elles se sont appuyées sur les travaux constructifs de la commission du programme du conseil d'administration et sur les retours d'expérience de nos agents en contact direct avec les territoires.

2,64 Md€



LE MONTANT GLOBAL PRÉVU
SUR 6 ANS, DONT :

461 M€ pour la restauration des milieux
et la biodiversité

354 M€ pour l'eau potable

340 M€ pour les zones de revitalisation
rurale

200 M€ pour la réduction des pollutions
agricoles

11^e PROGRAMME EN CHIFFRES

3 années d'actions concrètes

L'agence de l'eau fait les comptes au moment où elle amorce la 2^e partie de son programme d'intervention 2019-2024. La restauration des milieux aquatiques poursuit une belle dynamique et la désimperméabilisation des sols gagne du terrain.



1,3 Md€

d'aides accordées en 3 ans, dont 64,7 M€ de crédits budgétaires France Relance.

55 %

des actions contribuent à l'adaptation au changement climatique.

121

contrats signés, dont 31 en zone de revitalisation rurale pour 692 M€.

180 M€

L'enveloppe du Plan Rebond Eau Biodiversité Climat, entièrement consommée pour soutenir les investissements freinés par la crise sanitaire.

1,6 Md€

Le montant des redevances émises.



LES ENGAGEMENTS PAR THÉMATIQUE



129 ha désimperméabilisés sur un objectif de 400. Décollage confirmé !

Pollution domestique

522 M€



Seulement **61 stations d'épuration** mises aux normes sur les 238 prioritaires au titre des enjeux milieux.



Eau potable

253 M€



Milieux aquatiques

217 M€



10 200 ha de zones humides restaurées. 50% de l'objectif atteint ! **200 km** de cours d'eau restaurés sur un objectif de 300 km. C'est bien parti !



223 captages ont engagé un plan d'action sur les 269 prioritaires.

Pollutions diffuses, protection de la ressource

125 M€



Paiement pour services environnementaux : **754 agriculteurs** bénéficient de 40 M€ sur 5 ans.



62 PTGE déjà adoptés sur 72 prévus.

Gestion quantitative de la ressource

103 M€



70,7 Mm³ d'eau économisés ou substitués sur un objectif de 182,4 Mm³. Moins d'opérations à fort volume économisé.



Connaissance, action internationale

47 M€



186 projets de coopération internationale lancés.



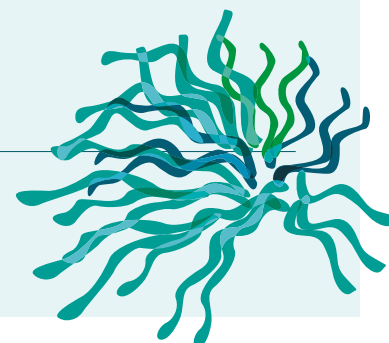
1/3 des contrats comportent un volet « opérations collectives » sur les rejets toxiques dispersés. Objectif atteint !

Pollutions industrielles

39 M€

Animation et gestion locale

12 M€



Bon à savoir !

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

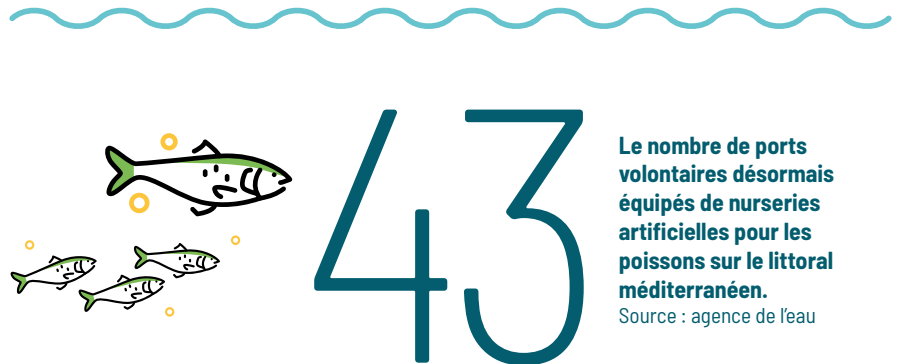
ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE



50 à 60%

des 64 millions de kilomètres de cours d'eau dans le monde cessent de couler périodiquement ou sont à sec une partie de l'année en raison du changement climatique. Plus de la moitié de la population mondiale vivra alors dans les prochaines décennies, dans des endroits où le cours d'eau le plus proche n'est pas pérenne.

Source : enquête Inrae et Université McGill publiée en juin 2021 dans Nature.



87%

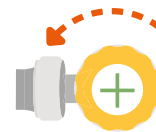
des Français seraient d'accord pour réutiliser les eaux usées traitées pour leur usage domestique (hygiène, sanitaire, nettoyage). 5 points de plus qu'en 2017.

Source : baromètre 2021 Les Français et l'eau du CIEAU

85%

des Français estiment que le changement climatique a un effet sur la dégradation de la qualité des rivières, lacs et nappes souterraines.

Source : baromètre 2021 Les Français et l'eau du CIEAU



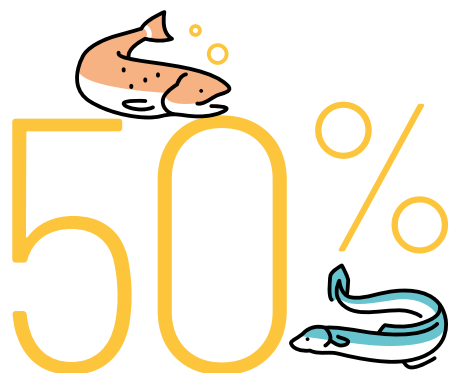
64%

des Français accepteraient des changements importants dans leur mode de vie pour faire face aux évolutions climatiques. 70 % annoncent déjà baisser la température de leur logement de 2 ou 3°C l'hiver ou limiter la climatisation à 26°C l'été. 53 % affirment limiter leur consommation de viande.

Source : Ademe - baromètre 2021

« Représentations sociales du changement climatique »





des espèces de poissons migrateurs, comme les saumons ou les anguilles, sont menacées de disparition en France.

Source : Observatoire national de la biodiversité (ONB), bilan 2021

78,1%

Le rendement moyen des réseaux d'eau potable en 2021 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %.

Source : agence de l'eau

9 Français
sur 10



sont consommateurs de bio, un marché multiplié par 13 en 20 ans pour atteindre 13 milliards d'euros de chiffres d'affaires en France.

Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

2/3

2 personnes sur 3 boivent de l'eau du robinet tous les jours.

Source : baromètre 2021 Les Français et l'eau du CIEAU

600 ha
de zones humides

16 km
de Rhône restaurés

13 ouvrages
rendus franchissables

bilan positif pour le volet ressource-biodiversité du Plan Rhône 2015-2020.

Source : agence de l'eau



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

SLOW

LA VILLE NATURE

REDONNONS SA PLACE À L'EAU !



COLLOQUE 27 JUIN 2022 - 10H00-16H30

WORLD TRADE CENTER - GRENOBLE

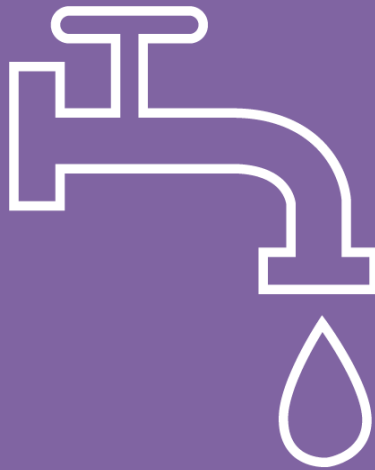
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Rapport 2021

ASSAINISSEMENT

COLLECTIF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Genevois

Table des matières

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE..... I

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Archamps, Beaumont, Bossey, Chevrier, Chênex, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 21/06/2021 ☐ Non

1.2.Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 45 207 habitants au 31/12/2021 (41 261 au 31/12/2020).

1.4.Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 837 abonnés au 31/12/2021 (18 338 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

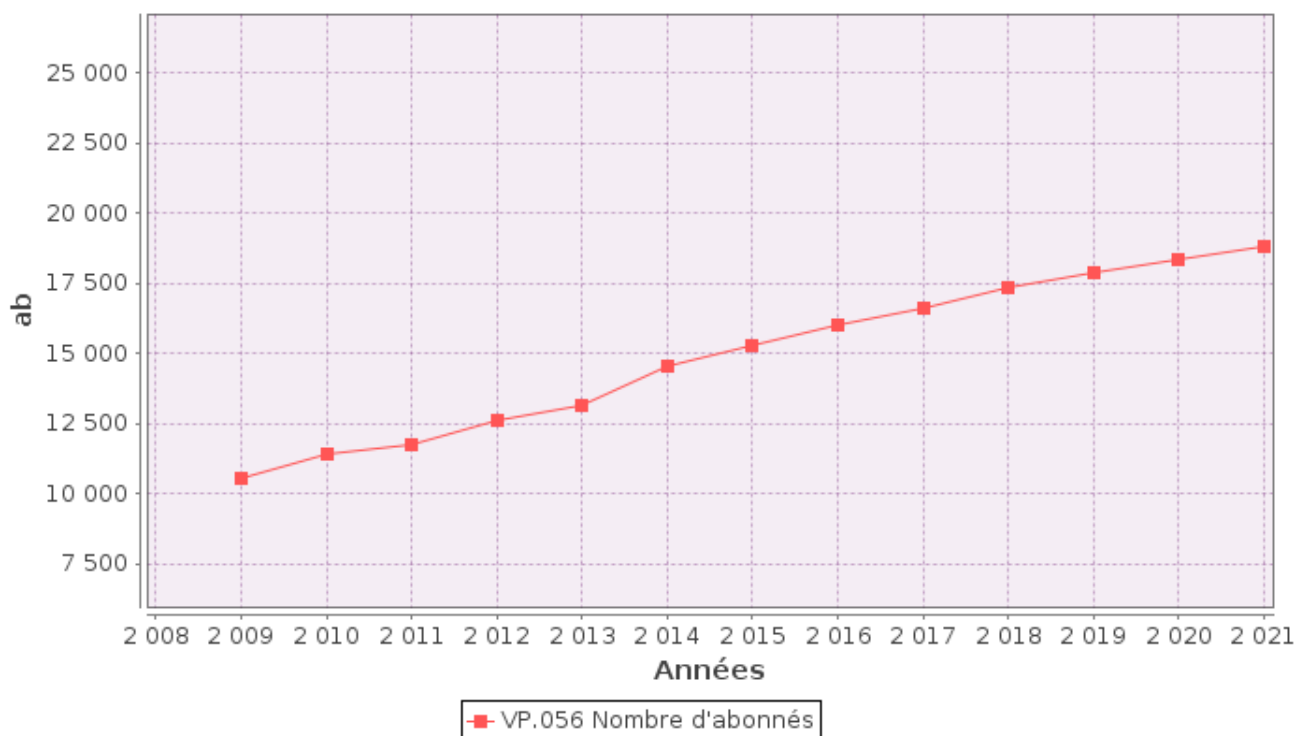
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Archamps	1 322			1 322	1,5%
Beaumont	1 097			1 118	1,9%
Bossey	462			468	1,3%
Chevrier	257			263	2,3%
Chênex	348			356	2,3%
Collonges-sous-Salève	1 469			1 515	3,1%
Dingy-en-Vuache	314			313	-0,3%
Feigères	777			789	1,5%
Jonzier-Épagny	359			368	2,5%
Neydens	791			822	3,9%
Présilly	463			489	5,6%
Saint-Julien-en-Genevois	5 016			5 153	2,7%
Savigny	260			260	0,0%
Valleiry	2 204			2 280	3,4%
Vers	390			401	2,8%
Viry	2 137			2 171	1,6%
Vulbens	691			749	8,4%
Total	18 338			18 837	2,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 20 542.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 64,7 abonnés/km) au 31/12/2021. (63,24 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné

au 31/12/2021. (2,25 habitants/abonné au 31/12/2020).



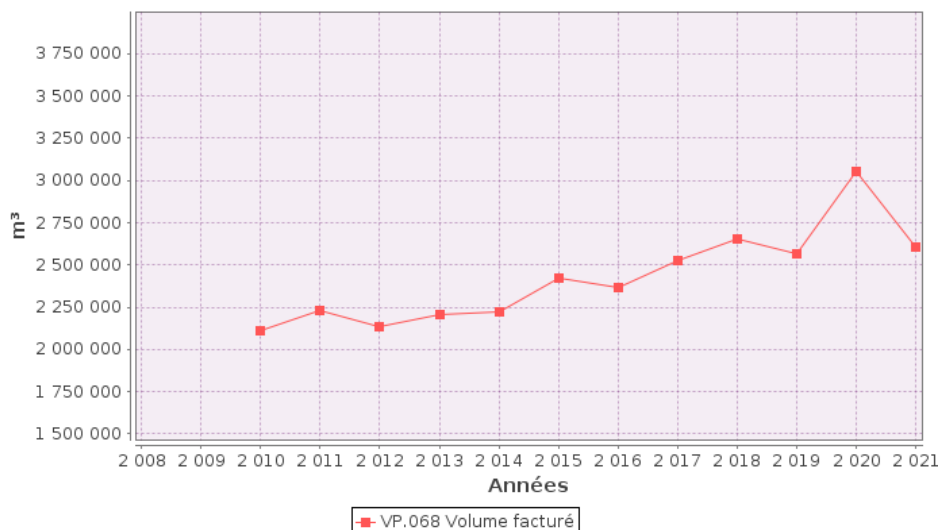
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	3 056 153	2 603 426	-14,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: Décalage des périodes de facturation



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D. 202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,17 km de réseau unitaire hors branchements,
- 288,97 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 291,14 km (289,98 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Chevrier-Baugely

Code Sandre de la station : 060974074001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée moyenne charge
Date de mise en service	31/12/2010
Commune d'implantation	Chevrier (74074)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	9500

STEU N°2 : Station d'épuration de Chenex

Code Sandre de la station : 060974069001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2006
Commune d'implantation	Chênex (74069)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	615

STEU N°3 : Station d'épuration de Jonzier-Epagny

Code Sandre de la station : 060974144001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2006
Commune d'implantation	Jonzier-Épagny (74144)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	600

STEU N°4 : Station d'épuration de Vers
Code Sandre de la station : 060974296001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	16/05/2008
Commune d'implantation	Vers (74296)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	750

STEU N°5 : Station d'épuration de Viry-Essertet
Code Sandre de la station : 060974309002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/07/2009
Commune d'implantation	Viry (74309)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	525

STEU N°6 : Station d'épuration de Savigny
Code Sandre de la station : 060974260001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2006
Commune d'implantation	Savigny (74260)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800

STEU N°7 : Station d'épuration de Neydens
Code Sandre de la station : 060974201001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2002
Commune d'implantation	Neydens (74201)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	7500

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Chevrier-Baugely (Code Sandre : 060974074001)	109	114
Station d'épuration de Chenex (Code Sandre : 060974069001)	0	233
Station d'épuration de Jonzier-Epagny (Code Sandre : 060974144001)	0	0
Station d'épuration de Vers (Code Sandre : 060974296001)	0	203
Station d'épuration de Viry-Essertet (Code Sandre : 060974309002)	0	0
Station d'épuration de Savigny (Code Sandre : 060974260001)	0	130
Station d'épuration de Neydens (Code Sandre : 060974201001)	140	158
Total des boues produites	249	838

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Chevrier-Baugely (Code Sandre : 060974074001)	109	113,8
Station d'épuration de Chenex (Code Sandre : 060974069001)	0	233
Station d'épuration de Jonzier-Epagny (Code Sandre : 060974144001)	0	0
Station d'épuration de Vers (Code Sandre : 060974296001)	0	203
Station d'épuration de Viry-Essertet (Code Sandre : 060974309002)	0	0
Station d'épuration de Savigny (Code Sandre : 060974260001)	0	130
Station d'épuration de Neydens (Code Sandre : 060974201001)	140	158,2
Total des boues évacuées	249	838

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,83 €/m ³	1,8575 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement

collectif.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a bold, sans-serif font, followed by a stylized blue wave or arrow pointing to the right.

ID : 074-247400690-20220926-220926CCEASST98-DE

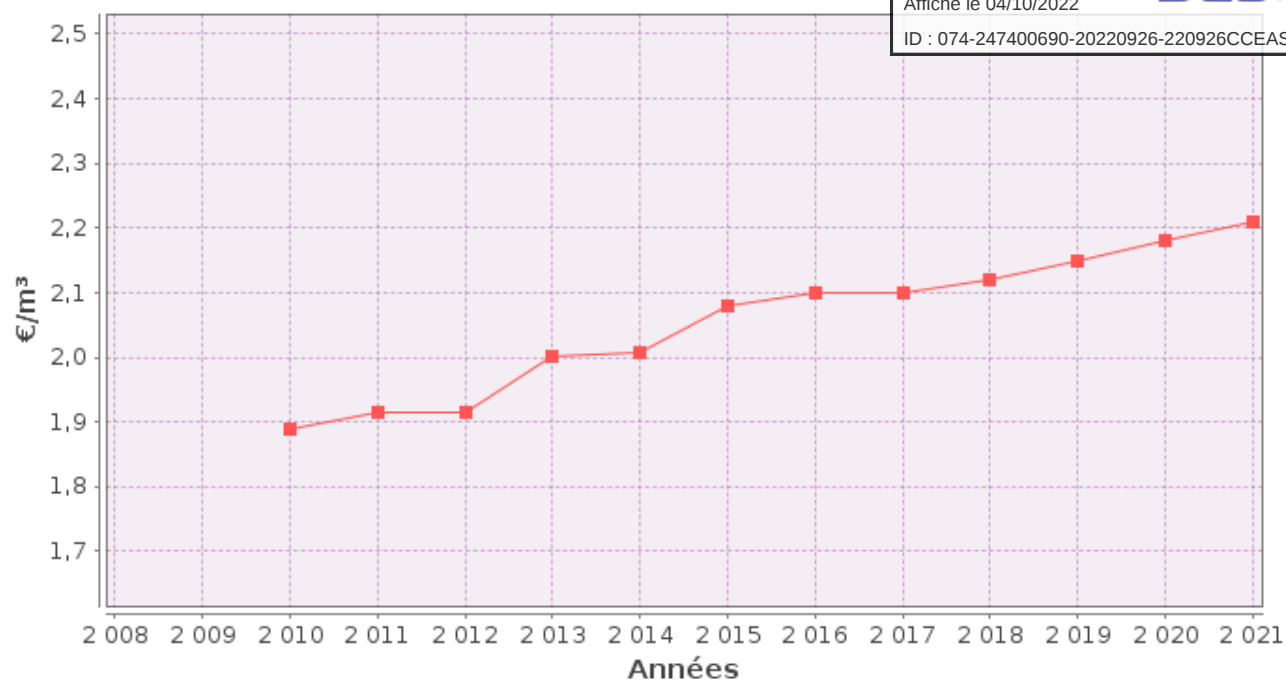


2.2.Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	219,60	222,90	1,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	219,60	222,90	1,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	23,76	24,09	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,76	42,09	0,8%
Total	261,36	264,99	1,4%
Prix TTC au m³	2,18	2,21	1,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 5 415 184 € (5 360 434 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,7% des 20 542 abonnés potentiels (94,61% pour 2020).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	66%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	74%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2021 (94 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P204.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Chevrier-Baugely	380	100	0
Station d'épuration de Chenex	45	100	100
Station d'épuration de Jonzier-Epagny	33	100	100
Station d'épuration de Vers	43	100	100
Station d'épuration de Viry-Essertet	12	100	100
Station d'épuration de Savigny	35	100	100
Station d'épuration de Neydens	517	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 64 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Chevrier-Baugely	380	100	100
Station d'épuration de Chenex	45	100	100
Station d'épuration de Jonzier-Epagny	33	100	100
Station d'épuration de Vers	43	100	100
Station d'épuration de Viry-Essertet	12	100	100
Station d'épuration de Savigny	35	100	100
Station d'épuration de Neydens	517	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Chevrier-Baugely	380	100	100
Station d'épuration de Chenex	45	100	100
Station d'épuration de Jonzier-Epagny	33	100	100
Station d'épuration de Vers	43	100	100
Station d'épuration de Viry-Essertet	12	100	100
Station d'épuration de Savigny	35	100	0
Station d'épuration de Neydens	517	100	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 48.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Chevrier-Baugely :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	12,5
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	101,3
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		113,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Chenex :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	233
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		233

Station d'épuration de Jonzier-Epagny :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de Vers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	203
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		203

Station d'épuration de Viry-Essertet :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de Savigny :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	130
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		130

Station d'épuration de Neydens :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	55,4
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	102,8
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		158,2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux de renouvellement de canalisation engagés pendant le dernier exercice budgétaire	354 685	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 119 064,97	3 871 775,95
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 30 226,48 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0116 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 261	45 207
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	249	838
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,18	2,21
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,61%	91,7%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	64%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	48%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0116

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

.Résumé

Nombre d'abonnés	18837 ab
Nombre d'habitants desservis	45207 hab
Linéaire de réseau hors branchements	291,14 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	838,0 tMS
Volume facturé	2603426 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	7 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	20290
Fourchette de tarifs	2.21 €/m ³

.Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	45207 hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	2 unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	838,0 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,21 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	5415184,75 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0,0 €HT
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,7 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	64,0 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100,0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	48,0 %
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100,0 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0116 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,0 nb/1000hab
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	7,9 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,37 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	56,8 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	100 unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	3,97 %
P258.1	Taux de réclamations	3,4 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	- unité
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0,0 unité
VP.046	Nombre de points noirs	23,0 unité
VP.056	Nombre d'abonnés	18837 ab
VP.068	Volume facturé	2603426 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	291,14 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	30226,48 €HTVA
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	20542 ab
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	5,45 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,0 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	64,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	45207 hab
VP.176	Charge entrante en DBO5	1065,0 kg DBO5/j
VP.182	Encours total de la dette	3871775,95 €
VP.183	Epargne brute annuelle	1943089,33 €
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	6574386,56 €TTC

VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	1130,0 kg DBO5/j
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	2,17 km
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	288,97 km
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	838,0 tMS
VP.209	Quantité de boues admises par une filière conforme	838,0 tMS
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	64,7 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	2,4 hab/ab
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	261151,33 €TTC



Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à prendre contact avec
le Service Eau et assainissement

eau-assainissement@cc-genevois.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Genevois

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Rapport 2021

ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

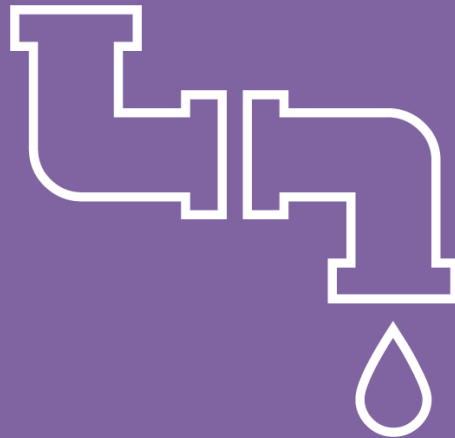


Table des matières

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
. RESUME	7
. DONNEES AU NIVEAU DE LA COMPETENCE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Archamps, Beaumont, Bossey, Chevrier, Chênex, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui,
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 08/06/2015 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 039 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 48 312.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 4,22 % au 31/12/2021. (4,65 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule

en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
 Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est supérieur à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	200,00 € HT	200,00 € HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	130,00 € HT	130,00 € HT
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/06/2015 effective à compter du 01/07/2015.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

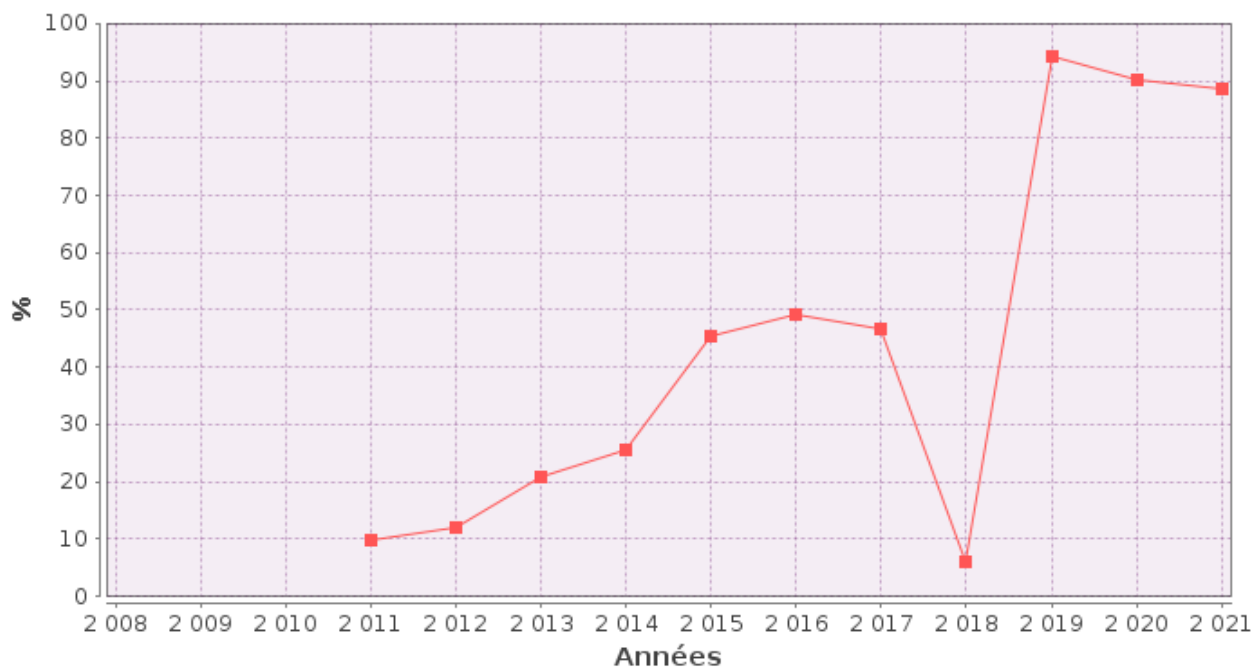
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	221	201
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	700	621
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	410	350
Taux de conformité en %	90,1	88,7

Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service :

Mise à jour de la base suite étude de zonage assainissement en cours



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES CHIFFRES CLES DE 2021

.Résumé

Nombre d'habitants desservis	2039 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	
Tarif du contrôle de l'ANC	
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie

.Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	2039 hab
D302.0	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	100 unité
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	88,7 %
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	201 unité
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	621 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	2039 hab
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	48312 hab
VP.267	Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	350 unité



Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à prendre contact avec
le Service Eau et assainissement

eau-assainissement@cc-genevois.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Genevois